C.R.I. N° **6** (2005-2006)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

SÉANCE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2005

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 5

Absences motivées 5

Ordre du jour

Approbation 5

Communications 5

Communication de M. le Président

Orateurs : M. le Président, M. Kubla, M. de Lamotte, M. Wesphael, M. Petitjean, M. Bayenet 6

Propositions de décret

Prises en considération 10

Documents

Dépôt 11

Projet de décret modifiant les articles 6, 21, 110, 110 bis et 127 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (Doc. 208 (2004-2005) - N^os 1 à 5)

Discussion générale. – Orateurs : M. le Président, M. Pirlot, Mme Dethier-Neumann, M. Grommes, M. Mathen, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 11

Examen des articles 20

Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités, déposée par MM. Fontaine et Consorts. (Doc. 215 (2005-2006) - N^os 1 à 3)

Proposition de résolution relative à la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire concernant la situation des sociétés de logement social en Wallonie, déposée par MM. Wesphael et Consorts. (Doc. 216 (2005-2006) - N^os 1 et 2)

Discussion générale. – Orateurs : M. le Président, Mme Colicis, M. Fontaine, M. de Lamotte, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Bayenet, M. Devin, M. Wesphael, M. Crucke, M. Furlan, Mme la Présidente, M. Pire, M. Collignon 21

Documents

Dépôt 32

Reprise de la séance 32

Questions d'actualité 32

Question d'actualité de M. Fourny à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la sécurisation de la Nationale 4»

Orateurs : M. le Président, M. Fourny, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 32

Question d'actualité de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la démission des membres du conseil d'administration du Foyer louviérois»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 34

Question d'actualité de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la politique du Ministre à propos des Maisons du Tourisme»

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 35

Question d'actualité de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'avenir du plan prioritaire»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 36

Question d'actualité de M. Furlan à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'étude IRES-UCL classant les communes selon l'efficacité de la gestion communale»

Orateurs : M. le Président, MM. Furlan, Petitjean, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, Mme Cornet, M. Borsus 38

Question d'actualité de M. Crucke à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «la reprise du home Saint-Joseph à Willaupuis»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances 39

Question d'actualité de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'anticipation du mouvement de grève par les TEC»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 41

Question d'actualité de M. Jeholet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'insécurité dans les TEC de Liège-Verviers»

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 43

Interpellation 44

Interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les problèmes de gestion à l'Office des produits wallons»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Bayenet, M. Etienne 44

Rappel au règlement

Orateurs : M. le Président, M. Bayenet 46

Interpellation (suite)

Orateurs : M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Collignon, Mme Cassart-Mailleux, M. Bayenet, M. Etienne 47

Fait personnel

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 50

Interpellation et question orale 51

Interpellation de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'avenir du circuit de Spa-Francorchamps et du Grand Prix de Formule 1»

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, et à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la prise en charge du coût du Grand Prix de Formule 1 à Francorchamps»

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, Mme Dethier-Neumann, M. Pire, M. Collignon, M. Thissen, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 51

Proposition de résolution

Dépôt 60

Projet de décret modifiant les articles 6, 21, 110, 110 bis et 127 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (Doc. 208 (2004-2005) - N^os 1 à 5)

Vote nominatif 60

Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités, déposée par MM. Fontaine et Consorts (Doc. 215 (2005-2006) - N^os 1 à 3)

Votes nominatifs 60

Proposition de résolution relative à la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire concernant la situation des sociétés de logement social en Wallonie, déposée par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 216 (2005-2006) - N^os 1 et 2)

Vote nominatif 61

Liste des abréviations courantes 62

Présidence de M. José HAPPART, Président

La séance est ouverte à 10 heures 03 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : M. Miller, retenu par d'autres devoirs ce matin ; MM. Dardenne et Bouchat retenus par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret réglementant la cotitularité de plein droit des droits de production en agriculture, par Mme Kapompole et Consorts (Doc. 254 (2005-2006) - N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à l'ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Parlement s'était constitué en sa séance du 19 octobre 2005.

M. le Président de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que l'Assemblée s'était constituée en sa séance du 20 octobre 2005.

Mme la Présidente du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'était constitué en sa séance du 11 octobre 2005.

M. le Président de la Chambre des Représentants m'a fait savoir que la Chambre s'était constituée en sa séance du 11 octobre 2005.

M. le Président du Parlement de la Communauté française m'a fait savoir que le Parlement s'était constitué en sa séance du 18 octobre 2005.

Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a transmis les sept avis suivants :

– l'avis A.776 relatif à l'avant-projet d'arrêté modifiant, en exécution du décret-programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative, le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et à l'avant-projet d'arrêté modifiant divers arrêtés applicables en matière de déchets, adopté par le Bureau du CESRW le 5 septembre 2005 ;

– l'avis A.777 sur le projet d'arrêté d'exécution relatif au Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle (DIISP), adopté par le Bureau du CESRW le 19 septembre 2005 ;

– l'avis A.778 du Conseil de la Politique scientifique concernant les grappes technologiques, entériné par le Bureau du CESRW le 3 octobre 2005 ;

– l'avis A.779 du Conseil de la Politique scientifique concernant les projets de convention-type relatifs à la prise en charge des frais de brevets en faveur des PME, entériné par le Bureau du CESRW le 3 octobre 2005 ;

– l'avis A.780 relatif au plan d'actions prioritaires du Gouvernement wallon (Plan «Marshall») – Axe 1 : Créer les pôles de compétitivité, adopté par le Bureau du CESRW le 3 octobre 2005 ;

– l'avis A.781 relatif à la liste d'actions régionales «environnement – santé» (LARES), adopté par le Bureau du CESRW le 3 octobre 2005 ;

– l'avis A.782 relatif au projet de décret d'assentiment de l'accord de coopération du 19 juin 2004 relatif au développement des services et emplois de proximité, adopté par le Bureau du CESRW le 3 octobre 2005.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les quinze arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01, 02 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 13 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 13 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 05 des divisions organiques 14 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 04 et 02 de la division organique 40 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 03 et 06 des divisions organiques 16, 30 et 53 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 09 et 01 des divisions organiques 30 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 09 et 01 des divisions organiques 30 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

La Cour d'arbitrage m'a transmis les quatre notifications d'arrêt suivantes :

– la notification de l'arrêt n° 154 des rôles 3173 et 3196 concernant les recours en annulation des articles II.1, 13°, II.78, II.79, II.80, II.84, Il. 89 et II.90 du décret de la Communauté flamande du 19 mars 2004 relatif au statut de l'étudiant, à la participation dans l'enseignement supérieur, l'intégration de certaines sections de l'enseignement supérieur de promotion sociale dans les instituts supérieurs et l'accompagnement de la restructuration de l'enseignement supérieur en Flandre, introduits par l'asbl Katholieke Hogeschool Zuid-West-Vlaanderen et autres et par la «Katholieke Universiteit Leuven» ;

– la notification de l'arrêt n° 155 du rôle 3200 concernant la question préjudicielle relative à la loi du 16 juin 1960 «plaçant sous la garantie de l'État belge les organismes gérant la sécurité sociale des employés du Congo belge et du Ruanda-Urundi, et portant garantie par l'État belge des prestations sociales assurées en faveur de ceux-ci», posée par le Tribunal du travail de Mons ;

– la notification de l'arrêt n° 156 du rôle 3332 concernant la question préjudicielle relative à l'article 146, alinéa 1er, 6°, du décret de la Région flamande du 18 mai 1999 portant organisation de l'aménagement du Territoire, posée par le Tribunal de première instance de Bruges ;

– la notification de l'arrêt n° 157 du rôle 3412 concernant le recours en annulation de l'article 3, 12°, du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 établissant les exigences et mesures de maintien en matière de performance énergétique et de climat intérieur de bâtiments et portant instauration d'un certificat de performance énergétique, introduit par G. Timmermans.

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président. – Mes chers Collègues, les circonstances dans lesquelles mes déclarations ont été faites sont particulières.

Pour moi, ce samedi soir se devait d'être un jour de fête. Mais pour des raisons indépendantes de ma

volonté, mes collègues et moi-même, politiques et invités, sommes arrivés avec retard au lieu de la cérémonie.

Nous avons immédiatement été pris à partie par des personnes injurieuses à notre égard.

J'ai ressenti cette attitude comme insultante, injustifiée et ai voulu, à ma manière, leur répondre.

J'avais oublié que la colère est mauvaise conseillère et, manifestement, l'exemple que j'ai utilisé était inapproprié. Je regrette que certaines personnes se soient senties offusquées voire choquées. Mais il faut replacer ces propos dans le contexte de l'instant.

Quant au fond des affaires du moment, permettez-moi quelques considérations.

En commençant mon intervention pour expliquer le sens de la fête, les insultes et les invectives ont repris. J'ai d'abord déclaré inacceptables les actes posés par certains mandataires et affirmé qu'ils devaient être punis par la justice.

Les femmes et les hommes, bien que politiques, n'en restent pas moins des êtres humains, avec leurs grandeurs et leurs petitesses. Et, de tout temps, des personnes venues d'horizons politiques divers ont dérapé. Et chaque fois, les partis comme la justice les ont sanctionnées.

Aujourd'hui, les différentes familles politiques prennent des dispositions afin de prévenir toute forme de transgression.

Toutefois, la vérité a ses droits. Tout comme cela est vrai pour la très grande majorité de nos concitoyens, la très grande majorité des femmes et hommes politiques, qu'ils soient PS, MR, cdH ou Écolo, sont des gens probes et honnêtes.

Je considère qu'il est dangereux pour la démocratie de jeter l'opprobre sur les élus du peuple.

J'ai voulu attirer l'attention sur ce fait.

Pour ma part, j'espère que ce climat lourd de suspicion générale cessera rapidement, qu'on remettra à leur juste place les évènements qui se produisent et ceux qui se produiront encore et que le travail tant du Gouvernement wallon que des membres de cette honorable Assemblée pourra retrouver la place médiatique qu'il mérite.

Je suis un homme de cœur, de caractère, d'idéal et de conviction, et je n'ai pas l'habitude d'écouter les *«tous pourris»* sans réagir et, bien sûr, sans m'insurger.

Je tiens à vous dire que je perçois l'émotion créée par mes propos. Et je m'excuse auprès des personnes qui ont pu être choquées par ceux-ci.

Quand des agissements inexcusables sont dévoilés dans le chef de personnes qui devraient être irréprochables, c'est le doute qui est lancé sur tous. C'est injuste. Maintenant, il revient à tous ceux et à toutes celles qui ont des valeurs et un engagement politique honnête de prouver que les gens peuvent avoir confiance en leurs élus.

Pour conclure, je souhaite vous citer un extrait d'un discours au Sénat américain de James William Fulbright : «*Une démocratie peut se rétablir rapidement d'un désastre matériel ou économique, mais quand ses convictions morales faiblissent, il devient facile pour les démagogues et les charlatans de prêcher. Alors, tyrannie et agressions passent à l'ordre du jour.*».

La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'aurais certainement préféré éviter de devoir intervenir à cette tribune pour la bonne raison que certains propos n'auraient pas été prononcés. Malheureusement, Monsieur le Président, vous avez jugé utile, non seulement sous le coup de la colère, le soir de la manifestation, mais surtout, peut-être plus grave encore, le lendemain, à tête reposée, face à une caméra de télévision, de comparer la situation que vous avez vécue aux prémices de 1930, de donner le sentiment que le fascisme était naissant à nos portes et qu'on pouvait connaître à nouveau les catastrophes d'une montée d'un parti inacceptable et d'une perversion complète de notre situation.

Je suis heureux que vous ayez employé les mots regrets et excuses. Vous avez senti combien ces propos avaient finalement heurté l'opinion publique, combien ils l'avaient blessée. Laisser entendre que chaque Wallon, lorsqu'il passe à Martelange et qu'il fait son plein d'essence, est un fraudeur potentiel, cela n'est pas acceptable. Dire qu'on est à la veille de voir un petit caporal moustachu reprendre les commandes du pays, c'est manifestement excessif. Nous attendions de vous un geste fort. Je crois que vous l'avez volontairement limité et réservé, c'est votre choix politique. Il incombe à vos amis d'en tirer leur analyse et leurs conclusions.

En ce qui me concerne, je reste un peu sur ma faim car je crois que c'était l'occasion, pour un président du Parlement, d'élever le débat. C'est vrai qu'à la place que vous occupez, vous êtes notre porte-parole, c'est vous qui, par vos gestes et vos propos, donnez une image de notre Assemblée. Je crois qu'ici, malheureusement, vous en avez donné une mauvaise et qu'il faudra un peu de temps pour l'oublier. Vous auriez peut-être pu, de manière plus musclée, veiller à

ce qu'on ne puisse plus à l'avenir avoir en tête vos propos mais bien d'autres, plus positifs.

Je crois d'ailleurs que d'une manière générale, comme cela avait été évoqué au Sénat dans une affaire un peu similaire quoique d'une autre nature, il serait bon que nous réfléchissions ensemble à ce que j'appellerais un Code de déontologie permettant d'encadrer les prestations du principal responsable de notre Assemblée, de façon à ce que, clairement, on sache ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas, que des balises soient posées qui ne visent pas à restreindre sa liberté d'opinion, mais bien, au contraire, à lui manifester notre volonté d'une prise de parole, claire, transparente et qui puisse être partagée par tous.

J'espère que les Wallons et les Wallonnes auront d'autres images, à l'avenir, de notre Assemblée parlementaire, que l'incident que vous avez aggravé le lendemain s'oubliera parce que je pense sincèrement que tant les parlementaires que les habitants de notre Région ont des ambitions, des élévations de pensée qui ne méritent pas une telle volée de bois vert et surtout un tel dérapage.

Je souhaite, Monsieur le Président, qu'il n'y en ait plus d'autres à l'avenir et qu'un Code de déontologie puisse permettre un jour de mieux encadrer les agissements du Premier responsable de notre Assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du MR et de M. Cheron.)*

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, suite aux propos que vous avez tenus lors de la fête des 25 ans de notre Région, j'avais immédiatement souligné qu'on ne pouvait pas banaliser les pratiques révélées ces dernières semaines ni même tenter de minimiser les faits en laissant croire qu'en chaque Wallon sommeille un fraudeur.

Il ne fallait pas non plus, par des analogies approximatives, comparer des situations qui n'ont rien de comparable, à savoir des malversations illégales et des comportements autorisés par les lois. C'était malheureux, sans doute maladroit, et en tout cas inapproprié au lieu et au moment.

Que vos propos aient ou non dépassé votre pensée, il convenait de vous excuser devant les citoyens légitimement choqués par ceux-ci. La déclaration que vous venez de nous faire va dans ce sens. Les paroles étaient malheureuses et la tentative de justification inadéquate, mais c'est vers l'avenir qu'il convient de regarder désormais.

Il convient de rappeler que, face à des comportements coupables de personnes qui profitent de l'absence de règles ou de contrôle, notre volonté – et vous la partagez – est de faire toute la clarté. Il ne faudrait pas oublier de souligner que l'immense majorité des mandataires exercent leurs fonctions dans le souci de l'intérêt général et sont personnellement désintéressés.

Comme en séance de Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique, nous serons à la base d'actions et de textes qui développeront un Code de déontologie et un Code de bonne conduite. Cet incident, Monsieur le Président, vous aura rappelé que votre rôle ne s'arrête pas dès que l'on redescend du perchoir et que vos prises de parole sont censées représenter l'institution que nous formons et par là même les parlementaires que nous sommes. Cette institution, vous avez voulu lui donner un nouveau souffle, et donner un nouveau rythme à notre Assemblée. Il vous a fallu, au cours de votre première année de présidence, beaucoup de conviction pour y arriver.

Nous continuerons à vous soutenir dans votre souhait de rendre notre Assemblée plus démocratique, plus proche des citoyens et plus efficace, mais nous resterons vigilants à ce qu'aucune déclaration intempestive de qui que ce soit ne contribue, à l'avenir, à donner une image ambiguë du monde politique wallon. *(Applaudissements sur les bancs du cdH.)*

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les paroles que vous venez de prononcer. De toute évidence, ce tempérament frondeur qui est le vôtre et qui a grandement contribué à bâtir votre réputation des deux côtés de la frontière linguistique, vous a, cette fois, joué un très vilain tour. Le 15 octobre dernier, j'ai compris combien il était difficile pour vous et pour un hérisson de s'installer sur un perchoir.

Vos propos furent des invectives, d'autant plus étonnantes que vous les avez tenus en votre qualité de président d'Assemblée. Sur le fond, il faut se convaincre que le monde politique – et en particulier ses représentants qui abusent, qui travestissent les règles ou qui se livrent à de mauvaises pratiques – ne peut pas faire l'impasse sur ses responsabilités.

En fait, les Wallons et les médias ne peuvent pas être tenus pour responsables du climat ambiant. Pas plus que l'opposition démocratique, d'ailleurs.

Les révélations quotidiennes sur «les affaires» font bien sûr planer un parfum nauséabond de scandale sur la Wallonie, mais, de vous à moi, qu'est-ce qui est à

la fois le plus scandaleux et le plus dangereux pour la démocratie : débusquer les mandataires indélicats et mettre un terme à leurs actes délictueux ou les passer sous silence et s'asseoir sur la marmite pour éviter le scandale en espérant que rien ne filtre ? Poser la question, c'est évidemment y répondre.

Ma conviction est que le mal qui ronge aujourd'hui la Wallonie trouve d'abord son origine dans l'opacité des procédures de décision et de contrôle des organes publics et assimilés. Tout cela pour vous dire mon sentiment qu'avec une réelle transparence dans la gestion des institutions publiques et une véritable réforme de la gouvernance, l'alternance entre partis démocratiques constitue une part décisive de la réponse au divorce entre les Wallons et leurs représentants.

Enfin, Monsieur Happart, un homme qui reconnaît ses fautes se grandit, même si je ne vous cache pas que j'aurais préféré des excuses plus claires à l'égard des Wallons parce que je n'ai pas le sentiment, aujourd'hui, que la faute d'un certain nombre de parlementaires ou de responsables politiques doit être reportée sur l'ensemble de la population wallonne. J'espère, dès lors, que nous n'aurons plus, à l'avenir, à assister à ce genre d'événements pour le moins inacceptables pour le peuple wallon. *(Applaudissements sur les bancs d'Écolo et de M. Pire.)*

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, dans votre intervention à Namur, lors de la commémoration du 25ème anniversaire de la création de la Région wallonne, vous avez déclaré, Monsieur le Président : *«Qui n'a jamais péché me jette la première pierre !»*.

Nous serons donc indulgents avec vous.

Mais quand même, traiter tous les Wallons de fraudeurs est indélicat et indécent car vous savez que la grosse majorité des déclarants ne peuvent cacher un seul cent de leurs revenus au fisc.

Votre sortie sur Hitler, un produit du National-socialisme, est plus grave.

Vous avez dit qu'il avait commencé par faire taire la presse. C'est très vrai … Mais cela se passe en francophonie belge. Vous et vos amis interdisez aux médias d'invoquer le Front National et ses élus, comme à Charleroi où, malgré qu'il soit le second parti ; tant *Radio Vivacité* que *Télésambre* pratiquent la loi du silence à son égard. Il en est de même pour la presse qui, sans la manne publique, serait amenée à disparaître.

Le bouchon a été poussé plus loin encore samedi dernier, le Bourgmestre de Seraing a empêché les membres du FN de se réunir.

Par contre vous avez eu raison de rappeler la Shoah.

Le Front National a été plus loin.

Dans une proposition de décret, il a prôné l'obligation d'enseigner aux enfants tous les génocides dus à la folie des hommes, de 1900 à ce jour, tels les génocides des Assyriens, des Arméniens, du Régime stalinien, des Khmers rouges, de l'hitlérisme, du Rwanda, de la République démocratique du Congo.

Ces génocides ne sont pas le fait de régimes de droite, tout au contraire !

Dès lors, Monsieur le Président, vous avez ainsi que vos amis, à réfléchir sur cet ostracisme envers le Front National car dans ce pays plus de moyens d'argent sont consacrés à nous nuire qu'à combattre le terrorisme et l'intégrisme.

Dans l'acte de contrition que vous venez de faire, vous nous avez choqués, en laissant planer le doute que les quatre élus du Front National qui siègent, ici, sont des gens malhonnêtes. Vous ne les avez pas cités, alors que vous avez cité le MR, le PS, le cdH et Écolo. Croyez-vous que nous avons quelque chose à nous reprocher au niveau civique ? Pas du tout, comme vous, nous avons un casier judiciaire vierge, comme vous, nous avons le droit d'évoluer dans la vie sans avoir aucune entrave de nous exprimer et de rejoindre ce que la Constitution belge prévoit depuis 1830.

Monsieur le Président, vous dites souvent être un paysan. Un paysan, c'est quelqu'un qui relativise et qui est ouvert. Ce n'est pas une vertu que vous partagez. *(Applaudissements sur les bancs du FN.)*

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, le philosophe Alain disait : *«Si étrange que cela soit, nous sommes dominés par la nécessité de parler sans savoir ce que nous allons dire ; et cet état sibyllin est originaire en chacun ; l'enfant parle naturellement avant de penser et il est compris des autres bien avant qu'il ne se comprenne lui-même.»*. Un mot, un seul, était attendu ce matin. Il a été prononcé.

Ce dernier mot, certains d'entre nous, dans l'opposition ou dans la majorité, auraient pu le prononcer. Et pourtant, aujourd'hui, l'importance et la nécessité d'entendre ce mot ont été reconnues par tous les représentants des forces démocratiques de notre Assemblée. Et je m'en réjouis.

Ce n'est pas du dépit, ni du renoncement. Mais surtout, dans les circonstances que nous connaissons aujourd'hui, et sur lesquelles je ne reviendrai pas, la présentation d'excuses publiques honore la personne qui les prononce.

Monsieur le Président, je retiendrai des événements à l'origine de votre communication de ce jour, trois choses.

Premièrement, si l'on vous suit, en réagissant de manière spontanée dans le feu de l'action, votre force a été ébranlée – avez-vous dit – et personnellement, car j'y étais, je peux témoigner de l'ambiance particulière qui régnait sur le pont de Jambes ce soir-là. Si la colère est mauvaise conseillère, par l'attitude que vous adoptez aujourd'hui, je dois bien reconnaître que vous tirez les leçons de ce que l'on a qualifié de dérapage.

Reconnaître sa faute, c'est se grandir, dit-on … Et le philosophe Ernst Jünger, dans son œuvre *Sur les falaises de marbre,* disait : «*Une erreur ne devient une faute que lorsqu'on ne veut pas en démordre.».*

Deuxièmement, par rapport aux propos de ce 15 octobre, vos paroles d'aujourd'hui cadrent nettement mieux avec vos convictions. Ces convictions qui, notamment, ont permis à notre Parlement de s'associer aux commémorations de la libération des camps. Notre déplacement à Berlin, en compagnie de 75 jeunes Wallonnes et Wallons, restera dans les mémoires de chacun d'entre nous un symbole fort de notre combat démocratique.

Troisièmement, je peux vous rejoindre sur le climat ambiant lié «aux affaires». Ces affaires nous ébranlent profondément comme gestionnaires de la chose publique. Le sursaut est plus que nécessaire, il est vital pour notre démocratie. Une exploitation politicienne n'est pas à mes yeux la réponse qu'attendent nos concitoyens. Le travail de fond sur les solutions à apporter aux problèmes est plus pertinent. Par contre, ceux qui, par leurs fautes, jettent l'opprobre sur l'ensemble du monde politique doivent être écartés de manière radicale. Mon action politique s'est toujours inscrite dans ce cadre. Je la sais partagée par l'ensemble des membres de mon groupe. Je sais aussi qu'il en est de même pour les autres groupes démocratiques de notre Assemblée.

Que conclure de tout ceci, Monsieur le Président ?

La fonction que vous occupez est tout particulièrement symbolique. À la croisée des chemins, entre la majorité et l'opposition, vous vous devez de rester au-dessus de la mêlée, à l'intérieur comme à l'extérieur de cette enceinte, et ce, quelles que soient les circonstances.

Le moindre écart porté à cette ligne de conduite ne peut que vous être reproché. Nous pouvons, vous pouvez le comprendre. Je vous sais suffisamment porté sur le bien commun que pour savoir aussi que vous ferez toujours tout pour le bien de notre Assemblée et de ses membres en particulier. Nous connaissons tous votre combat, votre militantisme wallon pour vous savoir conscient de l'importance de votre fonction.

Vos paroles du 15 octobre, si elles peuvent s'expliquer par un contexte, ne peuvent pas se justifier dans la bouche du Président de notre Parlement. Par vos paroles d'aujourd'hui, vous ramenez la sérénité dans ces lieux. Vous vous réappropriez votre fonction.

Je pense que nous pouvons marquer notre satisfaction par rapport au présent débat. Comme vous le faites depuis un an, vous aurez à cœur de défendre notre institution, sa place par rapport au Gouvernement, sa place dans le paysage politique wallon, francophone et belge, mais, fondamentalement, sa place par rapport aux citoyens que nous représentons.

J'en terminerai en citant Léopold Stokowski : *«Si quelqu'un accepte les applaudissements de ceux qui aiment ce qu'il fait, il doit accepter aussi les sifflements de ceux qui ne l'aiment pas.». (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – Le débat est clos.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération :

– de la proposition de décret visant à dynamiser l'aide «Responsable innovation technologique», déposée par MM. Kubla et Consorts (Doc. 250 (2005-2006) - N° 1) ;

– de la proposition de décret visant à renforcer la transparence et la bonne gestion dans le secteur du logement social, déposée par MM. Fontaine et Consorts (Doc. 253 (2005-2006) - N° 1) ;

– et de la proposition de décret réglementant la cotitularité de plein droit des droits de production en agriculture, déposée par Mme Kapompole et Consorts (Doc. 254 (2005-2006) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. La proposition de décret n° 250 sera envoyée à la Commission de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche, des Nouvelles technologies et des Télécommunications, la proposition de décret n° 253 à la Commission de la Santé et du Logement et la proposition de décret n° 254 à la Commission de l'Action sociale, de l'Économie, du Tourisme et de la Politique agricole.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des propositions de résolution suivantes :

– la proposition de résolution invitant le Gouvernement à développer un programme d'actions concrètes visant à diminuer la dépendance en matière d'approvisionnement en énergie, déposée par MM. Stoffels et Consorts (Doc. 251 (2005-2006) - N° 1) ;

– la proposition de résolution visant à déclarer la Région wallonne «région sans OGM» et invitant le Gouvernement wallon à prendre toutes les mesures nécessaires à interdire les cultures de plantes génétiquement modifiées et à faire pression sur la Commission européenne en ce sens, déposée par Mme Dethier-Neumann et Consorts (Doc. 255 (2005-2006) - N° 1) ;

– la proposition de résolution sur les principes de coexistence entre cultures OGM et cultures traditionnelles et biologiques en Région wallonne, déposée par Mme Cassart-Mailleux et Consorts (Doc. 256 (2005-2006) - N° 1) ;

– et la proposition de résolution demandant la réalisation d'un audit de toutes les sociétés de logement endéans un délai de 6 mois, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 257 (2005-2006) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution n° 251 à la Commission de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine, des Transports, de l'Équipement et de l'Énergie, les propositions de résolution n^{os} 255 et 256 à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Ruralité et la proposition de résolution n° 257 à la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement.

Il en sera ainsi fait.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur afin de garantir un contrôle efficace du cumul des mandats et des revenus des membres du Parlement wallon, déposée par MM. Jeholet et Consorts (Doc. 252 (2005-2006) N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Je vous propose de l'envoyer à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

Il en sera ainsi fait.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES 6, 21, 110, 110 BIS ET 127 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE (Doc. 208 (2004-2005) - N^{os} 1 à 5)

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant les articles 6, 21, 110, 110 bis et 127 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine, des Transports, de l'Équipement et de l'Énergie.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Pirlot, rapporteur.

M. Pirlot, rapporteur. – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, M. le Ministre Antoine a présenté son projet de décret. Ce projet a pour but de revivifier les centres urbains en permettant un meilleur aménagement de zones jusqu'ici inexploitées. C'est le cas notamment des zones entourant les gares. C'est d'ailleurs l'objectif principal de ce décret : réaménager les espaces autour des gares ferroviaires car il vaut mieux une gare entourée de commerces et d'habitations qu'une gare perdue au milieu d'un chancre urbain.

Grâce à ce projet, le Gouvernement wallon veut donc combler un vide laissé par les plans de secteur. Enfin, il s'agit de rendre à la collectivité de nouvelles surfaces, d'alléger les procédures et enfin, de répondre à un certain vide juridique mis en avant par le Conseil d'État dans son arrêté n°140.483 du 10 février 2005.

Lors de la discussion générale, aucune objection fondamentale n'a été relevée par les commissaires. La

preuve en est que, lors du vote, personne ne s'est exprimé contre ce projet.

Le groupe MR a présenté un amendement qu'il a retiré. La majorité a, quant à elle, déposé deux amendements qui furent votés à l'unanimité.

L'article 1er du projet de décret a été adopté par 8 voix et 4 abstentions. L'amendement qui s'y rapportait a été voté à l'unanimité.

Les articles 2 à 4 ont été adoptés par 8 voix et 4 abstentions.

L'article 5 du projet de décret a été adopté par 8 voix et 4 abstentions. L'amendement qui s'y rapportait a été voté à l'unanimité.

L'ensemble du projet a été adopté par 7 voix et 4 abstentions.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Ministre, sur le fond, Écolo n'a naturellement rien contre une réforme qui tienne compte du développement des réseaux des télécommunications ou de l'implantation des éoliennes, etc.

Une autre chose est de cautionner une redéfinition des contours de l'intérêt général. En élargissant la catégorie des permis publics dans les périmètres des SAER, dans les zones d'équipements communautaires, dans les périmètres des lois d'expansion économique, le Gouvernement opère une véritable dérégulation du système des permis publics.

En conséquence, la dérogation devient la règle ; la procédure allégée est autorisée pour des projets résidentiels ou commerciaux. On est loin, ici, de l'intérêt général. Sous prétexte de simplification, on fait l'impasse sur les outils de planification. On a eu la ZACC, la ZADI, … Aujourd'hui, c'est le permis qui organise le territoire

Monsieur le Président, chers Collègues, les zones blanches aux plans de secteur sont des zones non affectées. Ce sont les domaines militaires, les domaines ferroviaires ou les domaines des ports autonomes.

Les zones bleues sont les «zones d'équipements communautaires et de services publics».

Le ministre veut les rendre disponibles à l'urbanisation. Il nous a indiqué que 10.000 ha de terrains inutilisés sur les 25.000 ha répertoriés de zones blanches et bleues peuvent dorénavant faire l'objet de délivrances de permis.

Comme pour les ZAD, certaines zones bleues ou blanches sont idéalement localisées et pourraient être urbanisées. Mais d'autres ne le sont pas … Là est bien le problème. Le projet de décret ne prévoit pas de distinction qualitative.

Selon mes informations, 38 % sont des zones d'équipements communautaires et de services publics et 40 % des zones militaires. Il y en a dans toutes les communes, de taille plus ou moins grande.

Le ministre s'est longuement expliqué sur le besoin de terrains pour construire notamment du logement. Les terrains militaires n'ont pas la réputation de se trouver à l'intérieur des îlots urbanisés, le plus souvent. N'est-ce pas contradictoire avec le souhait de densification du Gouvernement, par exemple ?

À l'inverse, les sites SNCB situés au centre des villes possèdent un potentiel intéressant, capable de participer au recentrage des activités et du logement sur le territoire. Mais qui dit potentiel intéressant, dit zone de pression foncière. Il faudrait donc encadrer la mise en œuvre pour éviter une urbanisation anarchique.

La situation disparate de ces 25 000 ha appelle donc une mise en œuvre qualitative plutôt que quantitative !

Par ailleurs, les plus grandes zones sont des zones militaires et sont situées à Arlon, à Butchenbach, à Hotton, à Marche, puis viennent des zones d'équipements communautaires à Charleroi, à Mons et à Liège.

Des terrains de ces dimensions méritent une planification globale.

À côté des ZACC, le Gouvernement crée un mécanisme encore moins contraignant visant à faire la même chose : mettre à disposition des terrains pour construire. Il n'y a pas de cohérence dans la démarche du Gouvernement.

Avec les ZACC, le Gouvernement avait encore préservé un minimum d'encadrement et de balises. Ici, il met en disponibilité, sans aucune planification ou vision d'ensemble, des terrains d'intérêt général dont la taille est parfois très conséquente.

Une véritable politique foncière devrait différencier les terrains en question et prévoir des affectations adaptées à leur localisation effective. Transformer par arrêté l'affectation de zones relève du fait du prince !

En conséquence, Écolo s'opposera à ce projet de décret qui s'inscrit finalement dans la même perspective de dérégulation que le décret Resa.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le décret que nous adoptons aujourd'hui, s'inscrit avant tout dans une logique de valorisation d'espaces non utilisés qui pourront être notamment affectés au logement.

Sur le plan de la philosophie, de la *ratio legis*, il s'agit de revitaliser les villes et les villages en réurbanisant les centres. Nous partageons pleinement ce souci d'une meilleure utilisation de ces espaces.

De nouvelles possibilités vont s'offrir à nous.

D'un côté, il y a le privé qui dispose de moyens à investir et d'un autre côté, il y a le public qui est propriétaire de terrains souvent bien situés. Faisons en sorte que les conditions soient favorables au développement, en prévoyant notamment des procédures allégées parce qu'il ne faut surtout pas sous-estimer le facteur temps qui décide très souvent de la réalisation ou non d'un projet.

Le décret doit permettre avant tout de mieux utiliser la zone urbanisable, mais au regard des besoins actuels. Je ne vois pas d'objection à ce qu'on recycle des zones qui n'ont pas été affectées à l'usage initial auquel elles étaient destinées lors de l'élaboration des plans de secteur, il y a trente ans.

Par exemple, si le complexe sportif initialement prévu n'a pas été réalisé ou s'avère aujourd'hui inadéquat, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas développer du logement ou du commerce dans ces zones.

En effet, le fonctionnaire délégué pourra désormais délivrer le permis en fonction, bien sûr, du principe du bon aménagement des lieux, en veillant, en d'autres termes, à ce que le recyclage proposé s'inscrive adéquatement dans la zone en question. Ainsi, nous espérons contribuer à une nouvelle dynamique qui ne peut être que bénéfique au développement, à la création d'activités de notre Région wallonne.

Sur le plan technique, en ce qui concerne les permis publics, le décret s'inscrit à la suite de modifications apportées lors de l'examen du décret RESA.

Vous vous souviendrez notamment de l'introduction de la possibilité pour le fonctionnaire délégué et pour le ministre, de délivrer des permis d'urbanisme dans des zones particulières du plan de secteur, telles que les zones d'activité économique ou les SAED.

Aujourd'hui, nous assistons à une extension de l'intervention du fonctionnaire délégué aux permis pour actes et travaux situés dans les zones bleues, et même pour les zones blanches, son intervention est possible. Par ce changement, plus de 10.000 hectares seront rendus à la collectivité en plein cœur des villes.

Les zones blanches, souvent bien situées, concernent pour une large mesure les zones ferroviaires. Pour la SNCB, l'opération devrait être très intéressante. En retour, espérons qu'elle s'attachera à la concrétisation d'engagements importants pour la Région wallonne ; je pense notamment au RER ou aux petites lignes de chemin de fer que je qualifierais de rurales.

Dans un arrêt relatif à la dalle de la gare de Namur, le Conseil d'État soutient que les zones blanches doivent faire l'objet d'une modification du plan de secteur avant que le permis d'urbanisme ne soit délivré. Celui qui dit modifications du plan de secteur dit aussi lourdeurs administratives, et le projet de décret que nous discutons, aujourd'hui, acte l'absence d'affectation planologique de ces zones, et donc, c'est encore une procédure en moins.

Le premier amendement relatif à la CRAT vise à sécuriser les avis remis par les différentes sections et le bureau.

Le deuxième amendement porte sur l'article 127 du CWATUP et propose de créer un véritable régime de double examen des dossiers soumis à l'appréciation du fonctionnaire délégué.

Désormais, le fonctionnaire délégué devient, sauf quelques exceptions, l'autorité statuant en premier ressort. Quant au Gouvernement, il devient l'autorité chargée du recours. Il s'agit donc d'une consécration de l'égalité de traitement et de procédure entre le régime commun et le régime des permis publics. En plus, nous nous conformons ainsi à la Constitution et à ses articles 10 et 11.

Cette réorganisation dans la délivrance des permis va certainement augmenter le nombre de permis dits publics, et l'article 127 perd, il est vrai, en quelque sorte son caractère exceptionnel. Mais la rationalisation proposée est logique.

D'un côté, nous renforçons le rôle du fonctionnaire délégué qui assure la gestion de gros dossiers – les communes étaient de toute façon dépassées – et de l'autre, les communes vont s'occuper, à l'avenir, de petits permis de manière privilégiée – encore une simplification.

En conclusion, je dirai que ce projet de décret est une étape supplémentaire dans la réorganisation du CWATUP, un instrument de plus pour plus d'efficacité et de performance dans la gestion et l'aménagement de notre territoire. Nous soutenons entièrement ce projet qui s'inscrit parfaitement dans ce vaste chantier qu'est le plan Marshall, dans cette nouvelle dynamique dont la Région wallonne a crucialement besoin.

M. le Président. – La parole est à M. Mathen.

M. Mathen (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le présent projet de décret vise les zones publiques inoccupées en Wallonie. On en a beaucoup discuté en commission, ce sont tous ces espaces qui sont disséminés dans de nombreuses communes, appelés zones blanches quand il s'agit d'infrastructures publiques ou zones bleues s'il s'agit de zones d'équipements communautaires et de services publics. Les propriétaires sont de diverses natures, ces terrains appartiennent à la SNCB, à la Défense, aux ports autonomes ou aux communes, et ils sont, dans ce cas, réservés à des extensions d'infrastructures publiques, telles que cimetières, halls de sport, nouvelle école, etc.

Selon les chiffres qui ont été communiqués en commission, il s'agirait de 25.000 hectares de terrain qui seraient inoccupés et qui se répartiraient à raison de 9.500 ha de zones d'équipement communautaire et de services publics, 3.500 ha en zone d'extension d'équipements communautaires, 12.000 ha de zones militaires et, dernière catégorie beaucoup plus petite, 31 hectares de zones portuaires.

En commission, Monsieur le Ministre, vous avez estimé que sur ces 25.000 ha, plusieurs milliers pourraient être valorisés et libérés pour des affectations nouvelles. L'idée sous-jacente est donc d'utiliser ces zones à d'autres fins que celles auxquelles elles étaient initialement affectées. On l'a déjà rappelé à deux reprises, à cette tribune, juste avant mon intervention, l'objectif était donc – à l'instar du projet de la dalle de la gare de Namur – de participer à la réurbanisation des centres villes en utilisant au maximum les potentialités existantes des terrains non affectés.

Cet objectif est tout à fait louable – nous l'avons dit en commission –, dès lors, qu'il s'agit d'utiliser des terrains dont l'affectation actuelle est désuète et de les réhabiliter à d'autres fins, beaucoup plus intéressantes pour la collectivité.

Faciliter ainsi la reconversion des sites en milieu urbain est, nous le rappelons, une bonne chose. Il faut utiliser les potentialités offertes par ces terrains inoccupés ou inaffectés avant d'aller au-delà et de puiser dans d'autres terrains, surtout quand il s'agit d'implanter et de répondre aux besoins en matière de logements ou de dynamisation des centres villes.

Par contre, en commission – et il est vrai que le rapporteur n'a pas trop insisté sur ce point –, nous avons émis certaines critiques ou questions en ce qui concerne la manière de procéder.

Tout d'abord, il apparaît – Mme Dethier-Neumann l'a dit – que la nature diverse de ces terrains fait en sorte qu'ils doivent être valorisés de manière différente. Les sites de la SNCB, tout particulièrement, sont des parcelles tout à fait stratégiques situées au cœur des centres-villes et il serait, dès lors, plus prudent – nous l'avons évoqué en commission – qu'on puisse les mettre en œuvre en les accompagnant, le cas échéant, d'outils parallèles tels que des plans de développement communaux. Vous avez dit que les traiter au cas pas cas, c'était une idée intéressante par rapport à la nature stratégique de ces sites et pour faire en sorte que l'on évite tout développement anarchique.

En ce qui concerne la deuxième catégorie, celle des domaines militaires, il convient également de différencier leurs potentialités. Il serait là aussi intéressant de savoir si on souhaite les ouvrir à l'urbanisation de manière totale et si oui, dans quelle mesure.

Plusieurs questions restent encore en léger suspens. Vous n'y avez pas répondu totalement lors de nos interventions en commission.

Le Gouvernement a-t-il hiérarchisé les choses en ce qui concerne les différentes natures de ces zones ?

Quels sont, pour le Gouvernement, les terrains qui sont prioritaires en vue d'une urbanisation et donc, globalement, quelle est la stratégie gouvernementale en ce qui concerne l'urbanisation de ces terrains ? Va-t-on vraiment y aller comme vous l'avez dit, en commission, au cas par cas et au gré des projets tels qu'ils se présenteront.

C'était la première partie de l'interrogation.

La deuxième partie de l'interrogation, elle a trait aux nouvelles prérogatives qui sont confiées au fonctionnaire délégué.

On peut admettre que le fonctionnaire délégué est seulement un agent au faîte des développements urbanistiques et de l'aménagement du territoire, qu'il est le gardien des plans de secteur, néanmoins, il y a lieu de poser, comme nous l'avons fait en commission, la question des balises qui lui sont données et du manque d'encadrement que le projet que nous apprêtons à voter instaure.

En effet, il nous semble impératif, nous l'avons aussi rappelé en commission, si le fonctionnaire délégué reçoit ce réel pouvoir en termes d'opportunité sur une série de dossiers, qu'en parallèle, il puisse avoir des balises, des lignes directrices, des lignes de conduite pour encadrer cette prérogative.

N'y a-t-il pas là un mandat trop large qui lui est donné ? On a répondu qu'il avait perdu certaines prérogatives et, donc, que quelque part, on compensait en venant lui en confier de nouvelles. On dit oui quand il s'agit de simplification administrative, on dit oui quand il s'agit de rapidité, néanmoins, s'il faut sacri-

fier à cela la sécurité juridique en laissant une trop grande faculté d'interprétation en termes d'opportunité au fonctionnaire délégué, là, nous crions «casse-cou», «attention», pour les entrepreneurs, pour les investisseurs, ce souci de sécurité juridique nous paraît aussi essentiel.

Dans le cadre d'une réutilisation d'un domaine militaire, un investisseur, s'il veut, par exemple, construire un centre d'affaires, quelles seront les bases, quels seront les éléments sur lesquels le fonctionnaire délégué pourra, devra se fonder pour accepter le projet ou le refuser, le cas échéant. Nous pensons qu'il y a là risque de voir différentes approches en fonction du cas par cas qui ne soient plus du tout liées à la sécurité juridique nécessaire en matière d'investissement.

Certes, vous avez dit que le fonctionnaire délégué recevra l'avis de la commune, mais néanmoins, ce n'est pas l'avis de la commune qui pourra nécessairement l'éclairer, qui devra le lier. Vous avez suggéré aussi qu'il serait bienvenu que les communes aient l'idée de venir spontanément devant leur commission d'aménagement du territoire pour présenter le projet. Mais toutes les communes auront-elles cette bonne idée de soumettre à la CCAT, si tant est qu'elle fonctionne convenablement, les projets qui seront soumis au fonctionnaire délégué pour lui transmettre, outre l'avis de la commune, l'avis de la CCAT ?

Il est clair qu'il y a des cas, vous l'avez dit en commission, où une décision sur un projet situé dans ces zones devra nécessairement, nous le pensons, être analysée dans le cadre d'un plan communal d'aménagement. Comme je l'ai dit, vous n'avez pas complètement fermé la porte, lors de nos travaux en commission, à cette idée.

Certainement que l'on devra sur la base de la manière dont cela se passe concrètement et de la manière dont le fonctionnaire délégué répond au cas par cas, aux demandes qui arrivent sur son bureau, à un moment donné, se poser la question de la manière dont cela fonctionne et évaluer les choses, et voir si oui ou non il ne conviendrait pas, à l'avenir, sur la base de cette évaluation, d'encadrer, ne fût-ce que de manière générale dans le cadre des lignes directrices qui lui seraient données, cette nouvelle mission du fonctionnaire délégué.

Quand on met en balance d'un côté la volonté louable d'utiliser les potentialités au maximum, dans une volonté de simplification et de rapidité, et de l'autre, la série d'inconnues en ce qui concerne la manière dont le Gouvernement souhaite hiérarchiser ces projets et souhaite développer cette politique transversale au niveau de la Région wallonne et également le manque d'encadrement que le fonctionnaire délégué reçoit dans sa mission, nous nous abstiendrons, comme nous l'avons fait en commission, sur ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, très chers Collègues, permettez-moi d'abord de remercier notre rapporteur qui a fait preuve de concision, d'esprit de synthèse et qui a finalement relaté les faits les plus importants de la commission et de remercier l'ensemble des orateurs qui sont venus émailler ce projet de décret, certes, limité dans ses articles, mais qui est fondamental pour l'avenir et notamment pour la mobilisation d'un certain nombre de terrains rendus aujourd'hui disponibles.

Très clairement, quels sont les objectifs que nous poursuivons à travers ce projet de décret ?

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un besoin de terrains pour différents aspects : des terrains à vocation économique, des terrains à vocation commerciale, des terrains à vocation de logements, bref, çà et là, il y a une forte tension à l'égard de notre territoire, par définition limité dans son utilisation.

Deux écoles s'offrent à nous. Et je réponds ainsi à Mme Dethier à qui je dirai combien j'ai du respect pour elle, mais combien l'attitude du groupe Écolo m'étonne et quelque part me déçoit par rapport à la philosophie du projet de décret.

Deux écoles. Ou bien, on utilise la révision du plan de secteur et on mobilise, ce qu'on appelle les zones faibles, les zones agricoles, les zones que le plan de secteur, il y a trente ans, a destinées à l'agriculture et à l'oxygénation du paysage.

Je constate, tous partis confondus, y compris durant le passage des Écoles, pendant cinq ans, qu'on a d'abord utilisé cette voie-là puisque les 34 zones d'activités économiques nouvelles, on les a bel et bien puisées avec l'accord des écologistes dans les terrains agricoles, ce qui fait qu'aujourd'hui, sur 20 ans, 50.000 hectares ont quitté la zone agricole à d'autres fins.

Ou bien, on utilise les zones disponibles ou rendues disponibles conformément à la trame du plan de secteur. Et là, nous trouvons les ZAC, précédemment appelées les zones d'extension d'habitat, qui ont toujours été inscrites au plan de secteur depuis 30 ans, à destination du logement. Je rappelle que nous les avons ouvertes à d'autres destinations puisqu'elles

pourraient même, si les communes le décident, avec l'accord de la Région wallonne, retourner à la zone agricole, retourner à la zone verte ou encore à des zones d'espace communautaire. Nous donnons donc une chance à ces zones d'être utilisées à d'autres fins que celles du logement, ce qui est bien nécessaire en différents endroits.

Autre utilisation des zones telles que définies au plan de secteur, ce sont les zones bleues, les zones d'espace communautaire qui étaient donc dédicacées à la construction ou encore, les zones blanches qui étaient réservées – et différents orateurs l'ont rappelé – au domaine miliaire, au domaine portuaire, au domaine ferroviaire, bref, à l'activité économique ou paraéconomique mais, en tout état de cause, à la construction puisque, bien évidemment, la pose de voies ferroviaires, de gares, de parkings, de domaines militaires ou encore d'installations portuaires nécessite bien évidemment un certain nombre d'actes.

Dès lors, je préfère – et c'est l'objectif de ce projet de décret – d'utiliser, conformément au plan de secteur, un certain nombre de zones – et M. Mathen l'a rappelé, à juste titre – qui étaient inscrites et rendues accessibles aux actes et travaux, simplement en les ouvrant à de nouvelles possibilités.

Donc Madame Dethier, nous sommes parfaitement, à votre différence dans le passé, dans la droite ligne du respect du plan de secteur et des zones telles qu'elles avaient été rendues disponibles, il y a 30 ans.

Deuxième objectif, outre la nécessité de mobiliser des terrains à de nouvelles fins, c'est la revitalisation des centres urbains. Que n'a-t-on pas écrit sur la nécessité de revitaliser, de rénover, de ramener des habitants au cœur des villes, d'y trouver une mixité fonctionnelle, du commerce, de la culture, de l'éducation, du logement. Or, aujourd'hui, on en donne les moyens et ce décret, manifestement, est un décret qui participe de plein fouet à la revitalisation des centres urbains puisqu'on y trouve à la fois les zones bleues et les zones blanches. Les zones bleues, je pense que personne ne peut le contester, elles se situent, pour la plupart, au cœur des communes, au cœur des villes, et les zones blanches, Madame Dethier, c'est vrai qu'il y a bien ça et là quelques zones militaires encore occupées aujourd'hui par la Défense nationale et, donc, non visées par le décret, par contre, je peux vous inviter à quelques kilomètres d'ici, à Eghezée, pour ceux qui connaissent la région, l'ancien dépôt militaire est à 100 mètres de l'épicentre de la commune. Je peux vous amener à Limal et vous verrez que l'ancien dépôt militaire est lui aussi à proximité immédiate du cœur de la commune.

Donc, pardonnez-moi, mais affirmer à cette tribune que les zones militaires seraient bien loin des centres urbains, c'est méconnaître une réalité des terrains rendus aujourd'hui disponibles.

Quant aux zones ferroviaires, alors là, pardonnez-moi, c'est l'évidence même. Ces zones ferroviaires, avec leurs dépendances, que ce soient les gares ou les parkings ou des zones non utilisées qui sont importantes, elles sont, manifestement et incontestablement, au cœur des villes. Allez découvrir ici, je crois que l'échevin de Namur vous invitera volontiers, le site ferroviaire et ce qu'on pourrait y faire, parce qu'on utilisera, demain, moins de lignes ferroviaires qu'on en utilisait dans le passé.

C'est un décret qui permet de donner un nouvel élan aux centres urbains. Pas uniquement à Namur, même si Namur joue un rôle essentiel puisque c'est à travers le dossier de Namur que l'arrêt du Conseil d'État a déclaré, de manière un peu incompréhensible, mais soit, que ces terrains étaient vierges de toute forme de construction. Cela concerne aussi d'autres localités : les grandes métropoles wallonnes, mais aussi des villes plus modestes comme Braine-l'Alleud, Ottignies, qui sont directement concernées.

C'est donc non seulement mobiliser les terrains à des fins incontestables – je les ai rappelées : logements, commerces et autres – mais également pour revitaliser les centres urbains, passant – permettez-moi l'expression – de zones non aménagées, parfois même de zones non droit, de zones abandonnées, aujourd'hui, pour en faire tout autre chose en plein cœur urbain et il me semblait que le parti Écolo était favorable à cette revitalisation, mais votre attitude aujourd'hui me laisse perplexe.

Troisième élément, c'est la directive plan programme – et je m'adresse toujours à vous Madame Dethier – qui s'impose au niveau européen et qui commande à l'ensemble des États membres de dire chaque fois qu'on utilise des terrains agricoles, en quoi l'État membre va compenser ? Soit en retournant certaines zones à la zone agricole, soit en requalifiant des sites d'activité économique désaffectés, soit encore des zones, que nous connaissons, aujourd'hui, destinées au bâti mais que l'on fait évoluer de manière beaucoup plus souple.

Cette directive plan-programme, Madame, lorsque les écologistes étaient au pouvoir, vous ne l'avez pas fait entrer en vigueur. Vous avez voté le texte sans le rendre applicable. Cela, pardonnez-moi, en termes d'hypocrisie, c'est quand même un peu facile. On dit qu'on se met en ordre avec l'Europe, mais ce ne sera pas d'application. Et c'est le décret Resa qui l'a fait lui-même entrer en application. Or, cette directive

plan-programme est évidemment une formidable garantie quant à une bonne occupation du sol et à une politique parcimonieuse de son utilisation. La directive plan-programme a été mise en vigueur par le décret Resa alors que l'ancienne majorité ne l'avait pas fait. On peut le comprendre dans le chef de certains partis, parce que c'est vrai qu'elle n'est pas simple à mettre en œuvre mais dans le vôtre… Je pense qu'on ne peut pas exiger, aujourd'hui, ce qui n'a pas été fait, hier, alors que vous en aviez l'occasion. Et je ne remonte pas à bien longtemps, je remonte, à il y a quelques mois.

Quatrième élément, c'est l'obligation qu'un certain nombre de localités – et je vais vous y rendre attentifs, chers Collègues – auront dans les prochains mois, en termes de remaillage, pour recoudre le tissu urbain, notamment dans le cadre des travaux du RER. Pardonnez-moi si j'évoque le Brabant wallon, mais il se fait que le RER part du Brabant wallon vers Bruxelles. Nous aurons l'obligation, que ce soit à Braine-l'Alleud – Mme Defalque qui en est voisine, peut vous le dire – que ce soit à Ottignies, à recoudre le tissu urbain du fait de la saignée, passez-moi cette expression, que vont occasionner les travaux du RER malgré la grande prudence que nous avons eue dans la délivrance du permis et les conditions qui l'assortissent. Mais, il n'empêche, interrogez aujourd'hui les mandataires de Braine-l'Alleud, tous partis confondus, y compris les Écolos, ils se posent la question de cette saignée, qui existe déjà, de la voie ferroviaire, qui partage Braine-l'Alleud en deux, et qu'il faudra recoudre demain. Si nous imposons, dans cette opération de revitalisation, toute une série de procédures urbanistiques d'une complexité complémentaire, jamais nous ne pourrons recoudre rapidement, heureusement et de manière efficace. Pas plus – et là, je me tourne vers un bourgmestre écologiste, Jean-Luc Roland, qui attend lui aussi le vote de ce décret – à Ottignies où vous verrez, si vous connaissez les lieux, qu'il y a une gare avec une immense marre d'asphalte, parking le jour, zone de non-droit la nuit et le week-end, alors que l'on peut attendre davantage de cette zone, notamment en termes de mobilisation de l'offre de logements ou de commerces à proximité d'une gare et qui, aujourd'hui, ne coïncide plus à l'attente des citoyens, ni des gestionnaires.

Allez demander aux gestionnaires d'Ottignies s'ils accepteraient, pour mettre en œuvre cette zone qui en a besoin, que l'on complique encore la situation alors même que des projets existent et qu'ils attendent simplement de pouvoir se concrétiser.

Cinquième objectif, c'est évidemment l'occasion de redonner une capacité d'impulsion aux communes, aux villes, dans des zones qui leur étaient interdites jusque maintenant puisque les zones blanches, pas question que la commune s'y intéresse alors que je viens de le démontrer, elles étaient situées en plein cœur de villes ou de communes. Et pour les zones bleues, c'est évidemment de la même nature. Notre collègue l'a rappelé avec ô combien de pertinence, dans ces zones bleues, il n'y a peut-être plus ces projets de bibliothèques, d'écoles, de cimetières et les communes ont peut-être d'autres projets, aujourd'hui, notamment de logements, de mixité avec des logements publics et des logements privés. Vous avez eu un témoignage, hier, particulièrement éclairant de M. Pire qui expliquait combien à Arlon, à 50 mètres de l'épicentre d'Arlon, on pouvait mener des projets harmonieux public-privé, logements moyens, logements sociaux, logements bourgeois ou logements précaires.

C'est donc une nouvelle chance pour les communes de pouvoir être tenu responsables et d'avoir les moyens d'améliorer leur situation.

Très clairement, pour ces cinq objectifs-là, il fallait procéder à la mobilisation de ces zones que je viens d'indiquer.

Deuxièmement, clairement, ce sont des zones d'intérêt gouvernemental puisque, je le rappelle, le plan de secteur s'impose à tous, le gardien du plan de secteur, c'est le Gouvernement, c'est le ministre et dans chacune des sous-régions de Wallonie, c'est le fonctionnaire délégué. Quoi de plus normal, dès lors, qu'en respectant le périmètre de ces zones, puisqu'on ne touche pas au périmètre, ni des zones blanches, ni des zones bleues, le Gouvernement se donne les moyens d'accompagner, de faciliter un certain nombre de projets ? Et l'émissaire – passez-moi l'expression – le plus qualifié pour le faire, c'est évidemment le fonctionnaire délégué qui, dans les zones d'activité économique, là où il y a eu révision du plan de secteur, là où il y a eu études d'incidences, là où il y a eu enquête publique, là où il y a eu cahier des charges urbanistiques et environnementales, donne une fois dans le périmètre, les permis. Cela évitera, du reste, un certain nombre de délivrances de permis par des communes qui ont placé dans les zones d'activité économique des commerces, des magasins, qui ne devaient pas s'y situer et cela, nous pouvons le constater partout. Le fonctionnaire délégué pourra mieux s'émanciper du contexte local que des élus pour qui ce n'est pas toujours simple, je le reconnais, de dire non à la demande commerciale.

J'en viens aux sites d'activité économique désaffectés. Nous étions ensemble à Verviers, vous avez quand même entendu la salle réagir lorsqu'on parlait de sites désaffectés et l'attente de nos concitoyens. Je voudrais

ici rappeler le plaidoyer de M. Onkelinx, hier, qui, à juste titre, rappelait le drame de la sidérurgie à Seraing et l'obligation pour la commune, là aussi, de recoudre, de réhabiliter. Mais si vous dites, Madame Dethier : *«Oh ! Attention aux conséquences urbanistiques. Moi, il me faut des plans communaux d'aménagement, il faut qu'on puisse revoir le plan de secteur.»*. Alors qu'aujourd'hui, la situation est celle d'entreprises abandonnées ou en passe de l'être, qui touche le moral des concitoyens, qui enlaidit les quartiers, et qui diminue la valeur immobilière des maisons.

Nous ne pouvons faire que mieux, et vous dites : *«Ah non ! Non, non. Là où l'aspirine pourrait suffire, moi, je demande une opération chirurgicale.»*. De grâce, soyons quand même pragmatiques et efficaces. Il y a une urgence, réhabiliter ces friches, laissons faire le fonctionnaire délégué qui, du reste, libère des moyens. Vous pouvez aller demander à Mme Herzot à Rixensart, vous pouvez demander à M. Langendries à Tubize. Tubize Plastic, aujourd'hui, si on vous suit, l'investisseur de 150 millions sera parti. Il sera parti. Par contre, si on confie la tâche au fonctionnaire délégué avec l'impartialité qui est la sienne, M. Mestdagh, pour ne pas le citer, investira bien les 150 millions d'euros qui feront que la friche de Tubize Plastic deviendra demain du commerce, du logement et là, nous sommes à 50 mètres de l'église et de l'hôtel de ville de Tubize. Vous voyez donc tout l'intérêt de confier cette tâche au fonctionnaire délégué.

Il en est de même pour les zones bleues et pour les zones blanches. Dans ces quatre endroits-là, ce sont des zones dont le périmètre est fixé par le Gouvernement, qui sont réservées à des actes et des travaux. Rien ne change, le seul élément c'est que le fonctionnaire délégué intervient à la place du plan communal d'aménagement ou du plan communal d'aménagement dérogatoire, c'est donc une simplification particulièrement bienvenue.

Le fonctionnaire délégué n'aura-t-il aucune balise ? Bien sûr que non. Le fonctionnaire délégué va devoir bien évidemment respecter la convention de Florence, la structuration des paysages, le bon aménagement des lieux et ce n'est pas le fonctionnaire délégué qui provoquera le projet, le fonctionnaire délégué va apprécier le projet. C'est d'ailleurs pour cela qu'on ne pouvait pas confier la tâche aux communes de délivrer les permis, puisque souvent, prenons l'exemple de Namur, la ville discute avec le promoteur émet des conditions, des réserves, des souhaits, mais celui qui doit arbitrer tout cela ne peut pas être le demandeur, qu'il soit privé ou public. Cela doit être le fonctionnaire délégué qui jouera le rôle, à la fois d'arbitre et de confident des projets avec l'obligation de les faire aboutir en émettant un certain nombre de conditions.

Au passage, je remercie l'ensemble des parlementaires, parce que nous avons éclairci un problème de droit qui rendait un peu confuse la situation. En effet, au fond, quand le fonctionnaire délégué était en opposition avec la commune ou *vice versa*, le ministre en était saisi et nous perdions alors une forme de droit de recours. Aujourd'hui, le texte est clair, quelle que soit l'attitude de la ville, le fonctionnaire délégué s'exprime et signe la contestation, pour d'autres sujets que nous connaissons. Le recours est introduit au niveau du Gouvernement, on a donc réimplémenté un degré d'appel qui, peut-être, pouvait faire défaut en termes notamment de lecture ou de confusion des textes.

Quatrièmement … Je comprends l'attitude réservée de M. Mathen. Je pense qu'il a envie de voter oui, mais on a chacun ses rôles, il est là dans l'opposition, il ne peut pas reconnaître que le texte est totalement bon, donc, il le dit tout bas et il ne l'exprime pas très fort mais, croyez-moi, s'il manquait une voix pour l'adoption de ce texte, M. Mathen apporterait la sienne. S'il en manquait une. Mais comme il sait qu'il ne manque pas cette voix, il a ce douillet confort de pouvoir dire : *«Il y a de bonnes choses mais vous comprenez, j'ai des réserves…»*. Faites l'exercice tout à l'heure, s'il ne manque qu'une voix, il l'apportera parce qu'il le sait, la ville de Namur en a diablement besoin. Et c'est aussi …

M. Mathen (MR). – Vous avez un doute sur votre majorité ?

Non, non, je vous pose la question droit dans les yeux.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est aussi une formidable valorisation patrimoniale pour les communes, puisqu'elles sont aujourd'hui propriétaires des zones bleues. Elles vont donc pouvoir les mettre en œuvre, notamment, pour du logement, réaliser une partie de ses terrains, en toucher le bénéfice et peut-être, c'est mon souhait, les réinvestir dans du logement modeste ou dans du logement précaire, créant ainsi une nouvelle offre de logement complémentaire à celle du privé. C'est donc une formidable opportunité – et je m'adresse ici aux bourgmestres, à tous les bourgmestres qui dans leur localité ont des zones bleues, qui appartiennent à la commune, qui, aujourd'hui, ne savaient quoi en faire et qui, demain, vont en retrouver l'usage immédiat ! Bien évidemment, avec l'accord du fonctionnaire délégué. C'est donc évidemment – sur le plan des recettes, je vois ici M. Furlan, excellent bourgmestre de Thuin qui opine du bonnet, je pourrais interroger Claude Ancion et s'il

n'avait pas son devoir de réserve lié au groupe MR, il vous dirait aussi – une excellente nouvelle pour les gestionnaires. Je ne veux même pas interroger M. Kubla…

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Oui, puisque vous venez de dire que les élus sont tentés. Vous venez de le dire vous-même. Alors, ne soulignez pas ce que vous venez de dire avec des exemples, vous perdez là.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Non, ils ne sont pas tentés. Ils ont besoin de terrains, ils ont envie de revitaliser leur ville, ils ont envie d'y jouer un rôle essentiel, sans renvoyer les investisseurs dans les zones agricoles et, au passage, faire une belle opération financière. C'est cela la réalité ! Rien d'autre ! Vous pouvez demander à M. Kubla, je pense qu'il aura la même appréciation.

Et alors, Madame Dethier-Neumann, dernier paradoxe de votre plaidoyer, quand même, vous dites : *«La zone blanche, mon Dieu ! C'est dangereux sur le plan urbanistique.»*. Mais avez-vous oublié, Madame Dethier-Neumann ? Dans le plan d'investissement de la SNCB, quelle est la ministre qui a imaginé de vendre des terrains appartenant à la SNCB pour financer les investissements ? Mme Durant. C'est Mme Durant qui, la première, a dit : *«Vendons les terrains qui appartiennent à la SNCB. Vendons les zones blanches.»*. Et mieux même, elle a prévu un montant de 300 millions d'euros. Mais, à ce moment-là, Mme Durant ne s'est jamais souciée, jamais, de ce qu'on allait faire de ces terrains, selon quelles procédures, elle avait même omis de vérifier s'ils avaient une réelle valeur de construction, ce que le Conseil d'État, malheureusement, a dit.

Tout le plan de Mme Durant s'écroule. S'il manquait donc une voix, Madame Dethier-Neumann, vous devriez apporter la vôtre, ne fût-ce que par respect, par cohérence de l'action de Mme Durant, qui avait prévu de l'argent sur la vente de ses terrains alors qu'aujourd'hui, si nous ne votons pas ce décret, cela ne vaut pas – pardonnez-moi l'expression – tripette. Vous pouvez demander à l'ensemble des partis.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Si je comprends bien, vous adhérez à la politique de Mme Durant et, éventuellement, qu'on utilise ces sous-là pour Europcap-rail puisque, là, on est en manque et vous en aurez bien besoin.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Madame, soyez quand même cohérente. Hier, vous veniez pleurer pour Europcap-rail – ce n'est pas 300 millions d'euros, c'est plus du milliard – et, aujourd'hui, sur les moyens financiers liés à ce plan d'investissement de la valorisation des terrains ferroviaires, vous dites : *«Ah non, non ! Nous Écolos, on ne met pas la main dans le cambouis. On veut bien les trains, mais on ne veut surtout pas être associé à la vente des terrains.»*. Alors que c'est Mme Durant, elle-même, qui l'avait prévu ! Moi, je demande un peu de cohérence aux verts, parce qu'il y a des verts et aussi des revers.

À un moment donné, quand on veut adopter une politique on la porte jusqu'au bout, on ne veut pas le beau côté de la politique tout en n'y mettant pas les mains ! Moi, je m'excuse, quand j'invite quelqu'un, s'il faut passer à la vaisselle, il peut donner un petit coup de main après qu'il a bien mangé et vous, vous dites : *«Je suis repue, mais la vaisselle, je vous la laisse.»*. Je ferai donc attention avant d'être invité chez vous.

C'est donc la cohérence et une valorisation foncière tant pour le Fédéral que pour les villes et communes, quatrième élément.

Cinquième élément, Madame Dethier. Mais ouvrez les yeux sur les investisseurs qui attendent aujourd'hui. Je vais prendre un exemple de notre Ministre-Président M. Van Cauwenberghe. Lorsqu'il y a un promoteur de qualité, Forum Invest, qui vient à Charleroi, convenons quand même que le parc des expositions et sa marre d'asphalte qui l'entoure, n'est pas sur le plan esthétique, une des plus grandes réussites, et cela conditionne tout le quartier. Nous, les Pouvoirs publics, nous n'avons pas la capacité, nous seuls, de raser tout et de tout reconstruire. Si on pouvait le faire, ce serait l'idéal. Mais on a un partenaire privé, sérieux qui, en plus, dialogue avec les autorités communales, avec l'autorité régionale et qui dit : *«Je suis prêt à investir de l'argent, à prendre du risque pour réhabiliter une zone. La seule chose que je vous demande, à vous, autorité publique, c'est de me garantir un peu le délai, s'il vous plaît.»*. Alors, le ministre-président regarde les plans, il m'appelle et qu'est-ce qu'on constate ? Qu'il y a toute une série de périmètres, soit en ZAC, soit en zone bleue, soit sur d'autres zones, parce que cela date d'une certaine époque, après guerre, dans la ville de Charleroi. Ce qui fait qu'aujourd'hui, ce périmètre est couvert par plusieurs prescriptions et, donc, on doit dire au promoteur : *«Désolé, on va tout mettre en ordre, revenez dans six ou sept ans lorsque nous aurons tout revu.»*. Vous pensez bien qu'il part ailleurs, qu'il va en France ou ailleurs. Aujourd'hui, nous avons des endroits qui ne sont pas beaux, qui sont abandonnés, inesthétiques, qui enlaidissent nos villes et nous avons la capacité, par un partenariat public-privé de les

mettre en œuvre rapidement, les promoteurs sont là, que ce soit à Liège, à Charleroi, à Namur, à Verviers, à Braine-l'Alleud – comme cela, je cite des exemples connus – à Tubize ou à Rixensart, ils sont là, avec l'accord du conseil communal, parfois même à l'unanimité, y compris les écologistes. Et tout ce qu'on attend, c'est que l'on puisse simplifier les procédures pour permettre la réalisation de ces projets.

C'est exactement ce qu'ambitionne ce projet de décret, c'est de mettre en œuvre des zones destinées aux actes et travaux au plan de secteur en respectant les périmètres, en revitalisant le cœur des villes, en responsabilisant les communes à la manœuvre, en leur permettant, au passage, de faire une belle opération financière.

Chers Amis, je remercie bien évidemment les parlementaires de la majorité, le rapporteur, et notre collègue d'avoir apporté son soutien, et je me tourne une dernière fois vers M. Mathen et Mme Dethier. Je pense qu'on a l'occasion, ici, de joindre l'intention à l'acte. Vous souhaitez que l'on travaille ces zones, vous souhaitez qu'on les réhabilite, qu'on les recycle, alors, pour une fois, votez avec nous et vous serez en concordance avec vos intentions. *(Applaudissements.)*

M. le Président. – Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

Je vous en prie Madame Dethier-Neumann.

La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, je suis assez fière d'être la seule dans l'opposition qui peut vous déstabiliser un peu. Et j'aime bien avoir cet entretien avec vous parce que je vois bien derrière vous cet homme qui veut faire avancer l'aménagement du territoire et qui, en même temps, veut aussi y ajouter un élément, le temps. Je suis d'accord au début de votre démarche, par contre, là où vous commencez à trébucher, c'est que vous n'allez pas jusqu'au bout de vos idées et que vous commencez à construire une contradiction. Vous nous dites que dans le temps on a essayé de trouver des moyens compliqués pour ouvrir le territoire là où on en avait besoin pour les ZAE, pour la multimodalité, parce qu'on n'a pas été jusqu'au bout pour ouvrir les plans de secteur et les transformer. Aujourd'hui, vous y êtes, vous êtes en train de transformer ces zones, bleues et blanches, et donc, je pense que vous avez là quelque chose en mains qui permet une nouvelle affectation, mais je vous demande de faire une différenciation entre les petites zones militaires que vous avez citées tantôt et les petites zones à l'intérieur des centres urbains. Créez vraiment la différence et allez jusqu'au bout de votre réflexion et dites : *«Dans les zones urbaines, j'applique mon décret. À l'extérieur, je ne l'applique pas.»*. Et c'est dans vos compétences. Et c'est là que je vous reproche que le projet n'a pas abouti.

Par ailleurs, il est clair qu'on a un différend sur le décloisonnement entre le fonctionnement du fonctionnaire délégué et de la commune. Vous donnez du pouvoir à la commune, mais vous ne donnez pas l'obligation d'avoir une CCAT. Il y a des exemples où cela marche, mais il y a un tas d'exemples où cela ne marche pas. Donc, il y a un fameux danger à ce niveau-là.

Je vous rejoins si vous travaillez sur le fonctionnement entre les deux mais, s'il vous plaît, ne les décloisonnez pas. Si vous donnez un pouvoir à l'un et en compensation, un devoir à l'autre, on a là une incohérence dans l'aménagement du territoire.

Enfin, j'attendais de vous, et j'insiste, une prescription sur ces zones bleues et blanches, pas pour les affecter en zone rouge, mais une prescription pour différencier la manière de construire en incluant l'aspect énergétique, et cela fait partie de vos compétences. C'était la seule demande. Donc, vous savez me convaincre, pas en me frottant un peu la manche et en disant : *«Venez, on va manger ensemble.»*, mais en travaillant encore un peu plus et à ce moment-là, vous aurez ma voix. *(Applaudissements.)*

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant les articles 6, 21, 110, 110 bis et 127 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

«**Article premier**

À l'article 6 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, supprimer l'alinéa 1er et remplacer l'alinéa 2, qui devient l'alinéa 1er, par le texte suivant :

«Le bureau de la Commission est composé du président, des vice-présidents et de deux membres par section.

Le Gouvernement désigne la ou les sections chargées de proposer les avis au bureau, sur tout projet de décret ou d'arrêté de portée générale relevant de

l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, en ce compris le schéma de développement de l'espace régional, le plan de secteur et le règlement régional d'urbanisme.».»

– Adopté.

«**Art. 2**

À l'article 21 du même Code, le mot «Après» est remplacé par les mots «Sauf pour les domaines des infrastructures ferroviaires ou aéroportuaires et des ports autonomes qu'il n'affecte pas, après».»

– Adopté.

«**Art. 3**

L'article 110 du même Code est abrogé.»

– Adopté.

«**Art. 4**

L'article 110 bis du même Code devient l'article 110.»

– Adopté.

«**Art. 5**

À l'article 127, § 1er, alinéa 1er, 4°, du même Code, les mots «dans la zone visée à l'article 28», sont remplacés par les mots «dans une zone à laquelle s'applique la prescription visée à l'article 28 ou dans les domaines des infrastructures ferroviaires ou aéroportuaires et des ports autonomes visés à l'article 21».

Le même alinéa est complété par le texte suivant :

«7° lorsqu'il concerne les constructions et équipements de service public ou communautaires.».

Le paragraphe 3 du même article est remplacé par le texte suivant :

«§ 3. Pour autant que la demande soit préalablement soumise aux mesures particulières de publicité déterminées par le Gouvernement ainsi qu'à la consultation visée à l'article 4, alinéa 1er, 3°, lorsqu'il s'agit d'actes et travaux visés au paragraphe 1er, alinéa 1er, 1°, 2°, 4°, 5° et 7°, et qui soit respectent, soit structurent, soit recomposent les lignes de force du paysage, le permis peut être accordé en s'écartant du plan de secteur, d'un plan communal d'aménagement, d'un règlement communal d'urbanisme ou d'un plan d'alignement.».

Au paragraphe 4, alinéa 1er, du même article, supprimer les termes «En cas d'avis favorable du collège des bourgmestre et échevins».

Au paragraphe 5 du même article, remplacer l'alinéa 1er par le texte suivant :

«Lorsque la demande porte sur des actes et travaux pour lesquels aucune délégation n'est accordée, le fonctionnaire délégué transmet son avis au Gouvernement dans les délais prévus au paragraphe 4, alinéa 2.».»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'EXAMINER L'AMPLEUR DES DYSFONCTIONNEMENTS DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET D'EN DÉTERMINER LES RESPONSABILITÉS, DÉPOSÉE PAR MM. FONTAINE ET CONSORTS (Doc. 215 (2005-2006) - Nos 1 à 3)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA MISE SUR PIED D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CONCERNANT LA SITUATION DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT SOCIAL EN WALLONIE, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (Doc. 216 (2005-2006) - Nos 1 et 2)

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des propositions de résolution suivantes :

– la proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités, déposée par MM. Fontaine et Consorts ;

– la proposition de résolution relative à la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire concernant la situation des sociétés de logement social en Wallonie, déposée par MM. Wesphael et Consorts.

Ces propositions de résolution ayant fait l'objet d'un rapport commun, je vous propose de les examiner conjointement.

Je vous signale que ces propositions de résolution ont fait l'objet d'un rejet en Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Colicis, rapporteur.

Mme Colicis, rapporteur. – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, difficile de parler après Monika qui a toujours autant d'enthousiasme et de dynamisme. Après une longue nuit parlementaire, à une autre époque, un président avait qualifié les propos d'une certaine Monika *d'unappropriate.* Moi, je crois qu'elle est souvent *appropriate,* elle est contraire.

Il me revient la tâche de vous rapporter l'ensemble des débats qui ont étudié les deux propositions de résolution de MM. Fontaine et Wesphael sur la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur le logement social en Wallonie.

Je tiens à préciser, dès le départ, la correction dans laquelle les échanges ont eu lieu en commission. Cela a contribué à un débat serein pour un sujet tout aussi important pour nos citoyens.

Tout d'abord, les auteurs des deux propositions expliquent le pourquoi de leurs propositions de résolution.

M. Fontaine, le premier, rappelle que le Parlement wallon est compétent pour organiser des commissions d'enquête, en faisant référence aux textes de loi *ad hoc* et qu'une commission d'enquête parlementaire pourrait tout aussi bien se dérouler parallèlement à une instruction judiciaire sans empiéter sur celle-ci.

Il estime que la transparence doit être un préalable à toute réforme et dans ce contexte, l'institution parlementaire est, selon lui, la seule à pouvoir faire toute la lumière sur les errements du secteur.

Mme Dethier insiste, pour le groupe Écolo, sur la nécessité de faire toute la lumière sur les dysfonctionnements des sociétés de logement social ainsi que sur la réalisation d'un audit dans toutes les sociétés.

M. Janssens, dans la discussion générale, relève l'argumentaire, plus détaillé sur lequel s'appuie la proposition de M. Fontaine, estimant disproportionnée et non nécessaire la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur les agissements déjà constatés dans les SLSP, aussi condamnables soient-ils. Le Parlement est à même de constater les dysfonctionnements et d'en tirer les conséquences en vue de l'améliorer, par exemple, via la technique du rapport spécial qui constituera un excellent outil.

M. Fourny met en avant le principe de la séparation des pouvoirs, précisant qu'il appartient au pouvoir judiciaire de sanctionner, si nécessaire, les comportements individuels. Pour ce faire, la sérénité est essentielle. Raison pour laquelle il rappelle que le législateur fédéral a adopté différentes dispositions législatives et de citer la loi sur la détention préventive et le «petit Franchimont» en exemples. Également, selon lui, il est crucial que le travail parlementaire n'interfère pas avec le travail de la justice.

M. Collignon précise qu'il existe un risque important de chevauchement quant au fait que des actes d'instruction pourraient se trouver annulés de par les preuves qui seraient découvertes et ne pourraient plus alors être rapportées ultérieurement. Les commissaires qui siègent doivent donc faire preuve d'une grande prudence. Le risque est grand de voir une commission d'enquête devenir une commission «délation».

M. de Lamotte insiste, pour sa part, sur le fait qu'il faut progresser rapidement et qu'il appartient au Parlement de formuler des recommandations pour que «pareilles situations ne se reproduisent plus». Il rappelle que le Ministre du Logement a mis plusieurs documents à la disposition des parlementaires (comptes, rapports d'activité des SLSP) et qu'il faut maintenant envoyer un signal fort au citoyen et aux résidents des sociétés de logement.

M. Wesphael réaffirme que la décision d'instaurer une commission d'enquête parlementaire relève d'un droit fondamental pour les parlementaires arguant du fait qu'un pareil outil se pencherait d'abord sur la problématique des dysfonctionnements au niveau des logements sociaux et non sur les responsabilités individuelles.

M. Janssens analyse la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire comme participant à l'imaginaire collectif et flattant l'ego des parlementaires qui en sont membres. Il importe, selon lui, de ne pas galvauder cet outil et de rappeler que le travail parlementaire est d'abord d'ordre décrétal.

Mme Dethier souhaite ramener le débat fondamental sur la question des 40.000 demandes en attente et sur la question du déficit du secteur.

M. Fontaine estime que le Parlement doit jouer son rôle «dans la survenance de graves dysfonctionnements», insistant sur le fait que le législatif détient la prééminence sur le pouvoir exécutif.

M. le Ministre, pour sa part, tout en se gardant bien de vouloir interférer dans les travaux de la présente commission, liste 8 devoirs importants dans le domaine du logement, à savoir : le devoir de transparence, le devoir de connaissance, le devoir de gestion, le devoir de réforme de la gouvernance, le devoir d'éthique, le devoir de restaurer les finances de ces sociétés, le devoir de rencontrer la demande de logements et le devoir d'éviter la confusion des genres.

M. Bayenet intervient sur les objectifs impérieux de transparence, de sanctions et de réformes pour les faits réprouvés unanimement. Raison pour laquelle il est,

pour lui, crucial d'entamer des réformes rapidement et non de tomber dans «une chasse aux sorcières».

M. de Lamotte rejoint M. Bayenet sur la nécessité d'avancer rapidement, rappelant la méthode de travail arrêtée par la Commission du Logement.

Enfin, M. Fontaine se réjouit que l'ensemble des parlementaires partage le souhait d'un meilleur fonctionnement du secteur du logement social même s'il regrette que le Parlement ne se dote pas des outils nécessaires pour aller au fond du problème.

M. le Président propose ensuite de passer aux votes des deux propositions de résolution. Celles-ci sont rejetées par 8 voix contre 3. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je ne vais faire ici qu'un petit rétroacte des évènements survenus depuis le dépôt de cette proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit en commission, l'excellent rapport de Mme Colicis est largement suffisant en la matière.

Le 22 septembre, je dépose cette proposition et je demande l'urgence. La majorité avance des arguties juridiques pour reporter l'examen de l'urgence à deux semaines. Pourtant, d'expérience, quand le Parlement a la volonté de travailler vite, il sait le faire. Je vais y revenir.

La majorité met deux semaines pour discuter de l'opportunité d'examiner ou non en urgence ma proposition puisque c'est le 6 octobre 2005, jour de la prestation de serment du nouveau ministre-président. Mon chef de groupe, Serge Kubla, redemande l'urgence. La majorité accepte l'urgence. Il faut dire que le nombre de caméras présentes était assez impressionnant !

Croyez-vous que la commission se soit réunie le jour même comme ce fut le cas pour d'autres demandes d'examen en urgence par le passé ? Pas du tout ! Elle n'a été fixée que le vendredi de la semaine suivante du Parlement wallon soit le 19 octobre, pratiquement un mois après le dépôt de ma proposition et la demande de son examen en urgence.

Je souhaite énoncer une petite incise.

Le 14 octobre, le Ministre Antoine annonçait, très médiatiquement, le dépôt de tous les documents utiles dans les mains du président du Parlement. On sait depuis que n'y figurent que les comptes 2004 des sociétés de logement disponibles à la BNB – tous ne s'y trouvent pas d'ailleurs. On y trouve également certains rapports d'activités des sociétés, accessibles aux conseils communaux. Leur valeur, quand ils sont là, est d'ailleurs très inégale, ceci empêchant toute comparaison. Les audits n'y sont pas. Les rapports des réviseurs d'entreprises n'y figurent pas tous… Ajoutons, en outre, que les parlementaires ne peuvent en recevoir copie, ils ne peuvent que se rendre sur place et les recopier en présence d'un huissier ! Bref, une belle opération *marketing* mais totalement inutile.

Je poursuis mon propos. La Commission des Affaires générales, chargée de débattre de l'opportunité ou non de cette commission d'enquête, est finalement fixée après une commission logement, le mardi 16 octobre.

Le débat de l'opportunité ou non d'une commission d'enquête se déroule donc, en grande partie, le mardi. La majorité ayant pris soin de proposer une commission d'enquête «*light*» au sein de la commission logement : un certain nombre de personnes à auditionner sans les pouvoirs d'une commission d'enquête, donc pas de prestation de serment, pas de peine pénale en cas de faux témoignage, pas d'obligation de répondre aux convocations et pas de juge d'instruction désigné sous l'autorité du président de la commission pour accomplir les devoirs d'instruction si nécessaire. Je vais y revenir.

Le 16 octobre, la majorité l'a finalement rejeté en commission, après avoir pris soin de joindre à la discussion, la proposition de nos collègues Écolos, en utilisant l'argument d'interférence potentielle entre la commission d'enquête et l'action de la justice. Si cet argument pouvait dans une certaine mesure être pertinent pour la proposition Écolo puisqu'elle avait expressément pour objet les sociétés de logement, cet argument est totalement irrelevant pour la nôtre puisqu'elle ne vise que la Société wallonne du logement qui n'est même encore aujourd'hui, sous le coup d'aucune enquête judiciaire.

Dois-je encore ajouter que la loi sur les commissions d'enquête parlementaires applicable en l'espèce, prévoit expressément ce problème ?

Je pense que la majorité a peur que toute la lumière soit faite sur l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social, et surtout, sur les responsabilités en la matière. Certes, on nous donne un tas d'informations en commission, mais ce qui nous intéressait au départ, c'était les dysfonctionnements, les causes et les responsabilités.

Que nous a imposé la majorité dans cette commission d'enquête ?

Une volée d'auditions dont le calendrier avait été organisé avant que la commission n'en débatte. Ce ne sera qu'après de lourdes insistances que nous pourrons peut-être auditionner le Ministre Daerden, ainsi que d'autres commissaires spéciaux, les auditeurs financiers et fiscalistes de la Société wallonne du logement, l'ancien directeur général de la Société wallonne du logement.

Un calendrier intenable.

Après avoir perdu un mois pour examiner ma proposition, tout doit être bouclé en une semaine ! Conséquence : les intervenants que vous avez sélectionnés n'ont même pas le temps de finir leur exposé que l'on doit passer au suivant. Les députés doivent limiter leur temps de parole et leurs questions à peau de chagrin. *(Réaction de membres.)* Je sais bien que cela ne vous plaît pas, mais ce n'est pas une raison. Un contenu d'auditions qui passe à côté de son objet.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est caricatural !

M. Fontaine (MR). – À la lecture du compte rendu analytique de ces auditions, le lecteur qui n'y connaît rien sera persuadé que tout va bien dans le logement social en Wallonie. *«À la Société wallonne du logement tout va bien* – nous a dit M. Rosenoer –, *elle fait bien son travail, prend l'initiative de créer des audits. Les SLSP sont en boni, redressent la situation si besoin, les conseils d'administration sont raisonnablement composés et rémunérés, les frais de représentation sont infimes.» ;* bref, tout est sous contrôle. On en vient à se demander pourquoi on fait des auditions !

M. de Lamotte (cdH). – C'est du populisme.

M. Fontaine (MR). – Les acteurs du secteur, certes importants, sont auditionnés, mais il ne s'agit bien souvent que d'un *remake* des auditions sur le logement réalisées en fin de législature précédente, quand M. Antoine était dans l'opposition.

Certaines personnes ne répondent pas aux questions posées et nous n'avons, dans le cadre de cette Commission Logement classique, aucun pouvoir de les y contraindre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, permettez-moi d'intervenir, Monsieur Fontaine, je veux bien comprendre que la question suscite une polémique politique, qu'il faut l'entretenir, mais de là à dire – et je me tourne vers les rapporteurs, vers le président – que les orateurs ou les invités ne répondent pas aux questions …

M. Fontaine (MR). – Pas les premiers, Monsieur Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – … c'est totalement faux.

M. Fontaine (MR). – Pas le premier jour, Monsieur Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Fontaine, hier, vous étiez retenu à d'autres commissions. Je ne vous en veux pas. Mais hier chaque orateur a redemandé aux parlementaires : *«Ai-je bien répondu à vos questions ?».* Reconnaissez, quand même, qu'aucun des orateurs ne s'est soustrait aux demandes qui ont pu lui être adressées.

M. Fontaine (MR). – Si !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne peux pas laisser passer cela par respect pour leur travail.

M. Fontaine (MR). – Chacun a son appréciation. J'ai en tout cas quelques questions auxquelles il n'a pas été répondu.

Ces auditions, en fait – et je l'ai dit hier –, ne servent qu'à noyer le poisson. Elles ne déboucheront sur rien de concret.

M. Bayenet (PS). – C'est pourtant vous qui les avez demandées.

M. Fontaine (MR). – Monsieur Bayenet, nous ne les avons pas demandées sous cette forme-là. La majorité passe à côté d'une belle occasion de donner le coup de balai nécessaire au secteur du logement social, là où il a encore, à mon avis, un certain nombre de choses qui ne vont pas. Mais cela ne vous plaît pas qu'on vous le dise. *(Brouhaha.)*

M. Bayenet (PS). – C'est à vous que cela ne plaît pas.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Tant va la cruche à la fontaine qu'elle se brise.

M. Fontaine (MR). – Cela, c'est facile… *(Réaction d'un membre.)*

Écoutez, j'ai assisté à une partie de cette commission.

M. Devin (PS). – Vous êtes venu cinq minutes hier après-midi dire que rien n'allait bien et vous êtes parti et à 11 heures du soir, on travaillait encore.

M. Fontaine (MR). – Vous voyez, vous caricaturez, je suis resté beaucoup plus de cinq minutes.

M. le Président. – La récréation est terminée.

Monsieur Fontaine, vous avez la parole et les autres ne l'ont pas.

M. Fontaine (MR). – Vous voyez, dès que l'on parle de choses qui ne plaisent pas, tout de suite, la majorité s'agite.

Je voulais simplement conclure en disant que nous avions fait une bonne proposition, que le Parlement avait l'occasion de se saisir du dossier et d'aller au fond de celui-ci, et que, malheureusement, la majorité n'a pas voulu qu'on le fasse. Il restera donc toujours un certain nombre de regrets ou peut-être que certains penseront qu'on n'a pas voulu aller jusqu'au bout. Je le regrette. *(Applaudissements sur les bancs du MR.) (Réaction de MM. Devin et de Lamotte.)*

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, comme le groupe MR, nous avons demandé la mise sur pied d'une commission d'enquête sur l'ensemble de la problématique des logements sociaux wallons. La demande était assez ambitieuse, mais il nous semblait qu'en regard, objectivement, de la situation et des dysfonctionnements dans ce secteur, il fallait aller jusqu'au bout des choses.

Nous n'avons pas demandé cette commission d'enquête pour le plaisir ni, contrairement à ce que certains affirment encore aujourd'hui, pour déstabiliser la majorité, ou qui que ce soit d'ailleurs. Mais, en réalité, c'est en regard de ce que nous considérons aujourd'hui comme un problème crucial, à la fois pour l'image de la Région wallonne, mais aussi pour sa crédibilité dans les semaines et les mois à venir.

En quoi sommes-nous aujourd'hui en mesure, par exemple, de convoquer sur-le-champ non pas seulement des institutionnels – souvent brillants, d'ailleurs – qui nous ont expliqué *in fine* pour la plupart, que tout allait bien dans le meilleur des mondes dans le logement social wallon ?

Je l'avoue, à quelques exceptions près, hier, en fin d'après-midi, nous avons eu l'occasion d'entendre enfin l'un ou l'autre élément nouveau.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – On travaille.

M. Wesphael (Écolo). – Jusque-là, oui. Attendez, parce qu'on ne sait plus jusqu'à quelle heure on travaille dans ce Parlement puisqu'il y a encombrement …*(Réaction de plusieurs membres.)*

Je pense que si nous devons, effectivement, passer de commission en commission, comme nous l'avons fait hier, il est difficile de tout suivre. Je ne conteste pas, mais on travaille sur des bases qui nous ont été imposées en fonction d'un certain nombre de dysfonctionnements. Ce n'est pas le choix de l'opposition. Nous avons souhaité aller plus loin via une commission d'enquête parlementaire.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je tiens à signaler que Mme Dethier-Neumann, j'en suis témoin, puisque j'ai participé à la totalité des travaux, MM. Avril, Fourny et d'autres étaient présents tout au long de la commission. Il existe donc une équipe de base qui reste, qui travaille et qui prend note, et cela, c'est vraiment à l'honneur du Parlement.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, j'aurais aimé que vous soyez complet dans ce que vous venez de dire parce que, sauf une journée, je pense y avoir été également tout le temps.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ajoute donc M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je voudrais vous préciser qu'au même moment, se tenaient deux commissions et je suis effectif dans les deux. Ce n'est pas un cumul… La sagesse et la prudence voudraient que nous limitions le nombre de commissions. Selon moi, le fonctionnement actuel des commissions constitue un handicap au travail parlementaire. *(Réaction de plusieurs membres.)*

M. le Président. – Nous avons un problème… *(Brouhaha.)*

Monsieur Crucke, le débat concernant le nombre de commissions et le fait que des commissions se déroulent simultanément, bien que je regrette également la situation, est dû au manque de salles disponibles pour le travail des parlementaires. Si nous avions des salles supplémentaires, ce serait plus facile à organiser, nous aurions un meilleur étalement, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Ceci dit, cela dépend de la Conférence des présidents où votre groupe est également représenté. Maintenant, je souhaiterais que l'on permette à M. Wesphael de terminer son intervention.

M. Wesphael (Écolo). – Je voudrais simplement préciser à M. Antoine que je reconnais effectivement que la Commission du Logement fait un travail sérieux. Il y a des commissaires qui vont jusqu'au bout des choses. J'irai même plus loin, je relève l'assiduité du ministre omniprésent à ces travaux, ce qui n'a pas toujours été le cas de commissions «d'enquête», mais je n'ai pas le sentiment que cette manière de travailler – et nous le verrons dans quelques semaines – nous permettra d'aller à l'essentiel. Nous ne sommes pas, je crois, en mesure d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités.

Si nous étions en mesure, par le biais d'une commission d'enquête, de dire : *«Voilà, il y a manifestement un problème dans tel domaine particulier qui touche au logement.»*. Je pense, par exemple à ce que nous avons pu découvrir aujourd'hui, fondé ou pas fondé, sur la question de l'utilisation des fonds du crédit social. Il y a un directeur-gérant, en tout cas, un administrateur-gérant qui pourrait être invité à la commission et venir s'expliquer – puisque, manifestement, il n'est pas inculpé – devant celle-ci.

Nous avons également demandé que M. Daerden puisse être entendu. Aujourd'hui, on nous dit que ce sera possible, mais il a fallu batailler pour l'entendre. Nous avons demandé, dès le début, qu'un certain nombre de commissaires-réviseurs soient entendus également. Nous y arrivons peut-être. Mais je n'ai pas le sentiment que, par rapport à ce qu'on entend aujourd'hui, l'on puisse dire – fondé ou pas – : *«Il serait vraiment indispensable d'entendre maintenant tel ou tel mandataire politique vu les éléments nouveaux que nous avons en notre possession.»*. Cela, c'est, par définition, l'objectif d'une commission d'enquête parlementaire ; cet objectif n'est pas atteint avec la commission que nous avons aujourd'hui.

L'argument massue de la majorité expliquant le danger d'influence ou plutôt d'inconséquence que pourrait avoir une commission d'enquête par rapport à la justice – argument massue utilisé brillamment par M. Janssens – est un argument qui peut être utilisé…

M. Bayenet (PS). – M. Collignon.

M. Wesphael (Écolo). – M. Collignon aussi, excusez-moi.

…pour toute formation, dans l'organisation de commissions d'enquête parlementaire.

Je vous signalerais d'ailleurs que, depuis les incidents qui ont été relevés lors de nos réunions de commission et qui ont émaillé la commission d'enquête fédérale sur la Transnukléar, une jurisprudence s'est installée depuis, jurisprudence que nous aurions pu envisager et appliquer sur la base d'un texte précis fixant les limites de cette commission d'enquête.

J'apprends d'ailleurs – mais j'imagine que vous allez me dire que ce sont des bruits – qu'au niveau des groupes PS et cdH, il y avait eu un accord sur l'idée de pouvoir faire une commission d'enquête parlementaire. J'apprends aussi que le président du PS et la présidente du cdH n'étaient pas favorables à cette idée. *(Rumeurs.)*

Monsieur le Ministre, je pense qu'il y a peu de chances que cela se fasse et que vous m'accueilliez, d'ailleurs. *(Rumeurs.)*

La pratique de la délation ne rentre pas dans mon chef. Je ne vais donc pas dire qui me l'a dit. *(Rires.)*

Nous avons droit à des considérations rassurantes sans pour autant poser clairement la question des responsabilités directes. Nous ne sommes pas, via les travaux que nous menons aujourd'hui, en droit de poser des questions aux responsables directs. Ceci constitue un problème, d'autant que le responsable peut être un mandataire. *(Réaction de M. Bayenet.)*

Face à cela, deux solutions :

– soit, on décide d'aller jusqu'au bout des choses, et on en termine rapidement, pour permettre au ministre de prendre toutes les dispositions décrétales, et nous travaillons sur le plan Marshall et sa mise en œuvre ;
– soit, on accepte l'idée que cette commission soit une commission léthargique, et, plus tard, nous interrogerons sur l'intérêt de ce travail.

M. Bayenet (PS). – Vous oubliez qu'il y a un ministre de la Justice. Ce n'est pas votre travail de faire la justice.

M. Wesphael (Écolo). – Je demande simplement que les mandataires assument leurs responsabilités.

M. Furlan (PS). – Mme Anne-Marie Lizin a été interpellée pour une ingérence de la justice bien moins dangereuse.

M. Wesphael (Écolo). – Écoutez, il y a un certain nombre de mandataires, aujourd'hui, qui ne sont pas entre les mains de la justice, ni inculpés. Vous pouvez demander la séparation des pouvoirs dans ce cas-ci, il ne faut pas exagérer. On peut demander à l'administrateur-gérant du crédit social d'être entendu. Qui l'entend, aujourd'hui ? Son président de fédération. Le président de la fédération de Liège a effectivement entendu – c'est dans la presse du jour – l'administrateur-gérant. Est-ce cela la méthode de travail que nous devons adopter vis-à-vis d'un problème qui pourrait en être un ? Je ne le pense pas, je préfère que ce soit une commission …

M. Bayenet (PS). – Si vous le faites venir ici, ce sera sûrement un problème.

M. Wesphael (Écolo). – Je ne vois pas pourquoi. Des responsables de la Société wallonne du logement ont bien été interrogés par le Parlement.

Je pense qu'ils ont dit les choses honnêtement et franchement. Mais, enfin, ce sont des mandataires publics aussi ; M. Quenon est mandataire public et on n'a pas hésité à le faire venir. Où est le problème ?

M. Devin (PS). – Et vous n'avez pas posé de question.

M. Wesphael (Écolo). – Avec Mme Dethier-Neumann, nous nous sommes bien réparti le travail.

M. Devin (PS). – Le seul interlocuteur que Mme Dethier-Neumann n'a pas questionné, c'est M. Quenon.

M. Wesphael (Écolo). – Je trouve qu'il était tellement pertinent … *(Rires.)*

M. Devin (PS). – Vous saviez *a priori* à l'avance que son intervention serait pertinente.

M. Wesphael (Écolo). – M. Rosenoer aussi, a dit des choses, c'est à vous d'apprécier ce qu'ils ont dit. Cela étant, ce sont des mandataires publics, comme l'administrateur-gérant du crédit social. Dans ce cas, pourquoi entendre certains, et pas d'autres ?

Quant au mépris qu'affiche toujours M. de Lamotte …

M. de Lamotte (cdH). – Je ne vous permets pas ! J'étais présent en commission, hier, toute la journée ….

M. Wesphael (Écolo). – C'est votre cynisme, alors.

M. de Lamotte (cdH). – Je ne juge pas votre travail parlementaire, alors ne jugez pas le mien. Vous n'êtes pas un donneur de leçons. Arrêtez, Monsieur le Professeur Wesphael !

M. Wesphael (Écolo). – Arrêtez votre cynisme systématique lorsque l'on vient sur le fond des problèmes. Dites enfin quelque chose de fort à cette tribune, Monsieur de Lamotte !

M. de Lamotte (cdH). – Vous n'avez de leçons à donner à personne !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et surtout pas à M. de Lamotte. *(Rires.)*

M. de Lamotte (cdH). – Et tenez-le vous pour dit !

M. Wesphael (Écolo). – Je vois, avec l'intonation qui accompagne vos paroles, la conviction de vos propos.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Personne n'en a jamais douté.

M. Wesphael (Écolo). – Cela se sent, tout le monde le dit d'ailleurs.

Monsieur le Président, bien que je ne pense pas que ce soit à moi de le dire, l'incident est clos et je remercie M. le Ministre de bien vouloir me répondre.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, je me permettrai de m'en tenir à mon texte, nous avons, à mon sens, déjà fait preuve de suffisamment de démonstration de violence.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, les principales raisons qui nous ont amenés à confier la mission de réaliser le bilan et de tracer les

perspectives du secteur à la Commission du Logement, dotée ainsi d'une procédure spéciale à la hauteur des nécessaires réformes du secteur du logement social.

La première et principale raison, ainsi que vous l'a expliqué en commission notre collègue M. Fourny, et reprise dans le rapport par Mme Colicis, c'est le risque majeur d'interférences néfastes avec les procédures d'instruction judiciaire qui sont en cours. L'expérience malheureuse de la Commission Transnukléar a démontré l'étendue de ce risque : certaines poursuites n'ont pas abouti du fait de certains travaux de la commission d'enquête parlementaire, et tout le monde le sait.

À chacun son rôle : l'instruction à la justice, l'analyse et les recommandations au Parlement. Il ne s'agit pas de se substituer à la justice pour instruire des dossiers spécifiques ou incriminer des personnes en particulier, mais bien de tirer les leçons des scandales pour identifier rapidement les carences structurelles du secteur et de sa réglementation et, partant, de formuler des recommandations d'amélioration du cadre opérationnel et législatif.

Deuxièmement, l'ampleur des scandales appelle l'urgence de la réaction : il fallait se saisir du dossier rapidement, mais sans précipitation. Mettre sur pied une commission d'enquête générerait des travaux durant plusieurs mois, ce qui n'est pas compatible avec l'urgence de la réaction publique attendue par la population. Je vous l'ai dit, et vous y participez, la Commission du Logement fait son travail à un rythme élevé. C'était pour nous la réponse la plus rapide à un souci de clarté. Le Gouvernement a déjà largement travaillé en matière de réformes du logement public, le Parlement aussi, avant même que les faits ne surviennent, et il serait inopportun de ralentir les réformes par des commissions qui n'apporteraient pas une valeur ajoutée. Les faits révélés appellent une réaction rapide : inutile de perdre du temps en mettant sur pied des procédures lourdes telles les commissions d'enquête ou spéciales.

Troisièmement, le travail est déjà largement entamé au sein de la Commission du Logement. Le Ministre Antoine a déjà largement réformé le Code du Logement, avec le Parlement, et ce depuis son arrivée, afin d'accroître l'éthique et la transparence du secteur. Près de 40 mesures ont encore été présentées jeudi dernier au Gouvernement wallon. Le train de réformes est déjà en marche ; il convient que les parlementaires y ajoutent – et c'est le rôle de la commission et de notre Parlement – des wagons additionnels qu'ils jugeront pertinents au terme de leurs travaux. Travailler dans le cadre de la commission permet de bénéficier de quasi tous les avantages d'une commission d'enquête sans devoir risquer d'assumer ses inconvénients.

Quelle serait la valeur ajoutée d'une commission d'enquête ? Aucune. Une commission spéciale est de toute façon composée à la proportionnelle, comme le sont les commissions actuelles, en ce compris la Commission du Logement, et nous l'avons analysée tout au long de la semaine. La présence de chacun et de l'opposition est garantie. Une commission «normale» a déjà tout pouvoir pour procéder aux auditions qu'elle souhaite. Et la Commission du Logement a déjà pu démontrer, ces derniers jours, qu'elle fait usage de ce droit sans complaisance mais avec pertinence.

(Mme Cornet, Première Vice-Présidente prend place au fauteuil présidentiel.)

L'objectif n'est pas de pointer du doigt, les uns ou les autres, les sociétés de logement ou des personnes en particulier, mais de réfléchir aux carences fonctionnelles du secteur sur la base des documents fournis par le ministre et d'une série d'auditions, et de faire une analyse structurelle des manquements et problèmes constatés et des vides liés au cadre réglementaire et législatif actuel.

Il s'agit aussi de faire des recommandations *ad hoc*, notamment en matière d'organisation, de contrôle et de règles d'éthique, de transparence de gestion des sociétés de logement.

Vous l'aurez compris, notre volonté est bien de faire toute la clarté dans ce secteur, sans tabou ni préjugé. Si vous doutiez encore de nos intentions réelles, ou si, comme je l'ai entendu, on subodore que certains chercheraient à noyer le poisson, l'assiduité et la part prise par nos députés en Commission du Logement vous convaincront que notre seul souci est de voir le logement social bien et mieux géré.

Depuis longtemps, nous plaidons pour que l'éthique et la bonne gouvernance soient des valeurs centrales à tous les niveaux de la gestion publique. Nous en avons déjà fait la preuve en Commission de l'Intérieur, pas plus tard que ces dernières semaines, en déposant sur la table un premier train de réformes visant à plus d'éthique et de transparence dans la gestion des collectivités locales et provinciales.

Nous avons devant nous l'occasion de mettre en place un système débarrassé du manque de transparence qui l'a perverti. Le groupe cdH entend bien mener cette opération jusqu'à son terme, sans se laisser perturber par certaines demandes qui n'ont pas d'autre but que de faire autour de ce dossier un maxi-

mum de battage médiatique qui n'est pas nécessairement le bienvenu pour la sérénité des travaux.

Nous avons fait le choix délibéré de l'efficacité. C'est au résultat des travaux conjoints entrepris par le Gouvernement, M. Antoine et la Commission du Logement, que l'on pourra juger de la sagesse de notre choix, et chaque jour qui passe nous conforte un peu plus dans la conviction que nous avons choisi une bonne méthode pour prendre les bonnes décisions. *(Applaudissements sur les bancs du cdH.)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la fraction FN de cette Assemblée est favorable à la mise sur pied d'une commission d'enquête. Elle tient à réfuter un argument des opposants à cette initiative : celui selon lequel il n'est pas souhaitable de faire coexister enquête parlementaire et procédures judiciaires.

Nous affirmons notre conviction que les deux voies peuvent être suivies en même temps. Si l'argument des opposants s'était régulièrement imposé, la plupart des grandes enquêtes parlementaires ne se seraient pas tenues et une série de dysfonctionnements gravissimes n'auraient pas été affichés publiquement et corrigés, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

Il y a, dans ce Parlement, assez de sagesse et d'expérience pour mener les travaux d'une commission d'enquête alors que des procédures judiciaires sont en cours.

Je reprendrai également, pour justifier la création d'une commission d'enquête, un argument invoqué par M. de Lamotte qui pourtant s'oppose. Le chef de groupe cdH a dit, en commission, qu'il était nécessaire, dans les circonstances actuelles, d'envoyer, je cite «un signal fort» à la population.

Quel signe plus fort que l'instauration d'une commission d'enquête, le Parlement peut-il donner à la population ?

La crise que nous vivons est, à mes yeux, non seulement révélatrice de dysfonctionnements inquiétants, mais aussi indicatrice d'une conception et d'un système scandaleux d'exploitation des institutions et d'une dérive lamentable dans l'exercice de l'autorité politique.

Dans ces conditions, faire fonctionner une commission d'enquête, c'est procéder solennellement et publiquement à un exorcisme salutaire. C'est prouver qu'on examine le malade sous toutes les coutures. C'est annoncer qu'on va le purger et le guérir.

Enfin, certains redoutent une chasse aux sorcières. Ces parlementaires timorés ont-ils vraiment peur que les balais de ces méchantes créatures tombent dans de mauvaises mains ? Dans ce cas, les vôtres, chers Collègues, car j'imagine que vous n'oserez pas nous convier au nettoyage. *(Applaudissements sur les bancs du FN.)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, je voudrais pour ma part, revenir sur l'intervention de M. Fontaine parce que je pense que la vérité a ses droits. A-t-on examiné la proposition de résolution en urgence ? Oui, puisqu'*a fortiori* l'urgence a été acceptée. Donc, je ne vois pas par quel raisonnement retors intellectuel on peut prétendre l'inverse.

Deuxièmement, les membres présents en commission, peuvent témoigner que l'ensemble des intervenants pouvaient s'exprimer à loisir.

Je ne prendrai que deux exemples : M. Rosenoer est resté trois heures et M. Pire, hier, est resté plus d'une heure quarante-cinq minutes.

Nous avons eu l'occasion d'entendre l'ensemble des membres de la SWL (direction, conseil d'administration). Nous avons réellement été au fond des choses.

Troisièmement, M. Fontaine affirme : *«Les intervenants ne répondent pas aux questions.»*. Lorsqu'on demande les noms, on se rend compte qu'il ne s'agirait que d'une personne. M. Fontaine tire donc une généralité d'un cas particulier. Je n'ai ni vu, ni entendu qu'un intervenant se soustrayait aux questions, au contraire, les réponses ont été complètes.

Quatrièmement, c'est contredire la vérité d'affirmer que les invités seraient venus dire : *«Tout va bien, il n'y a pas de problème»* dans le secteur du logement. Au contraire, les auditions ont permis de montrer les problèmes structurels, de financement, de gouvernance dans le secteur. Et je n'ai pas entendu de discours lénifiants, à l'inverse de ce que vous voulez prétendre. Il faut remettre les choses à leur place et certainement pas travestir la réalité. Aucun des collègues présents en commission ne pourra prétendre l'inverse.

Par ailleurs, je trouve qu'il est dommage de revenir sur le débat mené en commission, débat que je pensais fructueux et intellectuellement correct. Selon moi, la commission mise en place répond à l'objectif poursuivi : celui de donner à la population un signal fort par rapport à ce qui se passe dans le secteur du

logement, afin de restaurer la confiance dans les institutions et apaiser le secteur. Je pense, et on ne le dit pas assez, que si les audits – et je crois que le mot «audit» devient un mot péjoratif et jette d'office la suspicion dans le secteur –, ont pu démontrer que bon nombre de sociétés fonctionnent correctement, leur image a été ternie. Il est donc nécessaire de retrouver enfin un peu d'apaisement dans le secteur.

Je pense que le système mis au point, qui vise à dresser un rapport conjoint par l'ensemble des forces politiques – je souhaite que celui-ci soit voté à l'unanimité et aboutisse à des recommandations – sera de nature à rassurer le secteur et à restaurer son image.

En outre, l'opposition nous fait un procès d'intention et n'hésite pas à enfoncer des portes ouvertes. Personne n'a jamais dit, dans cette enceinte, qu'il était juridiquement impossible de mettre sur pied une commission d'enquête parlementaire. La majorité a simplement dit : *«C'est risqué dans ce cas d'espèce.»* et, avec l'appui de l'autre partenaire de la majorité, nous avons démontré qu'il s'agissait d'une «vraie fausse» bonne idée.

C'est également travestir la réalité que de dire que nous n'avons pas reconnu l'urgence de s'occuper du secteur. À l'inverse, tous les partis démocratiques conviennent qu'il y a urgence à réformer le secteur du logement social en Wallonie.

Néanmoins, je souhaite rappeler, et mon collègue M. de Lamotte l'a fait brillamment, bien avant la mise en lumière des affaires, des propositions de réforme étaient sur la table. Toute une série de législations ont été modifiées. Je rappelle également que c'est le Ministre Daerden qui a lancé les audits et qui a mis en place le PEI. En juillet 2005, une première modification de la réforme du Code du logement a été votée et mon collègue, M. Devin, a déposé une proposition de décret relative au principe de bonne gouvernance.

Il est dès lors très simpliste de prétendre qu'il y a d'un côté – ceux qui veulent une commission d'enquête pour aller au fond des choses, ceux qui veulent la transparence et la rénovation du secteur – et d'un autre la majorité qui n'en veut pas parce qu'elle a certaines choses à cacher. C'est à la fois faire passer un très mauvais message et, intellectuellement, cela paraît totalement incorrect.

Je ne veux pas refaire le débat qui a eu lieu en Commission du Logement, mais quatre arguments majeurs expliquent la raison d'exclure une commission d'enquête.

Lorsqu'une instruction en cours et où, *a fortiori,* des personnes sont inculpées, il convient d'être très prudent. Notre travail pourrait entraîner l'annulation de certains actes d'instruction et de certaines fautes pénales, en raison du chevauchement des procédures.

Cela n'exclut pas la possibilité, on a d'ailleurs légiféré en ce sens.

Dans le cas qui nous occupe, le risque est d'autant plus grand pour plusieurs raisons :

1. non seulement, des actes pourraient être annulés si des personnes inculpées, mais surtout potentiellement inculpables venaient à témoigner ;
2. l'insécurité juridique accrue. L'histoire parlementaire nous montre que les autres commissions d'enquête précédentes avaient pour point commun, d'émaner d'un fait ponctuel et terminé à l'instar de la Commission Rwanda ou de la Commission d'enquête sur les enfants disparus ;
3. en outre, il existe un risque éthique important de voir notre commission se transformer en «commission de délation». Vous n'empêcherez pas les lettres de dénonciation fondées ou infondées ;
4. enfin, on risque de s'empêtrer, de tomber sur des problématiques personnelles, et de se perdre en conjoncture. Et finalement, la commission d'enquête que vous aurez obtenue, rendra ses conclusions dans deux ou quatre ans et ne permettra pas de réformer le secteur dans l'urgence, ce que tout le monde souhaite.

En conclusion, j'estime que le Parlement serait très mal inspiré de faire droit aux résolutions proposées tant les risques de dérapages juridiques et éthiques sont très importants.

Le secteur du logement a besoin rapidement d'apaisement et le citoyen de voir sa confiance restaurée.

La solution prônée par la majorité, à savoir la mise sur pied d'une procédure spéciale à la Commission du Logement qui aboutira à un rapport conjoint de toutes les forces démocratiques, doit contenir des recommandations qui, je l'espère, devraient être votées par l'ensemble des partis. Cette solution m'apparaît rencontrer les objectifs que nous recherchons tous.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, chers Collègues, je ne vais pas répéter les propos de M. Fontaine sur l'utilité de mettre en place une commission d'enquête. Il s'agit d'un débat qui est quelque peu passé, puisque nous avons entamé les travaux de la commission et qu'il convient maintenant de s'y atteler.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Voilà, tout est dit.

M. Crucke (MR). – La sagesse, Monsieur le Ministre, vous allez comprendre, a non pas des limites, mais doit être synallagmatique.

M. Collignon (PS). – C'est la confiance.

M. Crucke (MR). – Depuis deux jours, je passe la plupart de mon temps, et vous pouvez en témoigner, dans cette commission. Je tiens tout d'abord à remercier le président de la commission pour la manière dont il joue son rôle.

Évidemment, on peut toujours regretter qu'à un moment ou l'autre, on ne puisse pas poser une question supplémentaire, mais ce n'est pas fondamental, la matière et l'information y sont.

Je remercie également M. le Ministre pour sa présence – c'est suffisamment rare que pour le souligner – qui apporte un intérêt supplémentaire à cette commission.

Je souhaite réellement que la majorité comprenne que le travail en commission ne doit pas se faire sur un *timing* trop strict. Nous avons entendu des informations graves. Heureusement certaines sociétés fonctionnent bien.

Des éléments nous ont démontré – et ce ne sont pas des circonstances dues au hasard – qu'il existe des dysfonctionnements lourds au sein des SLSP. Ainsi, on a appris que 80 % des locataires trompent leur société de logement. Et lorsqu'on demande à l'interlocuteur de nous donner la justification de ce chiffre, la réponse c'est : *«Nous connaissons parfaitement ce qui se passe dans la société.»*. Il nous faut donc comprendre ces mécanismes. Je souhaite dès lors que nous poursuivions les auditions tant des sociétés qui fonctionnent bien que de celles qui ont défrayé l'actualité, nonobstant l'activité judiciaire que certains connaissent.

Un deuxième montant est parlant – là, cela concerne M. le Ministre dans ses futures responsabilités – : la somme de 125 millions d'euros constitue le minimum pour redresser le secteur. Donc, quand je vous dis «redresser» …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Crucke, convenez avec moi, ne fût-ce que par correction synallagmatique – pour reprendre vos propos –, que si vous le savez, aujourd'hui, c'est parce que le Gouvernement en a commandé l'étude.

Sinon, nous ne le savions pas puisque c'est Mme Mathieu qui a établi tous les chiffres en mai et juin de cette année. Le Gouvernement a eu le courage de regarder la situation telle qu'elle était. Il a eu la correction de vous la faire partager.

Il nous appartient donc aujourd'hui de prendre les mesures nécessaires pour corriger cette situation. À cet égard, le Gouvernement a approuvé un plan complet, en vue d'assainir les finances des sociétés de logements. Je suis prêt, vous le savez, à venir vous le présenter, voire même à le bonifier si vous aviez des suggestions complémentaires, vous ou d'autres membres de la majorité. Aux constats établis, nous avons dès lors donné les remèdes.

M. Crucke (MR). – Je ne remets pas en cause le travail de Mme Mathieu. Elle nous a donné une série d'éléments statistiques fort intéressants, mais ceux-ci s'inscrivent dans la globalité alors qu'il faut rencontrer des situations très locales, en particulier dans ce secteur.

Ceci dit – et je ne vous en fais pas non plus le reproche – si vous étiez resté jusqu'à la fin des travaux, vous auriez su que les informations étaient connues avant même le travail effectué par Mme Mathieu et le vôtre. J'insiste sur le fait que l'on puisse auditionner en commission M. Daerden qui a géré ce dossier sous la précédente législature.

Nous devons avoir des réponses à propos d'informations qui étaient en sa possession.

Je ne tiens pas à faire la chasse aux sorcières, mais je pense qu'il faudrait que M. Pollet vienne aussi nous dire, en commission, ce qui s'est passé dans ce secteur.

M. Collignon (PS). – Cela ne sert à rien.

M. Crucke (MR). – Monsieur Collignon, je ne vous ai pas interrompu. Votre raisonnement est limité : lorsqu'on cite un nom que vous ne voulez pas entendre, vous vous recroquevillez.

J'en ferai une question de principe pour que ces deux personnes soient entendues. M. Fontaine l'avait demandé, mais il a été remis à l'ordre. Je ferai une proposition pour faire procéder à ces auditions.

Allez jusqu'au bout des choses, autorisez ces auditions.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Crucke, vous pouvez évidemment demander ces auditions, c'est le Parlement qui décide et je ne peux pas m'immiscer dans ce choix.

Je rappelle toutefois que M. Pollet, commissaire spécial, a été envoyé à la SWL par le Gouvernement précédent.

M. Crucke (MR). – Par M. Daerden !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Non, par le Gouvernement dans son ensemble.

M. Crucke (MR). – Mais qui l'a présenté ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Peu importe qui l'a présenté. Le Ministre fait une proposition et le Gouvernement dispose.

Il a donc été chargé par le Gouvernement précédent d'établir un rapport. Ce rapport nous a été transmis début septembre. Il est aujourd'hui en cours d'analyse. Il donnera lieu – vous le savez puisque je l'ai annoncé et je dirai que l'intéressé a accepté volontiers de s'y soumettre –, à un audit, dont je ne suis pas le commanditaire direct. M. Mertens, de l'Inspection du Logement, – et je pense que sa fonction le rend totalement non suspect de toute forme de favoritisme à l'égard de qui que ce soit – a procédé au choix de la société qui réalisera cet audit.

Nous avons donc aujourd'hui un commissaire du Gouvernement et un audit commandé à propos de son travail. Le Gouvernement n'a pas encore les résultats de cet audit que vous voulez déjà l'entendre au Parlement ! Il n'est pas commissaire du Parlement, il est commissaire du Gouvernement. Il faut que le Gouvernement se saisisse d'abord du sujet avant de rendre des comptes au Parlement. On a toujours procédé de cette façon, y compris M. Kubla lorsqu'il était Ministre.

Laissez le temps à l'audit d'être réalisé, déposé, puis discuté au sein du Gouvernement. Sinon, vous risquez d'entendre M. Pollet sur très peu de choses.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, c'est cela qui ne va pas, puisque, lorsque nous sommes en Commission de l'Intérieur, on nous demande des pouvoirs spéciaux pour une série de matières et, lorsque nous sommes en Commission du Logement, on nous dit que certains interlocuteurs – je répète ce que vous avez dit –, parce qu'ils seraient commissaires du Gouvernement, ne seraient pas «auditionnables» par le Parlement. Je pensais tout le contraire et que le Gouvernement s'honorerait, dans ce dossier, à permettre au Parlement de faire son travail jusqu'au bout. Dans le cas contraire, vous n'échapperez pas aux critiques légitimes.

Je ne veux pas d'une clarté partielle dans ce dossier, mais d'une clarté totale. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

DOCUMENTS

Dépôts

Mme la Présidente. – M. Petitjean a proposé, après approbation du rapport, un amendement à la proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités (Doc. 215 (2005-2006) - N° 3).

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement et l'ensemble de cette proposition de résolution ainsi que sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire concernant la situation des sociétés de logement social en Wallonie déposée par M. Wesphael et Consorts (Doc. 216 (2005-2006) - N^{os} 1 et 2).

Nous allons suspendre nos travaux. Nous les reprendrons à 14 heures 30 minutes avec les questions d'actualité.

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 12 heures 23 minutes.

– La séance est reprise à 14 heures 32 minutes sous la présidence de M. José Happart, Président.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE M. FOURNY À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA SÉCURISATION DE LA NATIONALE 4»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Daerden, ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la sécurisation de la Nationale 4».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Ministre, je reviens une nouvelle fois devant vous avec la question de la Nationale 4 et ce, à la suite d'une première question que je vous avais posée oralement, début de cette année 2005, à propos de la sécurisation du tronçon entre Attert-Arlon-Martelange, et plus précisément liée aux problèmes de sécurité posés par l'absence de berme centrale.

À l'époque, un programme d'investissements avait été reporté et vous m'aviez répondu que s'il y avait effectivement eu un report dans le programme d'investissements, vous aviez sollicité de votre administration, une étude vous permettant de pouvoir établir les priorités, de définir, sur la Nationale 4 dans son ensemble, des priorités là où il y avait lieu de réinstaller soit des bermes centrales ou d'apporter de la sécurisation utile sur ces tronçons.

La question d'actualité du jour est corroborée par un accident important survenu à Sinsin (Marche-en-Famenne), voici quelques jours, où cinq personnes y ont laissé la vie, cinq blessés étant toujours hospitalisés à l'heure actuelle. L'accident est dû à une collision frontale, parce qu'il n'y avait pas de berme centrale. Je ne dis pas qu'il en est de votre responsabilité et de celle des pouvoirs publics, loin s'en faut.

Ma question est de savoir si l'étude que vous avez commandée auprès de votre administration et du MET luxembourgeois quant à la sécurisation de certains tronçons de la Nationale 4 et des investissements prioritaires et rapides à effectuer pour sécuriser celle-ci, a été effectuée. Y a-t-il des mesures urgentes et provisoires qui pourraient être prises pour sécuriser ces tronçons ? On ne peut plus continuer à additionner les accidents, il y a des remèdes qui s'imposent.

J'aimerais savoir si cette étude que vous avez commandée, début d'année, vous est parvenue. En avez-vous pris connaissance ? Y a-t-il des constats et des recommandations qui ont été faits qui vont vous amener, je l'espère, à proposer des mesures et aménagements concrets pour les mois, les années à venir afin de sécuriser au mieux cette voie et aussi, quelque part déresponsabiliser les bourgmestres puisqu'il relève de leur responsabilité d'assurer des voies sécurisées aux usagers de la route ?

J'aimerais donc vous entendre sur cette question, compte tenu de l'actualité du moment.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, plusieurs thèmes sont évoqués dans cette intervention. Tout d'abord, je voudrais que vous soyez conscient que la volonté du Gouvernement, en général, et du ministre des Travaux publics en particulier, c'est évidemment de réduire le nombre d'accidents et plus précisément d'accidents graves. Je dois dire, heureusement, que les statistiques sont en amélioration même si, en la matière, un accident est un accident de trop. Croyez bien que cette réflexion est vraie partout en Wallonie et que le Luxembourg fait partie de celle-ci.

Dans le cas qui nous préoccupe plus précisément, on ne peut évidemment que regretter cet accident particulièrement grave. Je voudrais tout d'abord vous dire que sur la base de tous les rapports dont je dispose, actuellement, rien ne met en cause l'aspect routier, les infrastructures car il ne faudrait pas ramener la cause de chaque accident à l'infrastructure. Sinon on n'en finit évidemment plus, si chaque fois qu'il se produit un accident, c'est la faute de l'infrastructure … Il y a parfois d'autres raisons.

Et s'il est vrai qu'à cet endroit, il n'y avait pas de berme centrale, je vous dirai que d'une manière générale, cela fait suite à la recherche du compromis avec le fait pour les riverains, de pouvoir regagner leur domicile. Sinon, il n'y aurait plus que des bermes centrales partout. Il faut, là aussi, trouver le meilleur compromis et je dois d'ailleurs vous dire que sur le cas précis qui est évoqué, un contact va être pris avec le bourgmestre de la commune pour voir si, effectivement, il ne faudrait pas, à certains endroits, en placer, voire en supprimer à d'autres. Parce que cette notion est évidemment une notion éminemment relative. Maintenant, au-delà du cas précis, je peux vous dire que des budgets importants sont prévus pour 2006 pour sécuriser de manière générale la Nationale 4.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Ministre, je reviendrai à la faveur d'une question écrite ou d'une question orale pour avoir de plus amples informations sur le contenu des investissements à venir que vous nous annoncez.

Maintenant, je sais que l'infrastructure routière n'est pas la seule responsable dans cet accident et dans la majorité de l'ensemble des accidents. Cependant, ma question était orientée sur la définition des aménagements prioritaires au sein de la Nationale 4. Je n'ai pas de réponse suffisante, maintenant, mais je reviendrai vers vous dans une quinzaine ou dans trois semaines afin d'avoir ces précisions complémentaires, sauf si vous répondez à ma question écrite que je vous ai déposée voici un mois d'ici et à laquelle je n'ai pas encore de réponse.

QUESTION
DE M. FONTAINE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LA DÉMISSION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU FOYER LOUVIÉROIS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la démission des membres du conseil d'administration du Foyer louviérois».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, encore le logement social et toujours moi.

Je voudrais vous parler aujourd'hui de la problématique du Foyer louviérois car les événements se bousculent tous les jours. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble de la problématique, mais surtout sur la démission annoncée de 5 conseillers communaux socialistes, dont le président de la Louvière – à ne pas confondre avec ceux des autres communes –, qui ont annoncé avec grand fracas leur démission en estimant qu'il fallait poser un geste politique fort mais qui, dans le même temps, disent : *«Oui, mais de toute façon, cette démission n'interviendra qu'au moment où nous serons remplacés.»*.

Nous nous trouvons, donc, actuellement, au conseil d'administration avec 5 plus 1 parce que le cdH a démissionné aussi. Ces administrateurs ont démissionné mais ils sont toujours là. D'autres n'ont pas démissionné mais sont donc toujours là aussi. Il y a un directeur-gérant qui est contesté puisqu'aujourd'hui, le personnel est en grève et un président dont l'autorité est évidemment tout à fait mise en cause puisque, actuellement, il est sous le coup d'une enquête comme le directeur-gérant.

Monsieur le Ministre, ma question est la suivante. Comment cette société peut-elle être gérée sereinement alors que le conseil d'administration, qui se réunit d'ailleurs cet après-midi, n'a peut-être plus toute l'autorité suffisante ? Comptez-vous prendre un certain nombre de mesures pour organiser une procédure d'audit rapide ? Elle est d'ailleurs demandée par un certain nombre de membres du conseil d'administration. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait envoyer un commissaire spécial, ne fût-ce qu'à titre provisoire ? Parce qu'il me semble, pendant la période où le pouvoir va être plus ou moins vacant, qu'il y a des risques pour la gestion de cette société et surtout pour les locataires. Il ne faut pas oublier que c'est une société qui a plus de 5.000 logements.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie l'honorable Membre de me poser la question, ce qui me permet d'apporter les réponses souhaitées.

Très clairement, la Ville de la Louvière – et son bourgmestre est parmi nous – a décidé, en date du 7 novembre, de désigner de nouveaux administrateurs pour remplacer les précédents. Dès lors, il appartiendra à ce nouveau conseil d'administration de faire toute la clarté sur les errements constatés ces dernières semaines.

Ceci dit, en parallèle de la réaction, que je comprends et qui honore la Ville de la Louvière de dire que pendant la durée de l'enquête, chacun démissionne – et je pense que chacun y a participé parmi les personnes concernées – en raison de la tutelle qu'elle exerce – passez-moi cette expression –, la Société wallonne du logement a inscrit, le 7 novembre, à son conseil d'administration, les suivis de la descente d'auditeurs dans le Foyer louviérois et les mesures à prendre, notamment dans le cadre de l'article 174.

Ce qui veut donc dire que j'attends évidemment que le dossier soit clôturé à la Société wallonne du logement, qu'on me fasse une proposition dans un sens ou dans un autre, sachant bien évidemment que l'article 174 préconise, et à juste titre, qu'il y ait une procédure contradictoire. Qu'a-t-on constaté ? Qu'est-ce que la société entend comme objection, comme réponse ou comme assurance pour l'avenir ?

Bien évidemment, ensuite, le conseil d'administration délibère et me transmet le dossier.

Donc, nous en sommes, à ce stade, à une réaction rapide de la Ville de la Louvière et, d'autre part, à une instruction classique, ordinaire sur la base du rapport des auditeurs tel qu'il a été consigné ces dernières semaines.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui, finalement, ne m'apprend rien que je ne sache déjà.

Mon problème, c'est qu'aujourd'hui, on se trouve devant une philosophie différente de la part d'une partie du conseil d'administration par rapport à celle des

administrateurs louviérois et que l'on risque de se retrouver, à un moment donné, dans une difficulté de gestion parce que, aujourd'hui, je pense que ceux qui sont à la gestion, en tout cas, le comité de gestion, le président et le directeur-gérant n'ont plus l'autorité suffisante pour gérer la société. Je regrette donc qu'il faille attendre le 7 novembre. *(Réaction de M. Taminiaux.)*

M. le Président. – Monsieur Taminiaux, je regrette, mais rien dans le Règlement du Parlement ne m'autorise à vous donner la parole pour intervenir dans le débat d'actualité. Ce sera pour une autre fois, une autre question.

QUESTION DE M. JEHOLET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA POLITIQUE DU MINISTRE À PROPOS DES MAISONS DU TOURISME»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la politique du Ministre à propos des Maisons du Tourisme.»

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, ma question concerne les 42 Maisons du Tourisme en Région wallonne et je pense qu'il y a beaucoup de personnes au sein de ce Parlement – des mandataires communaux – qui sont évidemment intéressées et, en tout cas, attentifs à l'évolution de ce dossier parce que des rumeurs circulent. Mais ma question a comme simple objectif d'être vraiment rassuré par rapport à ces rumeurs.

À propos des Maisons du Tourisme, il faut rappeler qu'elles ont été initiées par le ministre Collignon à l'époque. Le ministre Kubla a repris le dossier. C'est vrai que de nouvelles Maisons du Tourisme ont été créées. On est passé à 42 Maisons du Tourisme en Région wallonne.

Je pense que ces Maisons du Tourisme avaient un objectif bien précis, c'est de coordonner l'offre et la promotion touristique. Je pense que l'on avait besoin davantage de cohérence en matière de tourisme. Même les personnes qui étaient réticentes par rapport à ces Maisons – je ne vais pas dire qu'elles déchantent aujourd'hui – peuvent constater que cela fonctionne bien. Je ne dis pas que dans l'une ou l'autre Maison du Tourisme, cela pourrait mieux fonctionner mais, en tout cas, tous les échos, tous partis confondus, vont vraiment dans le sens que ces Maisons du Tourisme correspondent à un besoin en matière touristique.

J'en viens directement aux faits. Les rumeurs font mention que vous avez l'intention de diminuer les subventions de fonctionnement ou à la promotion des Maisons du tourisme. Chacune d'entre elles a la chance d'obtenir 60.000 euros de subsides. Je sais que l'on est passé de 28 à 42 Maisons du Tourisme, mais je pense que ces subventions sont indispensables pour leur fonctionnement et on sait que les communes participent évidemment de façon importante à leur financement, mais également les provinces, les fédérations provinciales du tourisme.

Ma question est la suivante – et j'espère que vous allez évidemment infirmer ce que je dis : avez-vous l'intention de diminuer les subventions de fonctionnement et les subventions à la promotion des Maisons du Tourisme ? Ma question est très simple. J'attire simplement votre attention et c'est pourquoi je pose la question aujourd'hui, c'est que vous me donnez parfois l'impression que vous avez envie ou vous prenez comme habitude de détricoter des politiques qui ont été mises en place par vos prédécesseurs. J'espère que ce n'est pas le cas et j'espère vraiment, car je ne suis pas le seul, ici, dans cette Assemblée, être rassuré par rapport à cette question.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si les rumeurs entraînent maintenant des questions d'actualité, on risque d'en avoir beaucoup et de tous les ordres, ici, dans cette Assemblée.

Cela étant, ce qui est vrai, c'est que sous l'ancienne législature, mon prédécesseur, M. Kubla, a fait passer le nombre des Maisons du Tourisme de 28 à 42 mais que, au passage, il a oublié d'augmenter les budgets de fonctionnement dans la même proportion. Il a utilisé les budgets de fonctionnement pour en construire de nouvelles, ce qui a quand même créé quelques problèmes, notamment sur la pérennité et la stabilité des Maisons de Tourisme.

Je n'ai certainement pas envie de détricoter les politiques qui ont été menées, pour le plaisir de le faire. Cela étant, j'ai découvert cette réalité-là, tout comme vous : le nombre a augmenté mais le budget n'a pas augmenté en conséquence.

Je crois que le décret tel que modifié le 20 juillet 2005 a apporté et apportera toute une série de

sécurités supplémentaires et de la stabilité aux Maisons du Tourisme. Je vous rassure par rapport au budget, il restera identique pour les Maisons du Tourisme. Comme cela, je suis certain que vous irez apporter la bonne nouvelle que je viens de vous annoncer un peu partout. Le reste, ce ne sont que des rumeurs.

Il y a de bonnes nouvelles – on en a d'ailleurs discuté en commission où vous étiez très actif, notamment par rapport à ce décret modifié – comme les suivantes :

– l'indexation des subventions de fonctionnement, ce qui n'existait pas auparavant. C'est quand même un petit plus pour l'ensemble des Maisons du Tourisme. Je suis certain que vous y êtes sensible ;
– la transparence puisque le principe de la clé d'Hondt sera d'application dans l'ensemble des organes de décision, ce qui est une bonne chose pour que toutes les forces démocratiques soient représentées à l'intérieur de ces organes ;
– l'intégration des représentants des associations professionnelles aux organes de gestion de la Maison du Tourisme, afin que le secteur privé puisse aussi participer pleinement à l'action et à la promotion de ces Maisons du Tourisme, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est aussi une excellente nouvelle puisque ces acteurs-là sont importants dans toutes les Maisons du Tourisme ;
– la possibilité pour des Maisons du Tourisme de s'associer et de garder la même subvention, donc, d'additionner leurs subventions en ne faisant plus qu'une seule Maison du Tourisme – il y a différentes demandes en la matière –, ce qui permet d'avoir une palette plus large en termes d'offres touristiques.

Je me veux donc très rassurant sur les budgets et le montant qui a été octroyé est fonction du nombre d'heures et de jours d'ouverture de ces Maisons du Tourisme. Cela varie de 57.500 à 65.000 euros suivant ces heures d'ouverture.

Voilà, je suis certain que l'on sera sur la même longueur d'ondes et que vous êtes très heureux d'aller annoncer cette bonne nouvelle et de faire face aux rumeurs auxquelles nous devons tous faire face, ici, dans cette Assemblée.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, vous pouvez compter sur moi pour aller annoncer la mauvaise nouvelle aux Maisons du Tourisme puisque vous me dites que, par rapport à l'enveloppe qui a été prévue, vous travaillez dans une enveloppe fermée et que l'on a eu la chance de créer 14 nouvelles Maisons du Tourisme et que l'on va devoir se partager le budget initial prévu pour 28 Maisons du Tourisme en 42 Maisons du Tourisme.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Allez vous plaindre auprès de votre chef de groupe, alors !

M. Jeholet (MR). – Mais, attendez, Monsieur Lutgen ! Il y a des nouvelles… *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.) (Micro coupé.)*

M. le Président. – Monsieur le Ministre, laissez parler l'orateur, s'il vous plaît !

Monsieur Jeholet, vous avez la parole.

M. Jeholet (MR). – Si vous n'êtes pas capable, pour les 42 Maisons du Tourisme en Wallonie, dans le cadre du budget 2006, d'augmenter l'enveloppe de 840.000 euros, et on ne change pas ainsi le subside de fonctionnement…

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il y a l'indexation.

M. Jeholet (MR). – Attendez l'indexation ! Vous me faites rigoler avec l'indexation ! Moi, je constate qu'hier, on a voté à l'unanimité un projet concernant les infrastructures sportives et là, M. Daerden a dit : *«Je vais augmenter considérablement le budget des infrastructures sportives dans le cadre du budget 2006.»* !

Mais, vous, vous êtes incapable, parce qu'il y a 14 nouvelles Maisons du Tourisme, d'augmenter un rien votre enveloppe ! Si vous n'êtes pas capable de défendre cela, moi, je vais…

M. le Président. – Monsieur Jeholet, je vous ai donné 30 secondes de rabiot, donc, concluez.

M. Jeholet (MR). – Oui, mais j'ai été interrompu et je conclus que M. Lutgen a bien l'intention de diminuer les subsides des Maisons du Tourisme, je l'ai bien compris ! Il l'a confirmé lui-même !

QUESTION DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'AVENIR DU PLAN PRIORITAIRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre

du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'avenir du plan prioritaire.»

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels. – Depuis un certain temps, les intercommunales de développement économique se plaignent du manque d'espace à l'intérieur de leur zoning lorsqu'un investisseur intéressé frappe à leur porte. Donc, c'est un constat qui n'est pas nouveau mais, entre-temps, le temps passe.

Lors de la législature passée, votre prédécesseur, le ministre Foret, avait annoncé le plan prioritaire des zones d'activité économique. Il a été annoncé avec beaucoup de paroles et il a été discuté pendant un certain temps et, finalement, coulé sous forme d'arrêté qui comprenait aussi un instrument qualifié par certains comme étant un instrument de torture, je parle ici des cahiers de charges en urbanisme et en environnement.

Je pense que les premiers cahiers de charges en urbanisme et en environnement sont prêts. Il y en a certains qui sont déjà adoptés mais, de là à croire que l'ensemble des extensions de zoning sont déjà opérationnelles, ce serait promettre quelque chose qui ne correspond pas à la vérité.

À l'heure actuelle, il va falloir acquérir un certain nombre de terrains qui appartiennent toujours aux particuliers. Il va falloir équiper les zonings avec les infrastructures nécessaires, je parle ici de l'eau, de l'électricité, des voiries, etc., et probablement sur la base d'un financement alternatif et en fonction d'un programme pluriannuel parce que le tout ne peut pas être fait en une seule année.

Maintenant, dans le budget 2005, il y avait déjà un montant inscrit de deux millions d'euros. Je souhaiterais connaître, Monsieur le Ministre, parce que nous approchons quand même tout doucement de la fin de l'année, les projets concrets qui vont pouvoir être réalisés avec ce budget.

Et pour les années à venir, c'est-à-dire d'ici la fin de la législature, quelle va pouvoir être la réponse concrète que le Gouvernement donnera aux intercommunales qui, elles, doivent donner des réponses concrètes aux investisseurs intéressés qui frappent à leur porte ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie une fois de plus M. Stoffels pour la pertinence de sa question qui est pleinement d'actualité.

Comme lui, j'ai la même impatience et j'essayerai d'apporter du concret par rapport à ces préoccupations.

Rappelons brièvement qu'en 2000, le Gouvernement précédent lance le projet de nouvelles zones d'activité économique. Le 22 avril 2002, le Gouvernement arrête la liste des 34 zones et puis, bien évidemment, s'ensuivront un certain nombre de formalités administratives. Aujourd'hui, clairement, il m'appartient, vous avez raison Monsieur Stoffels, d'équiper tout simplement ces terrains.

C'est en cela qu'il y a du concret et de l'actualité, vous avez bien deviné. Demain, au Gouvernement, vient pour délibération – mes collègues peuvent vous le confirmer – la création d'une filiale spécialisée de la SRIW qui aura pour objectif d'emprunter et donc d'équiper, vous l'aurez compris, l'ensemble de ces zones pour un montant de 174 millions de subsides pour les travaux, soit, un total de 220 millions puisqu'il y a quand même une part à charge des intercommunales.

Ce qui veut donc dire que, dès l'année prochaine, nous pourront passer à l'offensive et à l'équipement de ces zones. J'ajoute que les deux millions – vous avez une bonne connaissance du dossier, Monsieur Stoffels – seront engagés cette année-ci pour deux intercommunales, Idelux, essentiellement le projet de logistique centre-Ardenne et pour la SPI+. Les crédits seront donc bel et bien engagés et, puis, évidemment, les autres suivront.

Dernière précision. Nous avons 34 zones, mais il n'est pas acquis que les 34 zones puissent se concrétiser. Pourquoi ? Parce que certaines d'entre elles sont querellées devant la Conseil d'État et je crains que l'une ou l'autre d'entre elles voient les riverains l'emporter contre la Région wallonne. Il faudra alors requalifier le projet en question, voire même - et j'ai ouvert la piste, y compris dans la décision du Gouvernement - ouvrir de nouvelles zones. Parce que çà et là, il y aura probablement des manques ou, tout simplement, des extensions de zones d'activité économique. Mais tous ces éléments-là sont repris dans le plan financier tel que, je l'espère, il sera approuvé demain en Gouvernement. C'est donc la première concrétisation du Plan Marshall, c'est l'équipement de ces terrains de telle manière que l'on puisse offrir des terrains aux entreprises quand elles en ont besoin et là où elles en ont besoin.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le ministre pour la réponse très concrète qui me démontre que ce

Gouvernement-ci passe à l'acte pour réaliser ce qui a été largement annoncé sous forme de plan prioritaire lors de la législature précédente.

Il donne les montants. C'est également important pour savoir dans quel laps de temps on va pouvoir réaliser l'ensemble de cet objectif qui est de réserver des espaces aux entreprises qui souhaitent s'agrandir, qui souhaitent s'implanter.

Vu le temps qu'un tel dossier prend, je pense que vous avez tout à fait raison de réfléchir déjà maintenant à une prochaine variante du plan prioritaire pour éviter que les intercommunales de développement économique retombent, dans quelques années, dans la même impasse dans laquelle elles se trouvaient depuis un certain nombre d'années.

QUESTION DE M. FURLAN À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «L'ÉTUDE IRES-UCL CLASSANT LES COMMUNES SELON L'EFFICACITÉ DE LA GESTION COMMUNALE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Furlan à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'étude IRES-UCL classant les communes selon l'efficacité de la gestion communale».

La parole est à M. Furlan pour poser sa question.

M. Furlan (PS). – Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans connaître cette étude IRES-UCL qui classe l'efficacité de la gestion communale et je dois dire que, de manière générale, depuis quelques années, il y a une multitude d'opérateurs qui développent une multitude d'études et suivant les critères, vous êtes une fois dans les 10 premiers, une fois dans les 10 derniers. On se demande un peu sur quelle base tout cela fonctionne.

À propos de cette étude en particulier, que j'ai pris la peine d'analyser, je remarque que sur 17 critères utilisés, il y en a 12 qui concernent les années 2000-2001 mais, par contre, les conclusions sont : *«Votre bourgmestre, votre collège ou votre majorité actuelle gère-t-elle bien sa commune ?»*. Et je dois dire que 2000-2001, cela correspondait plutôt à l'ancienne équipe communale.

Deuxièmement, on prend en compte des critères sur lesquels, finalement, les pouvoirs communaux ont peu d'influence : gestion des transports en commun, hôpitaux, enseignement secondaire … Ce sont quelques exemples pris dans cette étude.

Troisièmement, on ne prend pas en compte, ou insuffisamment, un certain nombre de données relatives à la gestion communale : votre budget est-il en équilibre ? *(Rumeurs.)* J'étais dans les 10 premiers sur la précédente. Participez-vous bien à l'accueil des citoyens ? Développez-vous une politique culturelle ? De multiples critères qui influencent largement la gestion communale. *(Rumeurs.)*

Je vais essayer de poser ma question, Monsieur le Président.

M. Petitjean (FN). – N'oubliez pas qu'il succède à M. Ducarme.

M. Furlan (PS). – Oui, cela a été très difficile. *(Rires.)*

Un membre. – Vous participez au débat avec l'extrême droite, Monsieur Furlan ?

M. Furlan (PS). – Non, moi, je ne pose pas de question. Tout le monde parle, sauf moi.

M. le Président. – Si vous parliez, les autres ne parleraient pas ! Moi, je ne vous décompte pas du temps. *(Applaudissements.)*

M. Furlan (PS). – Le dernier critère, c'est que l'on ne tient pas compte du tout du caractère rural ou non de la commune. Comparer la Ville de Charleroi à la Ville de Thuin revient à comparer Carrefour au commerçant du coin. Tous deux vendent des produits d'alimentation, mais pas à la même échelle et pas nécessairement avec la même organisation.

Donc, Monsieur le Ministre, je voudrais connaître votre réaction par rapport à une telle étude qui, inévitablement, inquiète le gestionnaire communal qui, lui, est relativement impassible, mais inquiète surtout le citoyen qui la lit dans son journal. Ne serait-il pas temps de développer, peut-être via l'Union des villes et communes, un certain nombre de critères objectifs qui permettraient de classer les communes dans le temps, parce que je pense que l'évolution a aussi une importance. On part parfois d'une situation difficile. D'aucuns l'ont rappelé, j'ai personnellement hérité d'une situation relativement catastrophique, je me suis empressé de la redresser mais il faut quand même quatre ou cinq années … *(Rumeurs et rires.)* Voilà la question que je souhaitais vous poser.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

Mme Cornet (MR). – Maintenant, on va nous dire que vous avez une excellente gestion.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, chers Collègues, effectivement, c'est une question qui est peut-être un peu délicate parce que chacun a évidemment son approche, notamment en fonction de son classement. Comme vous l'avez rappelé, j'ai consulté d'autres classements. Des communes semblent recevoir des résultats très différents.

Il faut donc prendre cette étude avec beaucoup de recul. D'une part, elle fait plaisir aux gens bien classés. Je ne disconviens pas que cette étude fait apparaître différents paramètres, différents critères qui peuvent faire la fierté de toute une série de communes. Cela les encourage et tant mieux.

D'autre part, cela peut permettre aussi à d'autres communes de se poser des questions, de se remettre en question puisque certaines indications peuvent peut-être le permettre. Toutefois, je crois, de manière générale, que cette étude comme d'autres ne doit pas être exploitée à son dernier carat et tirer des conclusions trop hâtives.

Sincèrement, je m'insurge contre ce classement qui a été fait en focalisant notamment sur les communes qui sont en queue de classement, si je puis dire, ce qui pour en connaître quelques-unes, ne reflète en rien leur gestion et la qualité de vie dont, y bénéficie le citoyen.

En modifiant les critères, on peut certainement obtenir d'autres résultats. Faut-il le faire ? Faut-il systématiser ? Cela se fait dans certains pays anglo-saxons où on aime bien coter les écoles, les hôpitaux. Personnellement, je n'aime pas beaucoup ce système mais, en tout cas, s'il doit être instauré, il faut qu'il soit véritablement et complètement indépendant. Il faut que les critères soient clairement définis et il faudrait aussi qu'on analyse sereinement les choses pour ne pas subir le dérapage qui s'est produit dans le cadre de cette étude à propos de laquelle on titrait carrément *«Votre bourgmestre gère-t-il bien sa commune ?»*. Je ne crois pas que celui qui a analysé cette étude disait que le bourgmestre était bon ou mauvais de par les critères retenus.

Montrer du doigt des mandataires publics, des échevins, des conseillers communaux et dire qu'une telle commune est la dernière et que c'est une catastrophe. Je trouve vraiment dommage et dommageable. En tout cas, je le regrette très vivement et je pense que, dans le futur, il faudra éviter de sortir des chiffres de cette manière brute et, en tout cas, éviter l'exploitation abusive qui en a été faite, laquelle peut être désastreuse et donner une mauvaise image dans l'opinion publique, ce qui ne reflète pas la réalité.

M. Borsus (MR). – Je propose que vous l'écriviez à Flobecq.

M. le Président. – La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). – Je suis heureux, Monsieur le Ministre, que nous partagions la même analyse sur l'étude et je pense qu'elle est unanimement partagée : on est une fois premier et une fois dernier. Mon excellente et bien aimée collègue, Véronique Cornet, me disait : *«On ne saurait pas se passer de Furlan à Thuin.»*. Elle a bien raison, je le pense … *(Rires.)*… Et c'est confirmé par le ministre. Comme on ne sait pas se passer de Mme Cornet à Montignies. *(Rumeurs.)*

Étant donné la multitude d'opérateurs privés, publics, commandités qui se développent, tous les six mois, vous allez avoir ce genre d'études qui se baseront sur des critères différents et, à mon avis, on n'y échappera pas, même si c'est dommageable. À un moment donné, il faudra fixer un certain nombre d'agrégats minimum sur lesquels on doit se baser pour sortir une étude minimum ou, en tout cas, suffisamment motivée que pour tirer des conclusions acceptables.

QUESTION DE M. CRUCKE À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA REPRISE DU HOME SAINT-JOSEPH À WILLAUPUIS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «la reprise du home Saint-Joseph à Willaupuis».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Ministre, vous vous souviendrez qu'il y a quelques mois – c'était en avril 2005 – on évoquait déjà ensemble dans le cadre de l'actualité le home Saint-Joseph de Willaupuis qui venait d'être mis en liquidation. C'est un home que vous connaissez bien puisque pas plus tard qu'hier,

vous vous y trouviez en personne, face aux manifestants et surtout face aux 120 personnes qui y logent encore. Les manifestants étant les 80 travailleurs qui font manifestement bien leur travail puisque les 120 résidents ne demandent qu'une seule chose, c'est de poursuivre.

Dans une déclaration dont vous avez le secret, vous compariez le repreneur, non pas à un charlatan mais cela commence quasiment par les mêmes lettres… *(Réaction de Mme Vienne.)* Un charognard, comme vous dites, et cela n'a manifestement pas plu à tout le monde, même au syndicat socialiste qui s'est dit que ce n'était pas possible et que l'on ne parlait pas du même dossier.

J'ai donc envie que l'on remette le dossier sur la table et que l'on en reparle complètement, et surtout qu'il y ait un avenir pour ce centre.

Donc, si j'ai bien compris, le repreneur est l'«Immaculée conception» – cela ne s'invente pas, c'est vraiment quelque chose d'extraordinaire – qui a déjà un *management* bien fourni en la matière, dont le *core business* est expérimenté et qui semblait avoir toutes les garanties, tant à l'égard du personnel que des pensionnaires pour reprendre le home.

Elle vous demandait aussi certaines garanties dans l'investissement, mais je pense que c'est surtout la ministre, en tant que responsable de la politique de l'action sociale en Wallonie, qui était interpellée. Elle se disait sans doute que ce dossier devait trouver réellement son épanouissement, c'est-à-dire sa reprise dans les semaines ou les mois à venir. Mais il y a quand même une échéance prévue à la fin de l'année. Manifestement, les créanciers n'attendront plus très longtemps pour le payement de la dette de deux millions d'euros.

Et là, surprise, vous dites : *«Non, ce n'est pas celui que je veux. Je ne veux pas renverser un certain nombre de priorités. Je veux rester correcte avec vous, donc, je ne m'engage pas.»*. C'est là que je pose la question, à Madame la Ministre. Je me demande si tous les ministres ont le même raisonnement par rapport aux interlocuteurs qu'ils ont. Évidemment, vous ne pouvez pas signer un engagement tant qu'il n'y a pas un dossier formalisé sur votre table. Par contre, je pense que ce que vous pouvez faire, c'est dire *«J'estime qu'il y a un bon repreneur. J'estime qu'il répond aux conditions. J'estime que c'est une manière de sauver à la fois l'outil et le personnel et, dans la mesure où ce dossier est déposé sur mon bureau, je m'engage à l'aider. En tout cas, je m'engage à mettre toute mon énergie pour qu'il puisse également être soutenu par le Gouvernement.»*. Cela me semble être un langage qui est attendu par tous ceux qui sont présents et, malheureusement, à moins que la presse n'ait pas compris ce langage, ce n'est pas celui que vous avez soutenu hier.

J'aimerais simplement espérer pouvoir changer votre comportement, votre attitude, surtout votre réflexion sur ce dossier pour que ce home puisse être sauvé et que l'on n'envoie pas à la trappe 80 travailleurs et encore moins 120 occupants qui, eux, ne sauront pas plus que les travailleurs où ils se retrouveront demain.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Tout d'abord, Monsieur le Député, permettez-moi de vous dire que, hier, je n'étais pas à Saint-Joseph et que je ne suis pas non plus l'immaculée conception.

Après ces éléments de réflexion, je tiens à souligner plusieurs choses.

Hier, j'ai rencontré les travailleurs avec leurs représentants syndicaux dans les bureaux du SETCA.

Deuxième élément de réflexion qui me semble fondamental, je suis très étonnée, Monsieur le Député, que vous me poussiez à ne pas respecter la législation. Croyez bien que je suis contrainte de ne pas vous suivre dans la turpitude à laquelle vous me poussez. *(Rires.)*

Donc, je ne peux que respecter le cadre tout à fait réglementaire qui est le mien et croyez bien que j'attends comme vous avec impatience, pour les mêmes raisons, qu'un dossier soit déposé en mon cabinet. C'est ce que j'ai dit hier aux travailleurs. J'attends qu'un dossier soit déposé en mon cabinet. Dès que ce dossier sera déposé, je l'examinerai en toute égalité de traitement, sans donner ni un chèque en blanc, ni une espèce de voix préférentielle, mais en toute objectivité dans le cadre de ma fonction, comme je le ferais avec la même intention pour n'importe quel autre dossier qui viendrait de n'importe quelle autre région.

Je pense que c'est mon rôle de ministre wallonne. Je pense que c'est le minimum de ce que l'on attend de moi dans la nouvelle gouvernance que nous défendons tous avec opiniâtreté. Je voulais donc souligner une nouvelle fois mon étonnement de vous voir me pousser à ne pas respecter la réglementation en vigueur. C'est ce que j'ai dit hier aux travailleurs. Je pense qu'ils l'ont bien compris. Cela a bien été relayé dans la presse, j'ai lu très attentivement les articles. Je pense que mon positionnement a été tout à fait com-

pris et, donc, j'attends qu'un dossier soit déposé auprès de mon administration.

Pour l'heure, je vous confirme qu'aujourd'hui, à ce moment-ci, il n'y en a toujours pas. Je ne veux donc pas, parce que la réglementation ne me le permet pas, entrer dans des logiques qui consisteraient à dire *«Pour que vous investissiez, je vous promets des subsides.»*. Je l'ai dit hier, je ne suis pas un distributeur automatique de subventions. Ma fonction est politique et elle est d'abord de veiller à ce que la législation soit appliquée.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Ministre, je ne vous demande surtout pas de ne pas respecter la législation. Vous savez, si on avait dû agir dans le monde de la sidérurgie comme vous le faites ici et dire à Arcelor : *«On attendra que vous ayez tout déposé sur la table avant de vous donner la moindre indication.»*, je pense qu'il n'y aurait plus de sidérurgie en Wallonie.

C'est ce que vous êtes en train de faire à Willaupuis avec Saint-Joseph. Si vous continuez comme cela, si vous ne donnez pas à l'Immaculée conception les moindres garanties, cela va être de la contraception que vous allez faire dans ce dossier. Je vous assure que cela serait dommageable pour tous. De grâce, ne poussez pas l'action sociale jusqu'à ces débordements, ce serait malheureux, à la fois pour ceux qui travaillent – je vous l'ai dit – et pour un outil qui est remarquable.

Faites un geste, un signe. Faites un pas. Je ne vous ai pas demandé, aujourd'hui, à l'instant même, de signer ce chèque, dès que vous sortez d'ici. Ce n'est pas cela que l'on vous demande. Par contre, quand on reste sur la réserve, il ne faut pas s'épanouir après en disant : *«On est resté en jeu.»*. C'est un peu votre cas, me semble-t-il, dans ce dossier.

QUESTION DE M. BORSUS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'ANTICIPATION DU MOUVEMENT DE GRÈVE PAR LES TEC»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'anticipation du mouvement de grève par les TEC.»

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre des Transports, une fois encore, le groupe TEC fut à la pointe au cours de ces jours écoulés puisque, anticipant le mouvement de grève nationale, le groupe TEC, dans certaines parties du pays, singulièrement à Charleroi, une fois encore à la une de l'actualité, a souhaité anticiper le mouvement national de grève.

Il m'est venu à l'esprit de comparer la campagne de publicité originale et agressive menée par le group TEC pour venter ses services tout au long de ces dernières semaines. Genre : *«Arthur, ça a été ton examen de latin ? Bof. Et la sortie de samedi, ça a été ?»*. Voilà le message accrocheur du groupe TEC à destination de la population pour venter certainement la qualité de ses services à défaut de la constance de ceux-ci.

Ce matin, je me suis plongé, entre deux colloques singuliers avec le ministre de l'Aménagement du Territoire, dans la relecture d'un document que j'engage tout un chacun à emporter durant cette semaine de Toussaint, vide de travaux parlementaires : le contrat de gestion des TEC 2001-2004, à défaut de disposer du contrat 2005-2008 puisque, comme vous le savez, Monsieur le Ministre, il n'est pas encore sous presse à l'heure où nous nous parlons.

Il est sidérant de trouver un certain nombre de notions que je me permets de rappeler collectivement, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre. Je cite à titre d'exemples :

– *«Lorsque le service est interrompu, il convient d'informer la population au préalable.» ;*

– *«Un mécanisme de remboursement est prévu pour la population lorsque les bus se sont* – de façon surprenante – *arrêtés de circuler, notamment dans le Hainaut. Il est notamment prévu d'informer le groupe Perex du fait que le service est interrompu et, par ailleurs* – nous dit le même contrat de gestion, *best seller* dans les aubettes parlementaires –, *le service public TEC doit tout mettre en œuvre* – ce n'est d'ailleurs pas complètement bouleversant – *pour… faire circuler les bus.»*.

Monsieur le Ministre, puis-je vous demander de quelle façon – il ne m'a pas semblé le percevoir immédiatement – le groupe TEC, singulièrement à Charleroi, a respecté l'ensemble, à défaut des prescrits – ne rêvons pas – de l'esprit du contrat de gestion, de feu le contrat de gestion qui s'est éteint au début de cette année ?

Quelle est votre réaction par rapport à, semble-t-il, un certain nombre de manquements lourds dans l'information à la population ?

Avez-vous entamé des contacts, nonobstant votre agenda de cette semaine particulièrement chargée, de

manière à ce que, ne fût-ce que via votre administration ou vos collaborateurs, il puisse être rappelé au groupe TEC que lorsqu'il y a une grève nationale, il n'est pas nécessaire de l'anticiper de quelques jours, de quelques semaines, de quelques mois ? Finalement, Monsieur le Ministre, n'avez-vous pas oublié ce service minimum – vous vous souvenez – dont nous avons conversé si souvent et qui me paraît très loin de la réalité effective de terrain ?

Une dernière fois, Monsieur le Ministre, si je résume mon propos, que pensez-vous de tout cela et comment pensez-vous pouvoir tenter de faire rouler régulièrement nos bus, même à Charleroi ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, il ne faut pas tourner autour du pot par rapport à la question de M. Borsus.

Très clairement, le mouvement spontané de grève tel qu'il a été constaté au dépôt Genson est totalement inadmissible. Du reste, je ne suis pas le seul à le dire puisqu'un des deux syndicats présents, la CSC, a désavoué le mouvement de grève qui était prématuré puisqu'il s'agissait de protester – je le rappelle – contre les mesures décidées au Gouvernement fédéral et non pas à l'encontre d'une décision du Gouvernement régional. Restituons bien les choses.

Mais il n'empêche, ce mouvement de grève est inadmissible.

Donc, bien évidemment, nous avons rappelé la procédure telle qu'elle existe dans le contrat de gestion actuel et telle qu'elle existera aussi dans le futur contrat de gestion puisque cette partie-là, nous l'avons reprise comme telle.

Du reste, ce n'est pas le seul mouvement parce que j'avais réagi à une autre grève puisque la semaine qui a précédé, dans un dépôt du Hainaut, cette fois-ci, un des deux syndicats avait protesté. Le vendredi, c'était la grève annoncée, mais le lundi, ils avaient décidé de faire grève par solidarité avec la CSC qui avait, elle aussi, annoncé un jour de grève le lundi. Or, la CSC y a renoncé. Ils se sont donc retrouvés en grève par solidarité avec une grève qui n'existait pas. C'est donc une histoire malheureusement tristement belge ou wallonne. Mais, bien évidemment, vous pensez bien que tant la SRWT que le TEC les ont rappelés à l'ordre. Mais, il n'empêche que cette grève-là a été couverte par la CGSP.

Au-delà de ces fâcheux événements que je condamne parce que je trouve que cela n'a aucun intérêt et cela a d'autant moins d'intérêt que la rentrée s'est très bien passée au mois de septembre.

Au niveau du mois de septembre, il y a une hausse significative des abonnements au niveau des TEC.

Comme promis, la campagne de communication, de séduction, a lieu, vous l'avez entendue, et je pense que vous l'avez même mémorisée – la prochaine fois, je retiendrai les prénoms de Jean-Luc et de Willy, ce sera peut-être plus sympathique encore à l'écoute, à la radio le matin. Mieux encore, nous allons comme convenu envoyer une lettre à tous les chauffeurs, tous les agents des TEC pour les interroger sur leur métier, leurs suggestions, leurs doléances.

Le contrat de gestion est sous presse, puisqu'il a été distribué à l'ensemble des TEC de Wallonie et de la SRWT. Le projet existe bel et bien et il commence son périple de négociations.

Monsieur Borsus, ai-je oublié la fameuse page tant attendue sur le service minimum ? Non, bien évidemment, elle y figure.

Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y a eu des cortèges devant le cabinet, pour applaudir et s'en féliciter, j'ai même envie de dire que ce fut accueilli froidement. Mais je l'avais annoncé, nous le tenons… Je ne sais pas si on aboutira, j'ai la modestie de le reconnaître, mais je ferai tout pour qu'il en soit ainsi. Et il y a un deuxième volet qui me tient encore plus à cœur, c'est le présentéisme parce que nous avons constaté dans certains TEC, des taux d'absentéisme qui sont totalement anormaux, et donc je veux entendre la délégation syndicale sur le sujet.

M. Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je suis content de vous entendre partager, en tant que Ministre de Tutelle, l'indignation puisque, même si j'ai abordé ce thème de façon extrêmement courtoise, je pense qu'il est inadmissible de continuer de façon permanente à cultiver une image passéiste, grévicole de la Wallonie.

En ce qui me concerne, je pense que chaque fois que de façon inopinée on prend l'ensemble d'une population, des travailleurs, des écoliers, en otage, on adresse collectivement un très mauvais message et on rend un très mauvais service. Je continue donc à plaider pour que le droit de grève puisse s'exercer pleinement, mais dans les balises telles qu'elles ont été fixées, dans le cadre du contrat de gestion. Je ne voudrais pas qu'il devienne plus fréquent de trouver un

trèfle à quatre feuilles qu'un bus circulant régulièrement dans le Hainaut.

QUESTION DE M. JEHOLET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'INSÉCURITÉ DANS LES TEC DE LIÈGE-VERVIERS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'insécurité dans les TEC de Liège-Verviers».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, par rapport à toutes les nuances émises par mon collègue Borsus *(Réaction de M. Antoine.)*, je voudrais m'exprimer, Monsieur le Ministre, par rapport à des incidents qui sont survenus cette semaine à Verviers. Loin de moi l'idée de surfer d'une part sur l'insécurité qui peut régner d'une façon générale, au niveau des transports en commun et d'autre part sur les grèves sauvages qui ont déjà eu lieu et la grève générale annoncée pour demain.

M. Collignon et moi-même, sommes déjà intervenus sur les problèmes de sécurité et loin de moi l'idée de dire que rien ne se fait en matière de sécurité, je pense qu'il faut le reconnaître. Par contre, et mon collègue M. Willy Borsus l'a dit, le contrat de gestion est évidemment fortement attendu, par rapport à ce problème de sécurité, mais aussi par rapport aux événements qui ont eu lieu en ce début de semaine.

Le Bourgmestre de Verviers a d'ailleurs réagi fortement, critiquant les manifestations sauvages qui ont eu lieu. Je pense qu'il faut évidemment pouvoir régler dans la sérénité, le problème de l'insécurité tout en réinsistant sur le fait que des choses ont été faites mais qu'il y a peut-être des éléments encore à améliorer. Je pense que le risque zéro n'existe pas quoi que l'on puisse faire. On pourra aussi traiter de la problématique dans le cadre du contrat de gestion. Mais je ne voudrais pas non plus que, par rapport à l'attente du contrat de gestion et à certaines revendications cachées du personnel et des chauffeurs du TEC en attente de la négociation de ce contrat, on puisse utiliser ou profiter de tout incident, même mineur.

Je vous demande aussi si vous avez eu des informations claires et complètes par rapport à ces incidents. D'un côté, on nous dit qu'il s'agissait d'événements relativement graves et d'autre part, que les incidents étaient tout à fait bénins. Donc, il ne faut pas exploiter tout problème d'insécurité, aussi petit soit-il, pour lancer des manifestations sauvages et des mouvements d'humeur un peu disproportionnés, cela n'est pas une issue. La seule solution, c'est que l'on puisse avancer très rapidement sur un contrat de gestion, comme mon collègue Borsus vous l'a rappelé.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, comme notre collègue, je me suis évidemment renseigné sur les faits.

Ces dernières semaines, il y a eu trois faits. Il y a eu à deux occasions des jets de pierres. Pour l'un d'entre eux, du reste, il y a eu une arrestation administrative par la police de Verviers, on a donc pu identifier le responsable. Et le dernier événement qui a provoqué l'ire et la réaction des chauffeurs, c'est en fait un jet d'un œuf et d'un pétard sur le bus.

Monsieur Desama a considéré dans les rapports dont il disposait que la réaction des chauffeurs, et je le cite, avait été disproportionnée, ne trouvant même pas de traces du pétard sur la vitre. Il n'empêche que le chauffeur s'est déclaré en état de choc et a été hospitalisé. À partir de là, toute une série de problèmes ont été évoqués, notamment des engagements que la ville avait souscrit l'année dernière par rapport à d'autres faits. Là, on est devant un acte de vandalisme regrettable qui nuit à la réputation des personnes qui ont porté ce fait et je ne peux que le regretter. Dans le même temps, comme vous l'avez vous-même souligné, il y a ici des spécialistes de la gestion des TEC, Dieu sait si ces dernières années le Gouvernement précédent comme l'actuel ont déployé un certain nombre de moyens substantiels pour renforcer la sécurité, que ce soit en termes de matériel, de stewards, de collaboration avec les forces de police, que ce soit dans le cadre des contrats de prévention-sécurité. Tout cela a été déployé et cela a eu des conséquences favorables. Je n'ose pas trop le dire parce que tous les spécialistes – MM. Lebrun, Collignon, Bayenet, pour prendre ces trois exemples – pourront vous le dire aussi : lorsqu'on indique que les faits de violence diminuent, immédiatement, par la suite, il y a une recrudescence. Nous ne pouvons donc pas nous réjouir de ce que nous constatons, mais immanquablement les chiffres aujourd'hui disponibles au groupe TEC-SRWT avec les différents TEC, montrent qu'il y a eu une baisse des actes de violence. Ceci dit, nous devons essayer d'arriver à ce qu'il n'y en ait plus du

tout. Mais ce n'est pas simple, on ne peut pas éviter que quelqu'un animé d'une quelconque intention jette une pierre sur un bus.

Aujourd'hui, pour vous répondre, bien évidemment, le contrat de gestion va continuer à accentuer les effets de sécurité, puisque rappelez-vous dans la balise budgétaire décidée par le Gouvernement, il y avait l'inflation + 1, plus une somme de 500.000 euros qui s'ajoute à toutes les sommes accumulées ces dernières années. Je vous confirme donc bien que la sécurité reste évidemment un des axes forts du contrat de gestion.

Je pense que chacun doit pouvoir évidemment garder son sang-froid. Tant que l'on s'en tient à des actes «regrettables» mais mineurs, on peut encore l'admettre, si j'ose dire, par rapport à toutes les statistiques, mais le signe est très clair, et je vais vous le dire : sécurité d'abord.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je l'ai dit, dès le départ, je pense que des efforts – et vous avez eu la correction de le dire –, ont été faits sous l'actuel et sous les précédents Gouvernements, en matière de sécurité. Probablement que l'on peut encore améliorer la sécurité des chauffeurs qui sont la cible plus que d'autres de faits répréhensibles, souvent d'ailleurs commis par des mineurs d'âge. Je pense que la sécurité doit être la priorité. Je me réjouirai évidemment de pouvoir en débattre, et je l'espère évidemment au Parlement, par rapport au contrat de gestion des TEC que nous attendons tous impatiemment.

M. le Président. – Ceci met fin à notre partie de session consacrée aux questions d'actualité d'urgence.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES PROBLÈMES DE GESTION À L'OFFICE DES PRODUITS WALLONS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les problèmes de gestion à l'Office des produits wallons».

Le temps que Mme Cassart-Mailleux rejoigne la tribune, je vous informe que les votes auront lieu à partir de 17 heures à l'issue du débat sur les deux interpellations. Si ces interpellations sont terminées aux environs de 16 heures 30 minutes, il y aura une interruption.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour développer son interpellation.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, il n'est pas courant, dans l'histoire de la Région wallonne, qu'un ministre transmette à la justice des pièces comptables relatives à une asbl qu'il subventionne. Cette démarche n'est pas anodine et mérite des explications de votre part.

Je me permets tout d'abord d'essayer de retracer rapidement l'historique du feuilleton.

L'OPW a été créé en 1978 par deux personnes qui, lors d'un voyage au Canada, avaient découvert l'Office des produits québécois. Ils sont revenus en Belgique avec le projet de créer une asbl dont le but serait de permettre, de promouvoir les produits wallons à travers la Wallonie, grâce, notamment, à des opérations de restauration-traiteur. Cette asbl a bénéficié, au fil du temps, des subventions régionales.

C'est ainsi que le 22 mai 2001, votre prédécesseur signait avec l'asbl Office des produits wallons (OPW) une première convention-cadre. Le 24 juillet 2003, une nouvelle convention voyait le jour. Par ailleurs, suite à la création de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité, il s'est avéré nécessaire de redéfinir les missions de l'Office.

Parmi ses missions, on pourrait épingler la participation à de grandes manifestations, comme la foire de Libramont ou celle de Battice et d'autres. La parution de plusieurs publications ventant les produits du terroir, l'animation d'antennes locales ou encore la mise sur pied d'un service d'encadrement et de marketing pour les producteurs.

Soulignons qu'une subvention conséquente de 1.490.000 euros lui a été dédicacée à compter de l'année 2004.

Dès le début de l'année 2005, vous aviez déclaré, Monsieur le Ministre, qu'il y avait des problèmes de gestion à l'OPW. Vous aviez même déclaré à la tribune de cette assemblée, que 200.000 euros allaient peut-être devoir être remboursés par l'OPW. Un représentant de l'OPW est même venu expliquer la situation de l'Office en Commission. C'est ainsi que la commission en charge de l'agriculture a pu auditionner le président de l'OPW, M. Troquart, le 3 mai dernier.

Cette audition nous a permis d'appréhender les missions de l'OPW. Elles portent sur la distribution ainsi que l'appui à la distribution, l'image, la promotion de produits du terroir et, enfin, l'encadrement dans le domaine promotionnel des différents producteurs. Le cœur de cible de l'Office des produits wallons concerne la présentation d'échantillons des produits wallons lors de participations à des manifestations locales. L'OPW apporte aussi une aide aux organisateurs de manifestations, foires et marchés qui mettent en avant les productions du terroir et/ou proposent des espaces aux producteurs de produits de la Région. Dans ce cadre-là, il s'agit essentiellement d'un soutien logistique.

Toutefois, il est singulier de préciser que, cette année, pourtant l'OPW n'a toutefois pas participé à la foire de Libramont ni à celle de Battice.

Lors des échanges que nous avons eus avec M. Troquart, celui-ci a par ailleurs mentionné qu'un site Internet avait été mis en place dans son asbl. Une subvention pour l'année 2004, d'un montant de 44.620 euros avait d'ailleurs été octroyée pour la création d'un site internet. Toutefois, à ce jour, il semble que le site ne soit toujours pas opérationnel. Il ne contient, en effet, qu'une page d'accueil. L'outil internet me paraît pourtant essentiel pour assurer la promotion des produits wallons et annoncer les grands rendez-vous. C'est d'autant plus vrai quand on sait qu'une telle somme a été spécifiquement réservée à cette fin. On peut donc s'interroger sur l'utilisation effective de cette somme.

Cette entorse à l'orthodoxie comptable était connue dès le mois d'avril dernier. Selon l'OPW, le rapport des réviseurs des comptes ne décèle pourtant aucune faute et n'a donné lieu à aucune remarque. Ne vous était-il pas possible, Monsieur le Ministre, de remettre de l'ordre rapidement dans ce qui semblait être une mauvaise utilisation des deniers publics par l'OPW ?

Pour en revenir à la péripétie de la transmission de certaines pièces à la justice, fin du mois dernier seulement, je souhaiterais renouveler la question à laquelle vous ne m'avez pas répondu, il y a de cela deux semaines, à savoir : quels sont les éléments neufs et probants qui semblent vous avoir convaincu de possibles malversations ou de dysfonctionnements au sein de l'OPW ? Sont-ce les dires d'une employée licenciée pour faute grave ? Là est ma question. Cette personne, qui s'est démasquée dans la presse très récemment, a-t-elle apporté les preuves matérielles relatives à des erreurs de gestion ou à des abus à l'OPW ? Toutefois, des voix affirment que le dossier est «vide». Le porte-parole du PS, M. Furlan, qui vous a aussi interrogé, il y a de cela deux semaines, a estimé que vous vous basiez sur des faits non avérés et que le dossier était géré avec une certaine légèreté. Il s'étonne en outre que votre soudaine attitude alors que si je suis bien informée, vous êtes par le biais de certains administrateurs, représenté au sein du conseil d'administration de l'OPW.

En outre, des informations interpellantes continuent de paraître dans la presse sur des dons occultes à des asbl de cyclistes ou à d'autres bénéficiaires. En avez-vous été informé par vos services ?

Enfin, qu'en est-il du déficit cumulé de l'OPW, que vous estimiez à 500.000 euros ? L'Office prétend que cela résulte d'un litige avec la TVA. Quel est votre sentiment à ce propos ? Le dossier est-il clos et dans quel sens l'est-il ?

Je ne souhaite pas prendre parti ni pour ou contre l'OPW, mais je souhaiterais seulement que la lumière soit faite sur ce qui salit l'image de la promotion des produits agricoles et perturbe les différents acteurs du secteur agroalimentaire.

Par ailleurs, et en droite ligne avec ce que je viens de mentionner, je souhaiterais que le Parlement wallon, dans le cadre de sa mission de contrôle démocratique, puisse examiner les comptes ainsi que les rapports de gestion de cet organisme. Il s'agit d'argent public, la somme est rondelette : 1,5 million d'euros, soit 60 millions de francs belges, chaque année. Il est normal que des députés puissent en prendre connaissance afin de mieux savoir ce que fait l'OPW de l'argent du contribuable et des producteurs.

Enfin, pour en revenir au fond du problème, au niveau de la politique de promotion des produits, estimez-vous de «bonne gouvernance» de supprimer la double structure OPW/APAQ-W ? Est-ce là une conséquence que vous tirez de cette affaire ? Quelle est votre religion à ce propos ?

Vous aviez annoncé, au mois d'avril dernier, la constitution d'un groupe technique en vue d'étudier les synergies et éventuellement une fusion entre ces deux organismes. Où en est-on ? Ce groupe a-t-il déjà remis des conclusions ou des propositions ? Par ailleurs, il se dit que vous n'avez toujours pas approuvé le programme d'actions 2005 de l'OPW. Signez-vous de la sorte ainsi l'arrêt de mort de l'OPW ?

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que cette fois nous pourrons attendre de votre part, des réponses claires à des questions qui interpellent l'ensemble de notre assemblée. *(Applaudissements.)*

M. le Président. – La parole est à M. Etienne.

M. Étienne (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, voilà plusieurs mois que l'Office des produits wallons fait l'objet de nos préoccupations, plus particulièrement des problèmes de trésorerie ou de liquidation de subventions. Ils ont fait place à un certain nombre d'éléments qui ont été rapportés dans la presse et croyez bien que mon propos n'aura pas pour but d'entretenir la polémique ou de me baser sur des bruits ou des échos non vérifiés, comme l'a fait Mme Cassart. Je pense que si les faits sont relativement interpellants, il était normal, me semble-t-il, que le ministre en informe la justice et je pense que quelle que soit la qualification que l'on donne aux faits, s'il ne l'avait pas fait, on lui en aurait fait le reproche. Et je pense que chacun doit en convenir ici.

Pour ne pas faire preuve d'acharnement vis-à-vis de l'organisme.

Tout d'abord, un certain nombre de questions que je voudrais poser. Est-ce que les actions menées par l'Office sont conformes à la Convention, question claire ? Est-ce que les justificatifs fournis sont suffisants pour permettre une quelconque libération de subvention ? Au regard des éléments que l'on a pour l'instant, on pourrait, à tout le moins, émettre un certain nombre de doutes.

En ce qui concerne la liquidation des subventions, je voudrais quand même rappeler ce que disait la Cour des comptes, d'aucuns dans l'opposition s'y réfèrent souvent, je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas non plus. *«La subvention doit être considérée comme un moyen permettant d'assurer la concrétisation d'objectifs précis et non comme une libéralité à laquelle le bénéficiaire peut faire valoir un droit inconditionnel.»*.

Là réside le problème et je crois que certains ont cru que ce qui était une libéralité devenait finalement un subside récurrent.

Deuxièmement, quelles sont les missions réelles prévues dans les statuts de l'OPW ? Comment – et là, je partage l'avis de Mme Cassart – mais, franchement M. Bayenet, vous viendrez m'expliquer les problèmes que vous avez avec cela, je ne vois pas en quoi ici cela pose un problème. Peut-être bien que c'est un problème de psy mais pas chez moi, certainement chez d'aucuns. Et là, je rejoins Mme Cassart. Comment peut-on expliquer que l'on accorde un subside à un club cycliste, le «Pesant liégeois» pour le citer, comment peut-on expliquer que cela rentre dans le cadre des produits wallons à moins que l'on m'explique que les cuisses des cyclistes du «Pesant liégeois» valent bien un jambon d'Ardenne.

Je trouve quand même que cela mérite question.

Alors même que l'Office a pu bénéficier d'une ligne de crédit, on peut s'interroger aussi de son absence à la foire de Libramont. Continuez Messieurs, je vois que cela vous chatouille, c'est que cela fait mal là où cela arrive.

Enfin, quels sont les projets de promotion qui sont aujourd'hui dans les cartons de l'Office ? Ce sont aussi des questions que l'on est en droit de se poser.

Finalement, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, tant en commission qu'en séance publique, je crois surtout au regard du plan Marshall, qu'il est grand temps que l'on soit réaliste et que l'on envisage la fusion tant de l'Office des produits wallons que de l'APAQ et je crois que c'est le meilleur sort… c'est impossible, on changera les statuts, M. Maurice Bayenet.

M. Bayenet (PS). – … les personnes d'une asbl dans un pararégional.

M. le Président. – Monsieur Bayenet, si vous voulez vous inscrire pour cinq minutes, libre à vous, il n'y a pas de problème, l'agenda est ouvert.

M. Étienne (cdH). – Je pense que quand on veut ne pas faire quelque chose, on trouve toujours tous les prétextes pour empêcher ce qui me paraît être une évidence.

M. Bayenet (PS). – C'est la compétence du Ministre.

M. Étienne (cdH). – Eh bien oui ! Est-ce que cela empêche pour autant les parlementaires de s'exprimer sur le sujet ?

Je terminerai en rappelant quand même ce que disait la Cour des comptes, à laquelle chacun aime bien de se référer dans son 10e Cahier d'observations, il relevait que *«Le créneau d'activités choisi par l'OPW semblait fort proche de celui de l'ORPAH.»*. La Cour précisait aussi que *«Les interventions concurrentes sont d'autant plus à craindre que les attributions respectives de ces acteurs ne sont pas définies et que le fonctionnement des mécanismes de coordination entre ceux-ci inspire de sérieuses réserves.»*.

Ceci, n'engage que moi, je pense qu'une fois pour toutes au regard du plan Marshall, on doit coordonner.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. – Monsieur Bayenet, je vous rappelle que vous devez vous inscrire si vous voulez avoir la parole.

M. Bayenet (PS). – Je vous remercie. Je réinterpellerai dans quinze jours.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

INTERPELLATION

(Suite)

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés. Madame Cassart, puisque vous voulez des réponses claires, vous les aurez.

L'Office des produits wallons est né d'initiatives privées, vous l'avez rappelé, dans les années 1970 et s'est constituée en asbl, le 11 novembre 1978. Son objectif est de promouvoir et de développer la vente des produits wallons avec le début de la régionalisation en 1980 de l'agriculture et des eaux et forêts. Dans le cadre des aides complémentaires et supplétives, pour donner plus de poids à la promotion des produits agricoles toujours gérée par l'Office national du lait, et l'Office national des débouchés agricoles et horticoles, cette asbl a été soutenue par la Région wallonne. Elle s'est petit à petit focalisée sur les produits du terroir et surtout sur les producteurs artisanaux non-agriculteurs.

En 1993, dans une phase ultérieure de régionalisation de l'agriculture, la promotion de l'agriculture et des produits agricoles est régionalisée, les compétences de promotion venant de l'ONDAH et l'ONL sont transférées à l'ORPAH. L'ORPAH est un pararégionale, comme vous le savez, de type B où la promotion est cogérée avec les représentants des producteurs pour chaque grand secteur. Certaines professions, telles les boulangers, demandent même à cotiser pour bénéficier d'une promotion plus forte parce que concertée.

En décembre 2002, le Parlement wallon adopte, à l'initiative de mon prédécesseur, le décret créant l'APAQ-W en lieu et place de l'ORPAH. Certaines missions de l'APAQ-W, qui est un organisme régional d'intérêt public, de type A, cette fois, dépendant directement du ministre de tutelle, lui sont alors retirées, en tout cas, confiées en partie à l'OPW qui est donc une asbl subsidiée. À cette occasion, le conseil d'administration de cette asbl est remanié.

En 2003, les subsides initiaux sont de 678.440 euros, dont 371.320 euros en moyens de fonctionnement et 307.120 euros en investissement : matériel roulant, parc informatique, etc. Cette même année 2003, l'OPW connaissant des difficultés de trésorerie, le Gouvernement wallon à l'initiative de mon prédécesseur, fait passer la subvention à hauteur de 1,490 million euros. Dans un avenant du 18 décembre 2003 à la convention-cadre, l'OPW ne pouvant justifier qu'une partie de cette subvention est autorisée par la Région à utiliser tout ou partie de la différence entre la subvention et les sommes justifiées en dépenses, à l'apurement total de la dette à l'utilisation de 100.000 euros, comme fonds de roulement.

Une somme de 220.000 euros reste toujours contestée à cette époque, par l'inspection des Finances, car elle concerne les dépenses qui ne peuvent être légalement justifiées, qui sortent des missions de promotion de l'OPW. De ce fait, les comptes 2003 n'ont pas pu être clôturés.

De plus, et l'OPW le dit lui-même, il est en litige de par ses activités commerciales avec l'administration de la TVA. La citation à cet égard, s'aggrave d'année en année, l'OPW doit pallier le non-règlement de ce litige, en mettant en provision des montants qui atteignent, au 31 décembre 2003, 1.071.810 euros.

À partir de 2003, les conditions d'octroi de la subvention, au niveau exceptionnel de 1,490 million euros sont fixées par une commission-cadre, liant la Région wallonne à l'OPW au travers de cette convention.

Les subsides de 2004 sont payés à raison de 95 % par le cabinet de mon prédécesseur, dans les derniers jours de la législature précédente. Le crédit est bien inscrit et voté au budget 2005. Le même montant qu'auparavant est inscrit, et malgré cette garantie d'avoir inscrit, au niveau du budget, le même montant, dès le début de cette année, le personnel de l'OPW a manifesté, et ses dirigeants se plaignaient de ne pas recevoir les subsides.

Pour votre bonne information, les subsides 2001 ont été octroyés le 10 juillet. En 2002, le 3 juin ; en 2003 le 17 juillet ; en 2004, le 14 juillet et donc en 2005, 500.000 euros, le 1er août.

J'ai reçu l'ensemble du personnel, le 22 mars 2005, et par courrier j'ai assuré le conseil d'administration de l'OPW du paiement de la subvention 2005 mais, bien sûr, avec comme mesure aussi les avis de l'administration et de l'inspecteur des Finances.

Suite à différentes remarques de l'administration et en accord avec le Ministre du Budget et l'inspection des Finances, une avance de 500.000 euros est libérée le 18 juillet de cette année.

De plus, j'ai le document ici et je le mets à votre disposition. J'ai approuvé un gage de créance qui garantit le paiement et où le remboursement de toutes sommes à concurrence de 1,490 million euros. De ce fait, l'OPW a reçu indirectement les liquidités nécessaires par rapport à cette subvention puisque j'ai mar-

qué mon accord par rapport à ce gage de créance vis-à-vis de la banque. La seule chose c'est que maintenant la subvention doit être octroyée à un numéro de compte de la banque et plus directement à l'OPW. Mais, en termes de disponibilité de trésorerie, dès ce moment, l'OPW a obtenu l'ensemble en termes de sa subvention de 1,490 million euros. La seule différence c'est qu'il doit payer des intérêts sur ce crédit.

Je constate le 15 juillet que malgré cela à chaque grande opération, vous en avez parlé Mme Cassart, comme la foire de Libramont, le Tour de la Région wallonne ou la foire de Battice, l'OPW a été absente en prétextant des problèmes financiers.

M. Collignon (PS). – Ce n'était pas le seul prétexte.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je viens d'expliquer qu'en fait, à partir du moment où j'ai signé cette lettre, vis-à-vis de la banque, quelque part c'est un gage de créance, pour l'ensemble de l'opération. L'OPW avait les liquidités de 1,490 million euros à sa disposition, mais via la banque.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Il reste cinq minutes, il n'aura pas encore fini, il ne répondra pas à mes questions.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mais ne parlez pas non plus Madame Cassart. Restons calmes.

En ce qui concerne l'ensemble des documents transmis au Parquet de Charleroi. Madame Cassart, vous avez employé le mot «de malversation» ce que personnellement …

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Possibles malversations.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce que je n'ai jamais ni dit, ni écrit.

M. le Président. – Madame Cassart, vous aurez cinq minutes pour répliquer.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Un premier courrier d'un membre du personnel nous signale des irrégularités dans la comptabilité. Fin septembre et début octobre, la même personne transmet de nouveaux courriers et est reçue au cabinet le 5 octobre en présence de l'inspecteur des Finances, à cette occasion, elle transmet aussi toute une série de pièces tendant à étayer ses dires. Un rapport de réunion, contresigné par les présents, ainsi que les pièces reçues sont transmis le lendemain au Procureur du Roi de Charleroi pour information. C'est à la justice bien sûr, de trancher sur la qualification des irrégularités qui nous ont été signalées.

Contrairement à ce que vous dites, Madame, aucun membre de mon cabinet ne fait partie du conseil d'administration de l'OPW. Je dispose depuis peu d'un observateur qui a effectivement participé à une réunion, encore faut-il, bien sûr, qu'il y soit formellement invité, ce qui ne fut le cas qu'une seule fois.

Concernant le comité de projet de ce 14 octobre, force est de constater que l'OPW n'était pas en état de pouvoir apporter des informations précises sur sa situation financière et de la justifier. Les deux premiers points mis à l'ordre du jour concernaient un rapport sur les budgets 2004 et 2005, tel que le prévoit la convention-cadre, un rapport sur la conduite des actions exécutées en 2004 et en 2005. Le directeur-général de l'OPW n'a pu faire rapport. Une seconde réunion est convoquée le 7 novembre, un compte rendu détaillé a été dressé par le directeur de l'administration.

L'examen des décomptes sur l'utilisation des subventions de la Région wallonne a démontré le caractère lacunaire des documents remis pour la prochaine réunion. Des documents plus complets ont été demandés. Enfin, un vérificateur aux comptes a été désigné à participer aux travaux du comité de projet comme le prévoit la convention-cadre. Il a été chargé de vérifier tout d'abord les comptes 2004, de réconcilier les comptes avec les pièces comptables, éventuellement, de tenir compte du report des années antérieures, cette vérification devrait être clôturée pour la fin de l'année, ce qui permettra la tenue d'un troisième comité de projet. Je ne vois évidemment pas d'inconvénients à ce que les parlementaires puissent disposer des comptes 2004 encore faut-il, bien sûr, qu'ils soient d'abord clôturés.

J'en viens à l'essentiel. Rapidement quand même puisqu'il me reste deux minutes 46, par rapport aux accusations concernant les courriers.

En 15 mois, l'OPW adresse exactement 17 courriers à mon cabinet : 12 courriers qui me sont adressés, dont trois recommandés, tous en 2005 : 28 février, 29 mars et 9 juin. Cinq courriers adressés au cabinet ou chef de cabinet adjoint.

Parmi ces courriers, neuf peuvent être considérés comme des réponses à des fins de non-recevoir à des courriers du cabinet ainsi que des suites à des réunions de travail qui furent au nombre de huit : trois

en 2004, cinq en 2005. En outre, le cabinet a répondu par neuf courriers, tous adressés en 2005 ; quatre signés par moi-même, cinq signés par le chef de cabinet ou le chef adjoint de cabinet, complémentairement quatre courriers d'instruction étaient adressés à l'administration 2005 : trois à la direction générale de l'agriculture et un courrier concernant une demande d'avis, à l'inspection des finances.

Vous aurez constaté, que l'ensemble des courriers ou des demandes qui sont arrivés au cabinet ont reçu soit, une réponse par courrier, de ma part ou de celle d'un chef de cabinet ou il y a eu une réunion dans les 15 jours qui ont suivi la réception de ce courrier en mon cabinet : huit réunions, au total entre l'OPW et les membres du cabinet.

M. Bayenet (PS). – Vous avez dit qu'une seule réunion …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, huit réunions. Je vous ai parlé tout à l'heure, M. Bayenet, d'une réunion avec le personnel en plus que j'ai eu le 22 mars de cette année. Il y a huit réunions à mon cabinet entre l'OPW et moi-même.

Venons-en à l'essentiel et notamment à la question de M. Etienne et vous avez aussi abordé la question.

Quelle promotion pour notre agriculture demain ? Faut-il fusionner oui ou non OPW-APAQ-W ? M. Bayenet a réagi tout à l'heure avec raison d'ailleurs, puisque en tant que telle, juridiquement, on ne peut fusionner les deux organismes puisqu'ils ont des statuts différents.

Cela étant, j'ai demandé à Deloitte&Touche de pouvoir réfléchir à l'ensemble de cette promotion, de venir avec une étude en la matière sur l'efficacité de notre promotion – et je l'ai dit maintes fois à cette tribune – sur les marchés porteurs, les marchés étrangers, non seulement, mais aussi dans les pays qui nous entourent, parfois même au niveau de la grande exportation pour faire en sorte d'avoir des économies d'échelle. Je l'ai dit, dès le départ à l'OPW et dès mon entrée en fonction, il faut maintenir le personnel mais aussi se professionnaliser davantage, utiliser mieux les moyens qui sont mis à notre disposition au niveau de la promotion, qui sont importants et qui sont issus aussi des cotisations de nos amis agriculteurs. Bref, il faut faire gagner la Wallonie en termes de parts de marché tous ensemble au-delà de toutes les polémiques avec cette efficacité dont on doit évidemment tenir compte.

J'ajouterai un point, et j'en terminerai par là, je tiens particulièrement à toute l'articulation de la promotion de nos produits avec l'AWEx. L'étude qui est réalisée pour l'instant par Deloitte&Touche va évidemment dans ce sens-là, puisqu'il y a toute une série d'indications et de critères qui ont été donnés à cet égard et je ne manquerai pas de revenir vous donner les résultats de cette étude, le plus rapidement possible. Car, tous ensemble, quelles que soient nos connotations politiques, nous devons pouvoir aller dans ce sens-là.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais donner une explication à M. le Ministre. Vous avez dit, à la tribune, Monsieur le Ministre que j'avais dit, que vous avez des membres du cabinet qui faisaient partie du conseil d'administration. Si vous aviez écouté, j'ai dit : que je m'étonnais, en outre, de votre soudaine attitude, alors que si j'étais bien informée vous étiez par le biais de certains administrateurs représenté au conseil d'administration. Je n'ai pas parlé de membres de votre cabinet. Première chose.

Je ne vous ai pas non plus parlé des différents courriers, c'était la seule information lors de ma question d'actualité à laquelle vous m'aviez répondu.

Ma question portait sur les éléments nouveaux. Quand je regardais le chronomètre, j'ai constaté que vous m'aviez baladé pendant 10 minutes sur l'historique, sur des soi-disant éléments nouveaux, puis, il vous reste trois minutes et comme cela, on arrive à la fin de la réponse et vous ne répondez pas à ma question.

Voilà la vérité et je trouve désastreux de mettre le feu à un problème que rencontre l'OPW et puis après, quand le feu est bien là de ne pas avoir l'honnêteté de répondre au Parlement.

M. Étienne (cdH). – Là, vous allez loin, Madame. Donc, vous traitez le Ministre de malhonnête.

M. le Président. – Monsieur Etienne, vous n'avez pas la parole.

M. Étienne (cdH). – On ne peut pas laisser dire n'importe quoi !

Mme Cassart-Mailleux (MR). – M. Etienne vous n'avez pas la parole, maintenant vous éteignez votre micro !

M. Étienne (cdH). – Oui, chef. Vous n'êtes pas encore présidente du Parlement, Madame Cassart.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Vous non plus, Monsieur Etienne, vous n'êtes pas président du Parlement. *(Rumeurs et brouhaha.)*

Je ne suis pas une institutrice, ce n'est vraiment pas ma formation mais vous n'êtes pas président du Parlement non plus. Je n'ai pas encore cette prétention-là.

Je vais quand même en terminer en disant que le premier but de l'OPW, c'est de promouvoir les produits wallons. Et donc, je voudrais bien, que ce but premier soit respecté.

Alors, je terminerai encore avec une dernière remarque. Vous avez parlé par rapport à la fusion de l'APAQ-W et de l'OPW. Quand vous regardez bien la définition des deux, agence de promotion d'une agriculture de qualité et l'OPW, Office des produits wallons. J'attends de voir ce que vous allez réellement faire et voir si vous n'allez pas encore nous promettre des choses pour lesquelles vous ne tiendrez pas parole ?

M. le Président. – La parole est à M. Etienne.

M. Étienne (cdH). – Je laisserai évidemment au Ministre le soin de répondre. En ce qui concerne le problème, ce n'est pas moi qui le dis, mais je ne sais pas si vous vous rappelez, ce sont les agents de l'OPW eux-mêmes qui ont dit : nous regrettons la politisation qui a été faite de l'Office des produits wallons et à ce que je sache, cette politisation ne relève certainement pas de l'actuel Gouvernement mais du précédent Gouvernement.

J'en terminerai simplement, ouvrez vos oreilles, Madame, vous me rajoutez 10 secondes, Monsieur le Président, par la Cour des comptes qui est quand même, non pas n'importe qui, mais le meilleur conseiller que le Parlement puisse avoir, notamment, en matière des comptes et de budgets. La Cour des comptes incline, à tout le moins, pour une coordination et je pense, en fin de compte, que c'est de cela qu'il est question, les produits wallons. Le Ministre a bien compris l'intention, en tout cas, que certains avaient, je ne sais pas si c'est partagé par tous.

Mais je crois que ce qui est le plus important, c'est la promotion des produits wallons. Je connais aussi le droit cher Maurice, ce ne sera pas une fusion, ce sera autre chose. Quelle qu'en soit la forme, il ne faut plus avoir qu'un seul organisme de promotion de l'ensemble des produits wallons, ce sera tout profit pour nos producteurs et pour nos agriculteurs.

FAIT PERSONNEL

M. le Président. – M. le Ministre Lutgen m'a demandé la parole pour fait personnel.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président …

M. le Président. – Madame Cassart-Mailleux !

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Chaque parlementaire a droit à une réplique.

M. le Président. – Madame Cassart-Mailleux, si vous me laissiez finir, on gagnerait du temps.

Monsieur le Ministre Lutgen, si vous vous écartez du fait personnel, il est évident que je rendrai la parole à Mme Cassart-Mailleux. Vous avez la parole pour deux minutes maximum.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame Cassart-Mailleux, quand vous accusez quelqu'un de malhonnêteté, pesez vos mots dans une Assemblée comme celle-ci. Vous pouvez me faire beaucoup de reproches, mais vous ne me ferez jamais le reproche d'être malhonnête.

Je crois que vous auriez pu me traiter de malhonnête, si je n'avais pas fait mon travail en la matière, c'est-à-dire transmettre des informations, rien de plus, rien de moins. Je ne veux pas attaquer qui que ce soit et je crois que l'on doit sortir de cette polémique réellement ridicule pour permettre à l'ensemble de nos producteurs – et vous en faites partie – de bénéficier de la meilleure promotion de leurs produits quelle qu'elle soit, de gagner des parts de marché et pour faire en sorte que la richesse de notre Région puisse s'exporter. C'est cela l'essentiel du débat, le reste, ce n'est que polémique et je trouve que vos propos étaient, pour le moins, excessifs et relativement blessants, parce que je ne crois pas que je mérite ce type de qualificatif. Et personne ici, dans cette Assemblée, ne le mérite, que ce soient ceux qui ont géré avant, pendant ou après l'OPW.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je pense que le Parlement a toujours le dernier mot.

M. le Président. – Oui, sauf quand c'est un fait personnel. Je vous donne une minute mais n'en faites pas une habitude.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, je ne vous ai pas qualifié, vous, de malhonnête. Si j'ai parlé de réponse malhonnête, c'est dans le sens où vous n'avez pas répondu à ma question. Maintenant, vous interprétez cela comme vous le voulez.

Dernier point, je me rends compte que la majorité avait déjà deux versions : celles de M. Etienne et de M. Bayenet. Quand je vous entends, je me rends compte qu'il y a une troisième version. Mettez-vous d'abord en accord et puis on verra.

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERPELLATION ET QUESTION ORALE

INTERPELLATION DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «L'AVENIR DU CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS ET DU GRAND PRIX DE FORMULE 1»

QUESTION ORALE DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, ET À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA PRISE EN CHARGE DU COÛT DU GRAND PRIX DE FORMULE 1 À FRANCORCHAMPS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'avenir du circuit de Spa-Francorchamps et du Grand Prix de Formule 1» et la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur et à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la prise en charge du coût du Grand Prix de Formule 1 à Francorchamps».

C'est le Ministre Marcourt qui répondra à cette interpellation et à cette question orale. Se sont inscrits dans le débat : MM. Pire, Collignon, Thissen et Stoffels.

La parole est à M. Jeholet pour développer son interpellation.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre de l'Économie, vous êtes présent, mais je me réjouis que M. Lutgen soit également présent puisqu'on va aborder le Grand Prix de Wallonie-Grand-Duché de Luxembourg, comme l'a annoncé M. Lutgen à la suite d'une sortie médiatique, mais je pense qu'il est très fort en la matière.

Ce dossier mérite toute notre attention. Il faut bien le constater, il y a beaucoup de tergiversations, de cacophonie autour du circuit de Spa-Francorchamps et il est important de remettre les choses à plat et d'avoir une information complète parce qu'il y a urgence, Monsieur le Ministre.

On ne peut pas être pour ou contre Francorchamps. Je pense qu'il serait irresponsable pour un mandataire politique de ne pas reconnaître les retombées économiques exceptionnelles pour une région et pour la Wallonie, d'une infrastructure comme le circuit de Spa-Francorchamps et de toute l'activité qui a lieu autour du circuit. Je ne suis certainement pas un fan de Formule 1, que du contraire, mais le Grand Prix de Formule 1 à Francorchamps est une réelle vitrine internationale et il faut souligner l'attractivité de toute une série de manifestations qui ont lieu aujourd'hui à Francorchamps autour du Grand Prix. Je l'ai toujours dit, le jour où il n'y aura plus le Grand Prix de Formule 1 à Francorchamps, toute cette activité et toutes ces manifestations autour de ce circuit que beaucoup qualifient de plus beau circuit du monde, n'existeront plus.

Il est facile de dire que c'est avec l'argent public, que c'est avec l'argent des contribuables que l'on finance le Grand Prix de Formule 1 à Francorchamps. Je pourrais vous donner beaucoup d'autres exemples d'infrastructures ou de dossiers où on injecte énormément d'argent public, que ce soit à travers des fonds européens, à travers des aides régionales ou autres. Je ne suis donc pas de ceux qui font ce procès-là. Quand on parle de toute cette activité économique à Francorchamps, on parle aussi d'emploi et j'entends continuellement, ici, que ce soit ceux de la majorité ou de l'opposition, que l'emploi en Wallonie est aujourd'hui la priorité des priorités.

Ceci étant, je ferai un bref d'historique, Monsieur le Ministre. On a souvent parlé de notre chef de groupe, M. Kubla, qui voyait M. Ecclestone, en 2004 et beaucoup, y compris dans votre formation politique, le lui reprochaient. Je constate aujourd'hui qu'on a repris le contact et qu'on négocie avec M. Ecclestone et je m'en réjouis. Mais M. Kubla a ramené le Grand Prix de Formule 1 à Spa-Francorchamps, il a assuré, quand il était Ministre de l'Économie, l'organisation du Grand Prix de Formule 1, via une garantie de Meusinvest, Monsieur le Ministre et vous connaissez bien le dossier, vous y étiez à l'époque. Vous savez que l'obtention de cette garantie

de Meusinvest par rapport à l'organisation du Grand Prix de Formule 1 et au paiement du plateau à M. Ecclestone, a créé des difficultés politiques. Mais, à l'époque, on avait eu la prudence d'ouvrir un compte sur lequel toutes les recettes du Grand Prix, à concurrence du prix du plateau que l'on devait payer à M. Ecclestone, étaient bloquées.

Depuis le nouveau Gouvernement, les membres de la majorité ne sont pas d'accord entre eux, il y a des divergences entre le parti socialiste et le cdH ou des conflits de personnes au sein du parti socialiste, il y a des tergiversations et je pense qu'on a attendu beaucoup trop longtemps par rapport à l'organisation du Grand Prix de Formule 1 en 2005. Mais surtout, on a dit : *«Meusinvest ne peut plus garantir, ce sera la Région wallonne directement.»*. Mais contrairement à M. Kubla, on n'a pas pris la précaution indispensable, me semble-t-il, de bloquer les recettes sur un compte, ce qui fait qu'aujourd'hui, on n'a pas d'argent, on n'a pas un euro pour payer le plateau à M. Ecclestone. C'est cela qui est grave. Ma première question est essentielle, Monsieur le Ministre : pourquoi la Région wallonne, alors qu'elle a garanti directement le plateau, n'a-t-elle pas pris cette précaution indispensable, de bloquer les recettes du Grand Prix de Formule 1 ? On me dit aujourd'hui que les fournisseurs sont payés, j'ai lu ce matin que certains ne l'étaient pas mais en attendant, le plateau n'a pas encore été payé.

Si la Région wallonne garantit, comme c'était le cas pour Meusinvest, le prix du plateau, elle ne garantit évidemment pas le déficit de l'organisation et c'est vrai que M. Defourny a pris un risque, il faut le reconnaître. Il pourrait être déclaré en faillite, on verra bien demain, et je ne l'accable pas. Il a pris des risques et j'encourage évidemment tous ceux qui prennent des risques. Mais la question se pose par rapport à ce déficit, Monsieur le Ministre.

M. Ecclestone ne va pas patienter indéfiniment et d'après mes informations, pour le 3 novembre, le prix du plateau devra être payé : 13.920.000 euros plus des charges supplémentaires par rapport au change, puisque M. Ecclestone veut être payé en dollars. Monsieur le Ministre, confirmez-vous ce prix ?

Aujourd'hui, un conseil mondial de la FIA se tient à Rome, concernant le calendrier provisoire en 2006 et bonne nouvelle, la Belgique est dans la liste avec une petite croix mentionnant *«sous-réserve du paiement à M. Ecclestone du prix du plateau»*. Je l'ai dit, il y a urgence, car le calendrier définitif sera probablement fixé début décembre.

En ce qui concerne les charges de 2005 pour la Région wallonne, vous avez décidé la semaine dernière au Conseil des Ministres que la Sogepa pourrait accorder un prêt à la société d'exploitation puisque M. Ecclestone s'est adressé évidemment à celle-ci en disant : *«Je n'ai pas été payé.»*. La société d'exploitation a transmis ce courrier au Gouvernement wallon et vous avez dit : *«La Sogepa pourrait accorder un prêt à la société d'exploitation du circuit.»*. M. Di Rupo a d'ailleurs déclaré qu'il n'y aurait pas de conséquences financières pour la Région wallonne.

Il y a eu lundi un conseil d'administration de cette société d'exploitation qui a dit non à l'unanimité à la proposition d'un prêt de la Sogepa telle qu'elle était formulée, sans en préciser les modalités. Car il s'agit d'un prêt, évidemment, on hypothèque la survie de la société d'exploitation. Je vous pose donc la question : qu'en est-il de ce prêt Sogepa et quelles en sont les modalités qui permettraient d'éviter d'hypothéquer la survie de la société d'exploitation ? Je pense qu'il est vraiment temps, Monsieur le Ministre, que la Région wallonne prenne ses responsabilités, je vous ai précisé le *timing*, on ne peut plus attendre. Le conseil d'administration se réunit, à nouveau, aujourd'hui, si mes informations sont bonnes, pour examiner une proposition par rapport au prêt que pourrait faire la Sogepa mais je pense, Monsieur le Ministre, qu'il faut préciser ces modalités de prêt. La société d'exploitation ne peut pas supporter seule les charges d'emprunt de ce prêt. Cela, c'est pour le paiement du plateau.

Qu'en est-il, Monsieur le Ministre, des 3 millions d'euros promis par la Région wallonne avant le Grand Prix de cette année en matière de *sponsoring* ? Il y a eu un échange de places, M. Courard a mené une opération, je ne sais pas à qui ont été allouées les autres places, mais qu'en est-il de ces trois millions d'euros ? Je distingue, Monsieur le Ministre, le prix du plateau et les trois millions d'euros promis par la Région wallonne qui devaient être versés sur un compte ouvert par la société d'exploitation et qui, à ma connaissance, n'ont pas encore été versés.

M. Lutgen est toujours là ? Il peut donc m'entendre. *Quid* des contacts avec le Grand-Duché de Luxembourg ? M. Lutgen a pris des contacts, M. Di Rupo aurait aussi ses entrées auprès de M. Juncker. Je regrette à nouveau la cacophonie par rapport à cela, et quand j'ai vu sur une chaîne francophone M. Lutgen triomphant, excusez-moi, Monsieur Lutgen, cela m'a fait sourire. Où est cette collégialité, cette transversalité défendues au début de ce nouveau Gouvernement ? On allait voir ce qu'on allait voir, finis les effets d'annonce, finis les coups médiatiques, on allait d'abord discuter. Et M. Lutgen fait cette annonce, M. Marcourt se fâche, M. Di Rupo se fâche le lendemain …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ne vous fâchez pas.

M. Jeholet (MR). – Mais je ne me fâche pas, je suis calme, Monsieur Lutgen.

Ma question est fondamentale et M. Lutgen est là : quelle est la volonté politique du Gouvernement et des partenaires, que ce soit du parti socialiste ou du cdH ? Je pense que là, il n'y a pas d'accord. Quelle est la volonté politique par rapport au circuit de Spa-Francorchamps ? Votre volonté est-elle de garder le Grand Prix de Formule 1 en 2006 et les années suivantes ? Cela me paraît essentiel.

Je reprécise, Monsieur le Ministre, mes questions. Pourquoi la Région wallonne n'a-t-elle pas exigé, pour le Grand Prix 2005, que les recettes soient bloquées sur un compte, comme cela avait été le cas par apport à Meusinvest ? Concernant le prix du plateau, confirmez-vous les chiffres que je vous ai cités ? Allez-vous payer ? Quand allez-vous payer ? Allez-vous payer pour le 3 novembre ? Selon quelles modalités ? J'aimerais vous entendre sur le prêt Sogepa. J'ai bien compris qu'au niveau du CA de la société d'exploitation, il y avait eu un problème lundi. On avait déjà convoqué un conseil d'administration en urgence, on en reconvoque un aujourd'hui. Qu'est-ce qui a changé en trois jours et quelle est la contre-proposition ? *Quid* des trois millions d'euros de *sponsoring* promis par la Région wallonne ? Quand seront-ils versés, si ce n'est déjà fait ? Pourriez-vous récupérer, comme je l'ai lu dans la presse, Monsieur le Ministre, quelque chose de la société de M. Defourny, si elle était déclarée en faillite demain ?

On a aussi beaucoup parlé des structures, de la structure de l'intercommunale, de la structure de la société d'exploitation, qu'en est-il ? Quel est votre avis sur le sujet ? Enfin, une dernière question, Monsieur le Ministre, *quid* des investissements à réaliser par rapport à Francorchamps ? *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question orale.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, que dire après un discours si fervent, si passionné, si engagé, que mon collègue vient de nous tenir à la tribune…

M. Jeholet (MR). – Nous boirons ensemble un café après !

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Vous voyez, il y a des moments où nous nous retrouvons engagés dans une même région, même en étant d'expressions linguistiques différentes pour un même combat, pour une même envie par rapport à la Wallonie, à son économie et à son enjeu de l'image par rapport au monde.

Monsieur le Ministre, je vous ai interrogé il y a un mois sur les graves difficultés rencontrées par les organisateurs du Grand Prix de Formule 1 en 2005. Vous avez, à cette occasion, effectué un premier tour de la question, me demandant de patienter pour vos conclusions plus approfondies. Nous y voilà.

Je reviens donc sur le sujet et depuis lors, je suppose que vous avez pu affiner le bilan financier de l'organisation et préparer l'année à venir. Dans le même intervalle, la société organisatrice de M. Defourny a sollicité un concordat judiciaire, qui lui a été refusé.

Il me semble dès lors utile de refaire le point sur le dossier et de vous poser à peu près les mêmes questions que mon collègue Pierre-Yves Jeholet afin de recevoir des réponses très précises et très projecteurs.

Qu'en est-il du bilan des recettes et des dépenses du Grand Prix 2005 ?

Combien y a-t-il eu d'entrées payantes ?

Qu'en est-il, dès lors, de la couverture du prix du plateau et du déficit d'exploitation de l'opération ? Compte tenu de la faillite vraisemblable de la société de M. Defourny, l'intervention de la Région se précise. À concurrence de quel montant et à charge de quel budget ? Au total, quel est le coût, pour les finances régionales, du Grand Prix 2005 ? J'aimerais avoir des précisions.

Par ailleurs, j'aimerais revenir sur les taxes sur les spectacles que n'a pas payées la société organisatrice (dans une proportion de 2/3 pour l'intercommunale du circuit et d'un tiers pour les communes de Stavelot et Malmedy).

Qu'en est-il de la prise en charge de ces montants ? Quelles sont vos réflexions pour l'avenir ? Comme M. Jeholet vous l'a bien expliqué, il y a eu un problème au niveau de la garantie par rapport à l'investissement wallon. On n'a pas jugé nécessaire de bloquer un compte, mais pendant qu'on réfléchissait ici, les ventes de billets étaient déjà en cours pour 2006. Pour l'instant évidemment, elles sont bloquées mais qui va les poursuivre ? Et y a-t-il des garanties pour ne pas perdre de l'argent dans cette opération ?

J'aimerais vous entendre par rapport à l'organisation de toute l'année, parce qu'il n'y a pas que la Formule 1, autour de ce circuit et c'est pour cela que je

m'y intéresse. C'est toute l'année qu'il y a un travail de promotion très important à mener et il y a des projets. Cela demande de l'imagination de la part d'un ministre. On peut parler des énergies futures, développer des projets très avancés technologiquement ou en lien avec le Forem.

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, rassurez-vous mon intervention ne durera que le temps d'une fumée de cigarette.

Si j'ai bon souvenir, les parlementaires de ce pays essaient de bien se placer sur la grille de départ de Spa-Francorchamps depuis qu'ils ont pris conscience, en 2003, qu'ils avaient condamné le Grand Prix en votant en 1997 une disposition légale anticipant la législation européenne interdisant la publicité en faveur du tabac.

À l'époque où les autorités européennes discutaient de cette interdiction, Daniel Feret, alors député européen FN, s'était clairement prononcé sur la nécessité, pour ses compatriotes, de s'aligner sur le dernier délai. Cette position, il l'a confirmée en 2003, alors qu'il siégeait à la Chambre, après que des parlementaires appartenant à des partis traditionnels, ont discrètement rompu le cordon sanitaire et lui aient présenté qu'un maximum de voix francophones était nécessaire pour sauver le Grand Prix. C'est dire, Monsieur le Ministre, chers Collègues, que je n'ai pas besoin d'expliquer que le FN est attaché au circuit de Francorchamps.

C'est dire également la déception de la fraction FN quand elle constate l'échec et l'incurie des organismes publics et privés qui gravitent autour du circuit. Cet aboutissement désolant est d'autant plus patent et irréversible qu'il intervient à un moment où, suite à l'inefficacité enfin avouée de la politique menée au cours de la dernière décennie, les autorités wallonnes se doivent d'arrêter de s'éparpiller pour se concentrer sur des actions prioritaires.

Je n'ai lu, dans aucun document récent, que le circuit était prioritaire.

Alors que la pauvreté grandit en Wallonie, alors que la faillite du logement social s'étale au grand jour, alors que le prix du billet d'entrée à Francorchamps est devenu prohibitif, il est inimaginable de consacrer encore des fonds importants à un jeu pour enfants gâtés. Si les pouvoirs publics sont amenés à encore intervenir, c'est pour respecter leurs engagements et aider à la promotion de l'économie locale et celle de l'image régionale.

Aussi, Monsieur le Ministre, si le Grand Prix peut encore être sauvé, nous vous demandons :

– premièrement, de considérer que ce type de loisirs doit principalement relever de la sphère de l'initiative et de l'entreprise privées et de veiller à ce que les sociétés qui seraient sélectionnées pour animer et exploiter le circuit et le Grand Prix soient reconnues pour leur expérience et leur capacité à s'engager financièrement et à hauteur suffisante ;
– deuxièmement, et de toute manière, de n'engager que très parcimonieusement les fonds publics.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je crois aussi que pour pouvoir appréhender correctement ce dossier, il faut avoir à l'esprit l'historique de celui-ci. J'ai écouté avec attention mes prédécesseurs. Je partage un certain nombre de points avec M. Jeholet : le Grand Prix est une des seules vitrines de la région liégeoise et peut-être même de la Wallonie à travers le monde. C'est quand même le seul événement, à ma connaissance, qui est retransmis sur CNN. C'est une valeur qu'on doit avoir à l'esprit.

Néanmoins, quand j'entends M. Jeholet, je ne peux m'empêcher de penser que certains propos sont caricaturaux : M. Kubla avait tout bon et ceux qui ont suivi, tout faux. Vous savez comme moi que ce n'est pas tout à fait exact et je pense que pour servir ce dossier-ci, il faut que l'ensemble des partis soient sur la même longueur d'onde.

D'autre part, Madame Dethier-Neumann, vous m'avez surpris énormément par votre intervention parce que je n'avais pas cru retenir que par le passé, Écolo était un grand défenseur du Grand Prix. Les autres représentants d'Écolo qui se sont exprimés sur le dossier, encore récemment, n'ont pas du tout tenu le même discours que vous. Mais vous me direz que ce n'est pas la première fois que votre parti manque de cohérence.

Si je lis bien ce que la presse relève, le parti Écolo dit ceci : *«La situation actuelle est la conséquence d'un certain nombre de mauvais choix.»*. Je crois, pour ma part, que le premier mauvais choix, c'est l'attitude dogmatique de votre parti. C'est bien le parti vert qui a voulu à tout prix anticiper la directive européenne interdisant la publicité sur le tabac et sans vouloir m'appesantir sur le passé, je crois que là est le point de départ des difficultés que nous connaissons à maintenir un évènement d'envergure mondiale. Si on connaît le dossier, on sait qu'auparavant, l'intercommunale avait un contrat financier beaucoup plus intéressant,

c'est-à-dire qu'elle se limitait à louer le Grand Prix à une organisation d'Ecclestone qui s'occupait de fournir le plateau. C'était bien plus confortable.

M. Jeholet a rappelé l'historique du dossier et le rôle joué par M. Kubla, que je ne nie pas, qui a essayé de récupérer la sauce avec l'aide du Gouvernement et de M. Daerden, et qui a dû négocier dans des conditions plus difficiles, un contrat qui était moins favorable. Maintenant dire que M. Kubla a tout bien fait et que par après, on a très mal fait, je crois que c'est un raccourci. Je rappellerai quand même à M. Jeholet que M. Kubla s'était engagé à amener, grâce à des sponsors privés, un million de dollars, si je me souviens bien. Je n'ai pas souvenance que beaucoup de sponsors privés aient participé au projet.

Je crois que l'ensemble des familles politiques doivent reconnaître maintenant que le montage financier n'était pas idéal. On peut se poser différentes questions.

La société de M. Defourny était-elle bien l'opérateur idéal ? Je crois qu'il faut reconnaître humblement que non.

Le *sponsoring* était-il à la hauteur ? Il faut reconnaître humblement aussi, également, que non.

Est-ce que cela veut dire que, chaque année, la Région wallonne va devoir garantir pour 10 à 15 millions d'euros pour qu'on puisse maintenir le Grand Prix de Formule 1 ? Je pense qu'il ne faut pas rentrer dans ce jeu-là. La Région wallonne n'en a pas les moyens.

Toutes les familles politiques – puisque je note avec intérêt qu'Écolo aussi soutient le Grand Prix de F1 – doivent se mettre autour de la table et rechercher des solutions pour maintenir un des seuls évènements que la Wallonie possède encore au niveau mondial.

Je terminerai en disant que je trouve déplorable que certains membres du Gouvernement fassent des sorties médiatiques pour se dire le lendemain dans la presse en disant que la piste proposée ne tient pas la route.

On a besoin dans ce dossier de cohésion et d'un plan financier qui tienne la route à long terme et certainement pas de polémique.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, comme M. Collignon, je voudrais faire aussi un peu d'histoire pour confirmer ce qu'il a indiqué : nous sommes évidemment aujourd'hui très heureux car les Écolos nous rejoignent, même si, de temps en temps il y a encore un député stavelotain qui fait des déclarations à l'emporte-pièce. Nous ne serions pas là aujourd'hui si tous les Wallons, à l'époque, avaient défendu la poursuite des activités du circuit, et il n'y aurait pas eu notamment cette histoire de transfert de charge d'Ecclestone pour ce qui concerne le paiement du plateau.

Je me réjouis néanmoins qu'aujourd'hui, Écolo ait viré sa cuti puisqu'on a entendu qu'il allait nous soutenir à fond dans ce dossier.

Ceci dit, le cdH, Monsieur Jeholet, n'a jamais failli dans la défense du Grand Prix et vous n'étiez pas là lorsque nous nous sommes battus pour essayer d'obtenir ce que nous avons finalement obtenu, à savoir la fameuse dérogation qui a permis de maintenir le Grand Prix.

M. Jeholet (MR). – Je n'étais pas là mais le MR était là…

M. Thissen (cdH). – Le MR était là, c'est évident, M. Monfils était un des…

M. Jeholet (MR). – M. Monfils et M. Happart…

M. Thissen (cdH). – M. Monfils et M. Jean-Marie Happart étaient des porte-étendard…

M. Jeholet (MR). – Vous êtes venu un peu après, c'est juste.

M. Thissen (cdH). – On s'est rejoint, on était dans l'opposition, que voulez-vous ? En tout cas, il n'y a jamais eu de problèmes à ce niveau-là.

Ce que je voudrais dire aujourd'hui, c'est que, bien sûr, nous souhaitons que ce Grand Prix puisse continuer à avoir lieu et je vais vous annoncer une bonne nouvelle, un scoop, Monsieur Jeholet. À 15 heures 56, l'information est tombée à l'Agence Belga : le 17 septembre, et il y a une grande différence par rapport à ce que vous avez dit, c'est sans aucune réserve que le Grand Prix sera organisé. Je pense que c'est un élément de confiance qui fait que maintenant, nous pouvons nous atteler à la tâche de manière plus sereine. Il faut donc trouver les moyens d'organiser ce Grand Prix, à des conditions financières acceptables pour l'ensemble de la population. Nous disons, et je pense que c'est tout à fait logique : un Grand Prix mais pas à n'importe quel prix.

La Région doit déjà débloquer près de 15 millions d'euros afin d'éponger les déficits des deux dernières éditions du Grand Prix, tout le monde le sait et il va

de soi que cette situation ne peut pas se répéter d'année en année. Ce ne sont pas les priorités qui manquent en Wallonie, tant au niveau du redressement économique que de la cohésion sociale, de la recherche ou de la formation.

Toutes ces politiques nécessitent des fonds et il est regrettable qu'on soit obligé actuellement d'allouer de tels montants pour éponger les dettes de la société de M. Defourny, plutôt que pour financer des actions prioritaires dont notre Région a tant besoin.

Il me semble donc qu'il faut réorganiser fondamentalement les structures qui ont été mises en place pour la gestion du circuit de Spa-Francorchamps. Ce n'est pas seulement M. Defourny qui n'a pas été à la hauteur dans ce dossier, mais l'ensemble du montage financier mis en place sous la précédente législature qui s'avère aujourd'hui un fiasco. Je me souviens de M. Kubla qui a annoncé qu'il trouverait quatre millions d'euros auprès de sponsors. On n'a jamais vu le moindre euro. *(Réaction de M. Jeholet.)*

Quoi qu'il en soit, il faut maintenant se tourner vers l'avenir. Il est clair que la Région wallonne, par l'entremise de l'intercommunale du circuit, doit rester responsable des infrastructures et investir ce qui est nécessaire pour la remise à niveau de Spa-Francorchamps, que ce soit pour la Formule 1 ou pour d'autres activités.

De son côté, la société de promotion du circuit de Spa-Francorchamps doit agir bien plus activement et efficacement qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent pour attirer des partenaires solides, des investisseurs sérieux, des sponsors dynamiques et ce n'est pas en se déchargeant complètement de l'organisation du Grand Prix sur une société qu'on pouvait résoudre le problème. Je pense qu'il y a une responsabilité essentielle de la société de promotion qui n'a pas fait son devoir.

Nous allons tous devoir participer à la promotion et à la continuation de ces activités, c'est évident, mais je crois qu'aujourd'hui, le travail du ministre c'est de coordonner les activités et de faire en sorte que tous les intervenants prennent leurs responsabilités là où ils doivent les prendre.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, tout le monde en convient, l'organisation de la Formule 1 au circuit de Spa-Francorchamps a un impact important pour l'économie régionale et est une fenêtre sur le plan mondial.

J'entends que le Gouvernement doit prendre à sa charge un ensemble de responsabilités budgétaires qui découlent du déficit de l'organisation de cet évènement et j'entends aussi le Gouvernement dire : *«Oui à la Formule 1, mais pas à n'importe quel prix.»*. Et par ma contribution aujourd'hui, j'essaie, au-delà de toute polémique politicienne, de vous faire part de quelques informations qui me semblent importantes et d'une réflexion qui va pouvoir éventuellement contribuer à ce que, à l'avenir, le Gouvernement ne doive pas intervenir à n'importe quel prix dans ce genre d'événement.

Il est vrai que le circuit en tant que tel est qualifié de plus beau circuit du monde. Mais il y a aussi des questions qui se posent lorsque l'on entend – et la vérité a ses droits – les échos dans la presse allemande.

Notons au départ que la réussite budgétaire de cet évènement dépend de beaucoup de facteurs, dont l'attractivité du circuit ou, en d'autres termes, le nombre de spectateurs qui participent à l'événement. Parmi ces spectateurs, bon nombre de personnes sont d'origine allemande. Premier constat : depuis que Michaël Schumacher n'est plus le champion incontesté du monde, l'intérêt des spectateurs du côté allemand commence déjà à diminuer. Mais ce que j'entends dans la presse allemande est beaucoup plus grave, parce que cette presse permet au public allemand de se forger une opinion. En fonction de ce qui se dit, ce public viendra assister au Grand Prix ou s'abstiendra.

Je citerai quelques éléments, sans être exhaustif.

Premier élément, on remet en question l'organisation des arrivées et des départs des participants. Les participants doivent être guidés jusqu'à leur parking définitif via des petits chemins communaux et cela provoque des problèmes au niveau de l'organisation. Ceci ne peut pas être répété indéfiniment sans avoir des conséquences au niveau de l'attractivité de l'évènement.

Le deuxième élément concerne la qualité des parkings notamment en période de pluie. Si nous ne voulons pas tomber dans le piège de devoir prendre, à notre charge, année par année, des déficits de plus en plus importants, j'ai l'impression que nous avons tout intérêt à négocier avec l'organisateur, quel qu'il soit pour que celui-ci donne des réponses adéquates par rapport à ce genre de critiques pour que les échos soient meilleurs. – je parle ici de la presse allemande – et pour garantir à l'avenir le nombre de spectateurs, ce qui contribue pour une grande partie à la réussite financière de cet évènement.

Je partage la philosophie du Gouvernement : oui au Grand Prix, mais pas à n'importe quel prix et j'espère vous informer sur un élément dont il faudra tenir compte si, à l'avenir, l'engagement budgétaire de la Région ne doit pas dépasser une certaine limite.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la première chose que je tiens à dire, c'est qu'effectivement, suite aux contacts que nous avons eus bien avant le 11 septembre, date du dernier Grand Prix, nous avons pris toutes les mesures utiles pour que la date du prochain Grand Prix de Belgique soit inscrite au calendrier mondial. Aujourd'hui, sans qu'il n'y ait la moindre réserve, le futur Grand Prix a été inscrit à la date du 17 septembre 2006. On le nomme ainsi parce que c'est le Royal automobile club de Belgique qui présente la candidature.

Le Grand Prix de Belgique n'a pas eu lieu en 2003. À ce moment-là, le Gouvernement précédent a demandé une réorganisation des structures devant gérer le circuit de Spa-Francorchamps, a restructuré l'intercommunale détentrice des droits patrimoniaux sur l'infrastructure routière et a constitué la société de promotion du circuit de Spa-Francorchamps. Les montages financiers qui ont été présentés à cette époque montraient que le Grand Prix était *self supporting,* indépendamment de toutes les organisations sportives de l'année qui sont, elles, organisées soit par le RACB, soit par d'autres instruments sportifs, les aspects commerciaux relevant de la société de promotion du circuit de Spa-Francorchamps, à l'exception notable du Grand Prix de Formule 1 qui devait être sous-traité.

Dans le contrat avec Didier Defourny, qui a été choisi par le précédent Gouvernement pour la durée de la période pour laquelle le Grand Prix a été confié à la société de promotion du circuit, c'est-à-dire jusqu'en 2010, il n'était pas obligatoire de loger les recettes des ventes de billets sur un compte bloqué. C'est en 2004, qu'il a été exigé que les recettes soient bloquées sur un compte, lors de la garantie. Aucune demande similaire n'a été faite jusqu'au moment de l'intervention du Gouvernement et j'y reviendrai.

Il est apparu qu'en 2004, le déficit de l'organisation du Grand Prix était de 4,2 millions d'euros et donc, pour cette année, l'équilibre financier n'a pas été atteint. Pour l'organisation du Grand Prix 2005, le montant du déficit est de l'ordre de 7 à 8 millions d'euros, selon nos informations. Ce qui amène le déficit global aux alentours de 12 millions d'euros pour la société Defourny.

S'il a été possible à la société Defourny de payer le plateau du Grand Prix 2004, les fournisseurs, quant à eux, ont été payés en partie par l'anticipation des recettes 2005 et nous savons que la plupart d'entre eux sont des fournisseurs locaux. Je dirais donc qu'aujourd'hui il existe un déficit, que ce soit à l'égard de la FOM ou de fournisseurs locaux, et il est indiscutable qu'il faut y faire face.

Nous savons qu'aujourd'hui, il existe des montants financiers relativement significatifs, on évalue le montant des créances entre 2 et 4 millions d'euros dont 2,5 millions d'euros en trésorerie disponible.

La conclusion, c'est que, contrairement à ce qui avait été espéré au départ, l'équilibre financier du Grand Prix n'a pas été possible et aujourd'hui, il y a un déficit. La société de M. Defourny a introduit une demande de concordat. Celle-ci a été rejetée et une audience doit avoir lieu dans les jours qui viennent pour déterminer l'avenir de cette société.

En termes contractuels, les choses se passent comme suit :

Le Grand Prix a été octroyé à la société de promotion du circuit qui a pu le sous-traiter à la société de M. Defourny et cette sous-traitance a été acceptée, ce qui mettait le montant du plateau à charge de M. Defourny. Étant la partie qui sous-traitait à M. Defourny, la société de promotion du circuit est le débiteur principal et, face à cela, dès 2003, la Région wallonne accordait sa garantie supplétive à l'opération.

Le montant du plateau aurait dû être payé le 13 septembre 2005. Face au non-paiement, il a été nécessaire de mettre en ordre tout cela. Face à l'impossibilité pour la société de promotion du circuit de mobiliser seule les fonds nécessaires au paiement du plateau, le Gouvernement a décidé de mettre à sa disposition un montant équivalent à ce qui doit être versé à la FOM. Nous avons dès lors débloqué un montant de 15 millions d'euros dans lequel, bien évidemment, se retrouvent les trois millions d'euros qui avaient été prévus pour des opérations de *sponsoring* et je tiens immédiatement à préciser à M. Jeholet qu'aucune opération d'achat de places n'a été faite au départ de ces trois millions d'euros qui n'ont pas été versés puisque, dans les conditions qui avaient été fixées par le Gouvernement, il y avait l'obligation d'ouvrir un compte bloqué. Celui-ci n'ayant pas été constitué, le montant n'a pas été versé et le Gouvernement a donc pu disposer immédiatement de ces trois millions d'euros.

Bien évidemment, nous allons demander à la société de promotion de prendre toutes les mesures judiciaires utiles à l'égard de la société de M. Defourny pour être indemnisée des montants qui sont dus. Comme vous le savez, cette société ayant dû déposer un plan financier, nous solliciterons du tribunal qu'il soit particulièrement attentif à vérifier qu'aucun acte irrégulier au regard du droit des sociétés et à la gestion en bon père de famille d'une société commerciale n'ait été posé, de manière

telle que nous puissions récupérer l'intégralité des montants disponibles par rapport à un débiteur de bonne foi.

En ce qui concerne l'avenir, la volonté du Gouvernement est de maintenir un Grand Prix à Francorchamps et je constate avec grande satisfaction que tous les partis démocratiques de cette Assemblée souhaitent ardemment maintenir ce Grand Prix à Francorchamps.

Aujourd'hui, il existe un contrat entre la FOM et la société de promotion du circuit qui court jusqu'en 2010. Voici les pistes qui s'ouvrent à nous :

– la reprise de l'organisation ou la contribution dans l'organisation de M. Ecclestone ou d'une de ses sociétés, comme c'était le cas jusqu'en 2002, date à laquelle le contrat a été rompu ;

– la société de promotion décide d'organiser elle-même le Grand Prix ou via une structure tierce ;

– nous organisons ce Grand Prix au travers de partenaires privés.

À titre personnel, je pense que, dans la mesure du possible, bien que le temps imparti soit bref, il serait préférable que ce soit des partenaires privés qui prennent le risque commercial pour réaliser cette opération, le soutien des pouvoirs publics devant intervenir dans la mise à disposition d'une infrastructure automobile, dans des investissements des opérations, et dans des montants liés à la promotion de l'image de la Région et au développement économique de celle-ci.

Dans le cadre de la recherche de partenaires privés, plusieurs contacts ont eu lieu, que ce soit avec des investisseurs publics ou privés et vous avez cité le Grand-Duché de Luxembourg. C'est une piste parmi d'autres. Elle continue à être active même si je reconnais que le Premier Ministre Juncker a indiqué que les difficultés budgétaires auxquelles il devait faire face rendaient difficile ce montage. Mais je pense que comme dans tout, il faut travailler sur la base de dossiers et que c'est de cette manière qu'un partenariat pourrait intervenir.

L'organisation du Grand Prix est donc totalement à débattre et le Gouvernement a décidé, après avoir pris les dispositions pour payer le plateau 2005 qui est un prérequis, après avoir obtenu l'inscription du Grand Prix dans le calendrier 2006, qui est un deuxième prérequis, d'examiner un montage financier qui permette, d'une part, de maintenir l'organisation d'un Grand Prix à Spa-Francorchamps en 2006 et dans les années suivantes et, d'autre part, de faire en sorte que l'intervention des pouvoirs publics wallons soit limitée dans un cadre raisonnable qui doit, effectivement, permettre à toutes les politiques économiques et sociales de la Région d'être mises en œuvre.

Vous m'avez interrogé sur un certain nombre de contacts avec le patron de la FOM, M. Ecclestone. Nous avons eu des contacts avant l'organisation du Grand Prix, dans le cadre du Grand Prix en 2005 et après celui-ci.

Je tiens à dire que M. Ecclestone a marqué son attachement à l'organisation d'un Grand Prix dans les années futures à Spa-Francorchamps. Il considère que l'anneau routier est probablement le meilleur au monde, dans l'état actuel, mais que les infrastructures d'accueil, que ce soit pour les spectateurs, comme le faisait remarquer M. Stoffels – et nous savons qu'il y a une concurrence importante entre le Grand Prix organisé au Nürburgring et le Grand Prix organisé à Spa-Francorchamps – ou pour l'accueil des écuries, laissaient à désirer.

Dans ce cadre, nous avons décidé parce qu'il y a eu des chiffres différents qui ont été cités, de voir avec le responsable des investissements de la FIA, quels étaient les investissements nécessaires pour que, non seulement en 2006 mais dans les années futures, on puisse garantir l'infrastructure sportive, tant pour les spectateurs que pour l'accueil des écuries participant à l'organisation.

Il faut savoir que les exigences sont d'un niveau relativement similaire, que ce soit pour les voitures de tourisme ou les formules 1. Il n'y a donc pas de spécificité particulièrement importante au niveau de la Formule 1 au niveau de ces investissements et c'est un des éléments importants que nous allons envisager dans les jours qui viennent, le Gouvernement ayant décidé de refaire le point sur cette question le 8 novembre prochain.

Je tiens en tout cas à dire aujourd'hui que les deux éléments qui étaient les prérequis pour l'organisation du Grand Prix 2006 sont en ordre et qu'il faut aller vite pour trouver un *modus operandi* qui nous permette, de manière tout à fait sécurisée pour les finances publiques wallonnes, d'organiser le Grand Prix en 2006. *(Applaudissements.)*

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, la preuve que la majorité est embêtée, c'est que j'entends MM Thissen et Collignon attaquer Écolo. C'est évidemment plus facile de reporter la faute sur les autres que de l'assurer soi-même. Monsieur le Ministre, vous ne m'avez pas répondu à une question essentielle concernant la garantie.

Meusinvest avait donné la garantie mais avait exigé que les recettes soient bloquées sur un compte. Je

vous ai demandé pourquoi la Région wallonne ne l'avait pas fait en 2005. Monsieur le Ministre, je pense que c'est une erreur. C'est une faute du Gouvernement de ne pas l'avoir fait et vous ne m'avez pas répondu par rapport à cela. L'objectif est de garantir le prix du plateau et pas le déficit éventuel de l'organisation, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Vous dites que le Gouvernement va donner à la Société d'exploitation 15 millions d'euros. J'entends aussi que vous souhaitez récupérer 2,5 millions d'euros de liquidités chez la société de M. Defourny. Les trois millions d'euros, à qui vont-ils être versés ? Il faudra quand même que vous me l'expliquiez. Et surtout qui va les donner ? La Région wallonne ? La Sogepa ? Sous quelles modalités ? Vous n'avez pas précisé cela. Vous ne nous avez pas fait part de révélations par rapport aux contacts avec M. Ecclestone. À l'avenir, qui va organiser le Grand Prix ? Il est clair que ce ne sera plus la société de M. Defourny, peut-être M. Ecclestone, ou une société comme Spa activities ou d'autres, des partenaires privés, le Grand-duché de Luxembourg… Ce n'est pas fini, on discute toujours dans la cacophonie que j'ai décrite tout à l'heure.

Ce que je veux vous dire, Monsieur le Ministre, c'est qu'il y a maintenant urgence par rapport aux modalités à définir et je reviens évidemment à l'aspect financier parce que c'est beau de faire de grands discours. Tout le monde veut sauver l'activité autour de Spa-Francorchamps, etc. mais il y a des échéances financières. Et vous savez que, selon les modalités que vous allez définir par rapport au prêt de la Sogepa ou de la Région wallonne, il y va de l'existence de la société d'exploitation. Là, je reste évidemment sur ma faim.

Je ne comprends pas M. Thissen. Vous croyiez m'annoncer un scoop… J'avais d'ailleurs annoncé que le Grand Prix 2006 était inscrit… *(Rumeurs.)* avec réserve. Mais, vous, si je comprends bien, vous êtes complètement incohérent : c'est sans réserve !

On a parlé d'un déficit de quatre millions en 2004, maintenant, de 15 millions d'euros. *(Tumultes.)* Et l'année prochaine ? D'un côté, vous effrayez l'opinion publique en disant que c'est avec l'argent des contribuables que l'on paye Francorchamps et, d'un autre côté, vous dites *«sans réserve»* ! Voilà le scoop de M. Thissen ! Pas de réserve ! Plus de problèmes financiers !

M. Thissen (cdH). – Vous ne faites pas la différence entre la FIA et la Région wallonne.

M. le Président. – Monsieur Jeholet, vous n'avez plus la parole.

La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je constate que c'est toujours une course, une concurrence de parler ici de Formule 1 et que cela reste une concurrence alors que l'on était tous d'accord, à un moment, de vouloir en faire un projet, puisque la priorité est quand même la Wallonie et son développement.

Cela concerne également la région de Verviers. Mais apparemment, cette région paraît un peu lointaine car quand il s'agit d'être concret et d'être clair dans le *timing* et dans les explications, le flou commence à s'installer. Là, je demande au Gouvernement de faire davantage preuve de transparence. C'est un mot fort à la mode mais, pour le moment, j'ai l'impression qu'il n'est pas bien compris.

Je vous signale que nous n'avons jamais dit que le Grand Prix de Formule 1 serait à organiser à n'importe quel prix. Là, où je vous rejoins, c'est que maintenant, vous dites : pas à n'importe quel prix.

Je m'interroge sur le reste du circuit, je n'ai pas eu de réponse cohérente, ni prometteuse et j'aimerais bien voir un peu plus de fantaisie et d'imagination de la part du Gouvernement, plus de concrétisation aussi. Monsieur le Ministre Marcourt, je n'ai pas jugé, je n'ai pas évoqué ici la conférence de presse qu'on a donnée il y a six semaines à Verviers et les communiqués qui proposaient effectivement l'intervention d'un opérateur privé qui a les moyens de discuter avec M. Ecclestone, qui a les moyens de gérer un prix, de s'engager sur toute l'année, qui a surtout les moyens de rénover les installations qui en ont largement besoin et qui, éventuellement, peut établir un partenariat raisonnable avec tous les circuits de l'Europe entière pour être fort face à M. Ecclestone. Pourquoi le petit parti Écolo devrait-il vous tracer le chemin ? J'attends de vous que vous le fassiez.

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Monsieur le Ministre, vous avez dit que tous les partis démocratiques et que moi, j'appelle traditionnels étaient d'accord pour continuer à soutenir Spa-Francorchamps. Je vous rappelle le début de mon intervention.

Le seul parti qui, depuis 1997, *ne varietur*, n'a jamais adopté de position potentiellement attentatoire au circuit est le FN. Pour le reste, j'ai bien noté que vous comptez recruter des partenaires privés fiables et vous montrer économe des deniers publics. Ce dernier point est évidemment très important.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Monsieur le Président, je constate que M. Jeholet éprouve des difficultés à sortir de la polémique, je pense que le ministre lui a répondu. Concernant Meusinvest, ce n'est pas le rôle d'un Invest d'apporter une garantie, à mon avis. Vous ne nous avez pas répondu sur le *sponsoring*, Monsieur Jeholet, c'est tout de même étonnant que vous ne parliez pas de cela.

D'autre part, je pense que vous n'avez pas compris, dans ce dossier, la cohésion et je pense que la cohésion doit transcender les partis. Vos gesticulations ne servent pas le dossier que vous voulez porter et je pense que vous êtes polémique à souhait. Vous ne voulez pas entendre les réponses que l'on vous formule et que vous desservez la cause que vous voulez porter.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Président, on ne va pas relancer le débat. Je constate aujourd'hui que toutes les parties sont d'accord pour soutenir l'idée de la poursuite des activités du circuit avec un Grand Prix qui soit pérennisé. Je me réjouis que la FIA ait octroyé son accord sans aucune réserve. Contrairement à ce que vous pensez, Monsieur Jeholet, je ne parlais pas d'accord sans réserve de la part de notre parti ou de la Région wallonne. Je continue à dire – et je reste cohérent – que nous voulons soutenir la pérennisation de l'activité mais pas à n'importe quel prix et nous souhaitons que chaque acteur prenne véritablement ses responsabilités. Le ministre m'a rassuré, il a des contacts avec toutes les parties, je pense qu'il est impossible, aujourd'hui, de mettre tout sur la place publique. Il viendra avec des résultats et je ne doute pas que nous aboutirons à un résultat qui satisfera tout le monde. Ce serait une erreur de continuer à polémiquer et que chacun tire la couverture à lui.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare l'incident clos.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt de la proposition de résolution demandant au Président du Parlement wallon de s'abstenir de tout commentaire en dehors de l'enceinte du Parlement wallon, déposée par MM. Petitjean et Consorts (Doc. 258 (2005-2006) - N° 1).

Je vous propose de l'envoyer à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

Il en sera ainsi fait.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES 6, 21, 110, 110 BIS ET 127 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE (Doc. 208 (2004-2005) - N^{os} 1 à 5)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant les articles 6, 21, 110, 110 bis et 127 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

– Il est procédé au vote nominatif.

62 membres prennent part au vote.

46 membres répondent oui.

3 membres répondent non.

13 membres s'abstiennent.

(Suite à un problème d'ordre technique, il nous est impossible de retranscrire en détail les votes nominatifs.)

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'EXAMINER L'AMPLEUR DES DYSFONCTIONNEMENTS DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET D'EN DÉTERMINER LES RESPONSABILITÉS, DÉPOSÉE PAR MM. FONTAINE ET CONSORTS (Doc. 215 (2005-2006) - N^{os} 1 à 3)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement à la proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités, proposé après approbation du rapport, par M. Petitjean (Doc. 215 (2005-2006) - N° 3).

– Il est procédé au vote nominatif.

62 membres prennent part au vote.

4 membres répondent oui.

58 membres répondent non.

(Suite à un problème d'ordre technique, il nous est impossible de retranscrire en détail les votes nominatifs.)

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'ampleur des dysfonctionnements dans le secteur du logement social et d'en déterminer les responsabilités, déposée par MM. Fontaine et Consorts.

Je vous signale que cette proposition de résolution a fait l'objet d'un rejet en Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

– Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

21 membres répondent oui.

43 membres répondent non.

(Suite à un problème d'ordre technique, il nous est impossible de retranscrire en détail les votes nominatifs.)

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA MISE SUR PIED D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CONCERNANT LA SITUATION DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT SOCIAL EN WALLONIE, DEPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (Doc. 216 (2005-2006) - N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire concernant la situation des sociétés de logement social en Wallonie, déposée par MM. Wesphael et Consorts.

Je vous signale que cette proposition de résolution a fait l'objet d'un rejet en Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

– Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

21 membres répondent oui.

43 membres répondent non.

(Suite à un problème d'ordre technique, il nous est impossible de retranscrire en détail les votes nominatifs.)

En conséquence, la proposition de résolution est rejetée.

La séance est levée.

– La séance est levée à 17 heures 10 minutes.

– Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CRAT	Commission régionale d'aménagement du territoire
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
FIA	Fonds d'investissement agricole
FOM	Formula one management
ONDAH	Office national des débouchés agricoles et horticoles
OPW	Office des produits wallons
ORPAH	Office régional de promotion de l'agriculture et de l'horticulture
PEI	Programme exceptionnel d'investissement
RESA	Relance économique et simplification administrative
SAED	Sites d'activité économique désaffectés
SLSP	Société de logement de service public
Sogepa	Société de gestion de participations
SRWT	Société régionale wallonne du transport
ZACC	Zones d'aménagement communal concertées.
ZAD	Zones d'aménagement différé
ZADI	Zone d'aménagement différé à caractère industriel